

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg le 2 août 2013

GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

SOMMAIRE

<u>Page 3</u>	Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité de la rédaction du rapport financier annuel
<u>Page 4</u>	Avis de réunion de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2013
<u>Page 6</u>	Rapport de gestion du Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 27</u>	Tableau des résultats des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG au cours des cinq derniers exercices
<u>Page 28</u>	Liste des administrateurs et directeurs généraux avec indication des fonctions exercées au sein d'autres sociétés
<u>Page 29</u>	Délégations et pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration
<u>Page 30</u>	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 33</u>	Rapport du Président à l'Assemblée Générale du 30 août 2013
<u>Page 40</u>	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2012 des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 44</u>	Comptes sociaux 2012 des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 85</u>	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2012 du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 89</u>	Comptes consolidés 2012 du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 127</u>	Rapport des commissaires aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'YENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 01 AOUT 2013

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA REDACTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(En application des articles 222-3 et 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

❖ Responsable du Rapport Financier Annuel

Bertrand LEARY
Président Directeur Général
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

❖ Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après en avoir pris connaissance à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportant pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 4 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand LEARY
Président Directeur Général
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.



CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3 000 000.
Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS
552 095 598 R.C.S. PARIS.

Avis de réunion

Messieurs les actionnaires sont convoqués en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE qui se tiendra dans la salle de réunion des services administratifs de la Société à 67000 STRASBOURG Port-du-Rhin, 1 place Henry Lévy, le **Vendredi 30 août 2013 à 11 heures** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport complémentaire concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Nomination au Conseil d'Administration,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Questions diverses.

Le texte des projets de résolutions qui seront présentés à ladite assemblée par le Conseil d'Administration est le suivant :

PREMIÈRE RÉOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration, du Président et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2012,

approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration, les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.

Elle approuve notamment les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, dont le montant hors I.S. pour l'exercice en cause s'est élevé à 34 729 €

DEUXIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38, L.225-22-1 et L.225-42-1 du Code du commerce, approuve les termes de ce rapport et, en tant que de besoin, les opérations y relatées.

TROISIÈME RÉOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice et le report à nouveau de l'exercice précédent comme suit :

Résultat de l'exercice	-816 464,28 €
Report à nouveau	-24 921 667,47 €
TOTAL À AFFECTER	-25 738 131,75 €
En totalité au compte « report à nouveau »	-25 738 131,75 €

Le revenu global par action afférent à chacun des trois derniers exercices était le suivant :

AU TITRE DES EXERCICES	DIVIDENDE NET €	TAUX DE RÉFACTION
2009	3,80	40%
2010	1,90	40%
2011	0	-

QUATRIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice 2012 tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale fixe, à compter de ce jour, les jetons de présence alloués au Conseil d'administration au montant total de 20 000 €.

SIXIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire élit membre du Conseil d'administration :
– Monsieur Jean-Paul KLING,

Ses fonctions prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

SEPTIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire élit membre du Conseil d'administration :
– Monsieur Geoffrey ROSS

Ses fonctions prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire élit membre du Conseil d'administration :
– Monsieur Robert BIEGEL

Ses fonctions prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

NEUVIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour en faire, partout où besoin sera, tous dépôts, déclarations, insertions et publications.

Pour pouvoir assister à cette assemblée ou s'y faire représenter :

- les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré » au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 27 août 2013 à zéro heure ;
- les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai, avoir leurs titres inscrits dans les comptes tenus par un intermédiaire habilité et pouvoir en justifier par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires nominatifs recevront avec leur convocation les documents nécessaires au vote par correspondance.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter auprès de la société un formulaire à cet effet, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception qui devra parvenir à la société six jours au moins avant la date de l'assemblée. Le formulaire de vote devra être renvoyé de telle façon que la Société puisse le recevoir 3 jours avant la date de réunion. L'actionnaire qui vote par correspondance n'a plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions aux ordres du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de Commerce doivent, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être envoyées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq jours avant la tenue de l'assemblée, soit au plus tard le 5 août 2013.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour ci-dessus indiqué.

Le conseil d'administration.

1304267

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, votre Conseil d'Administration vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012, vous présenter les comptes consolidés du groupe et vous informer des principales perspectives d'avenir.

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Ces documents ont été établis et sont présentés dans le respect du principe de prudence. Un rappel des comptes de 2011 est fourni à titre comparatif.

I. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (GMS) AU COURS DE L'EXERCICE - PRESENTATION DES COMPTES.

Sur l'année **2012**, les produits de GMS, holding du groupe, sont constitués :

- de redevances au titre de la location gérance de divers fonds de commerce ;
- de prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte de ses filiales ;
- de redevances de licences de marque et de savoir faire ;
- de redevances de location de droits de mouture ;
- de produits de participations.

Le chiffre d'affaires réalisé par GMS en 2012 atteint 10 642 K€ contre 11 017 K€ en 2011 soit une variation de -3,40 %.

Il se décompose de la manière suivante :

- Location gérance :	3 232 K€
- Location bâtiments :	183 K€
- Location de droits de mouture :	0 K€
- Assistance groupe :	7 220 K€
- Divers :	7 K€

La société refacture à ses filiales, sans marge, les dépenses payées pour leur compte pour un montant de 3 054 K€.

Le résultat net de la holding ressort à -816 K€ après 843 K€ de dotations aux amortissements. Le résultat net et les dotations aux amortissements au cours de l'exercice 2011 ressortaient respectivement à - 24 923 K€ et 914 K€, avec constitution d'une provision exceptionnelle pour risque d'un montant de - 28 820 K€ correspondant au montant de l'amende prononcée en première instance par l'Autorité de la Concurrence. Le résultat d'exploitation

est 352 K€. Le résultat financier est en baisse et s'établit à -1 769 K€ en 2012 contre 1 576 K€ en 2011, en raison notamment d'une provision passée sur les titres GMS MEUNERIE pour un montant de 2 836 K€.

Le montant des capitaux propres, avant distribution, représente 22 259 K€ et les capitaux permanents (capitaux propres + emprunts à long terme) 28 662 K€.

Données boursières

Le nombre d'actions échangées sur le marché au cours de l'exercice 2012 est de 20.

Cours des actions	2012	2011	2010	2009	2008
Plus haut	1 380,00 €	1 775,00 €	1 424,00 €	700,01 €	635,00 €
Plus bas	946,00 €	1 205,00 €	600,00 €	297,09 €	320,00 €
Clôture au 31 décembre	1 300,00 €	1 380,98 €	1 200,00 €	604,00 €	420,00 €

Les investissements

Les investissements corporels de l'exercice 2012, hors avances et acomptes transférés en immobilisations, se montent à 1 780 125 € et se répartissent comme suit :

Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Matériel de transport	Autres immo. corporelles	Avances & acomptes	Total
0 €	11 856 €	1 737 374 €	12 470 €	12 215 €	6 210 €	1 780 125 €

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société réalise des travaux de recherche, développement et de contrôle qualité pour l'ensemble des filiales du groupe opérant dans le secteur de la meunerie. Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2012 sont comptabilisées en charges. Les dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche représentent 168 K€.

Un crédit d'impôt recherche d'un montant de 50 681 € a été enregistré.

Analyse objective de l'évolution des résultats et de la situation financière de l'entreprise

	2012	2011	Ecart	Variation
	K€	K€	K€	
Marge commerciale	0	0		
Production de l'exercice	10 642	11 017	-375	-3,40%
Valeur ajoutée	3 173	3 450	-277	-8,03%
% V.A. / C.A.	29,82%	31,32%		
Excédent brut d'exploitation	-1 949	-1 635	-314	-19,20%
% E.B.E. / C.A.	-18,31%	-14,84%		
Capacité d'autofinancement	2 102	4 362	-2 260	-51,81%
Endettement long et moyen terme	6 403	5 108	1 295	25,35%
Dettes LMT / Capitaux propres	28,77%	22,11%		

II. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice s'établit à -816 464,28 €.

Compte tenu d'un report à nouveau débiteur de -24 921 667,47 €, le résultat à affecter ressort à -25 738 131,75 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité en report à nouveau.

Le revenu global par action au titre des trois derniers exercices était le suivant :

<u>Au titre des exercices</u>	<u>Dividende net</u> €	<u>Taux de réfaction</u>	<u>Rendement global</u> €
2009	3,80	40%	3,80
2010	1,90	40%	1,90
2011	0	40%	0

III. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.

3.1. Condamnation en première instance par l'Autorité de la Concurrence

3.1.1. Exposé de la décision

En date du 15 février 2011, l'Autorité de la Concurrence a notifié des griefs à votre société, estimant qu'elle avait pris part à des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la vente de farine en sachets.

Votre société a fermement contesté l'ensemble des griefs, tant dans ses mémoires en réponse aux services d'instruction que lors de l'audience des 10 et 11 octobre 2012 devant le collège de l'Autorité. Cette position était confortée par les observations présentées par le Commissaire du Gouvernement aux différentes étapes de la procédure et par l'unanimité des contestations élevées par les meuniers français mis en cause.

L'Autorité de la Concurrence n'a pas fait droit aux contestations soulevées et, par une décision du 13 mars 2012, a lourdement condamné le secteur de la meunerie. Votre société s'est ainsi vue infliger une sanction d'un montant de 28.820 K€ aux motifs :

- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à limiter les importations de farine en sachet de l'Allemagne vers la France ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue à la grande et moyenne distribution en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue aux enseignes du hard discount en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit.

La société estime cette sanction injustifiée et a interjeté appel de la décision de l'Autorité par une déclaration déposée le 16 avril 2012 auprès du greffe de la Cour d'Appel de Paris. Ce recours n'étant pas suspensif, un avis de mise en recouvrement ayant été émis par l'Administration le 15 juillet 2012, des discussions ont été engagées avec la Direction Régionale des Finances Publiques et avaient permis d'obtenir un étalement du recouvrement de la sanction jusqu'à la décision de la Cour d'Appel. Un échéancier, formalisé par un accord en date du 31 juillet 2012, avait ainsi été obtenu dans un premier temps de l'Administration, prévoyant un règlement partiel de l'amende, soit 9,9 M€, dont 8,9 M€ sur une période de 24 mois à compter de janvier 2013 après versement d'une somme d'1 M€ courant 2012.

A titre de garantie, le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture détenus par la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et valorisés à 10.343.391 € a été accordé à l'administration le 2 avril 2013.

Dans le cadre de négociations plus globales, ce plan n'a toutefois pas été mis en application. L'administration et l'entreprise ont convenu qu'en complément d'une somme de 300 000 € déjà versée courant 2012, celle-ci s'engageait à verser 1.500.000 € avant le 15 août 2013. Elle doit également effectuer au bénéfice de la DRFiP un règlement de 100 000 € par mois à compter d'août 2013 jusqu'à la décision de la cour d'appel.

Le présent engagement a été pris sous réserve par ailleurs d'une inscription d'hypothèque judiciaire à effectuer sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à PARIS 16ème.

Il est précisé que la demande de sursis introduite au second semestre 2012 auprès de la Cour d'Appel afin d'obtenir un traitement plus favorable que celui envisagé initialement avec l'Administration a été rejeté dans un arrêt du 13 novembre 2012.

Compte tenu du calendrier de procédure fixé par la Cour d'Appel, une décision dans ce dossier est attendue au courant de l'exercice 2014.

3.1.2. Traitement comptable

Votre société rappelle qu'elle maintient l'intégralité des contestations élevées en première instance et qu'elle ne procède à la constatation d'une provision que pour satisfaire à ses obligations comptables.

La décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars 2012 étant frappée d'appel, une sortie de ressources demeure incertaine tant dans son montant que dans son échéance. En l'absence d'autres informations, votre société a maintenu dans ses comptes, à titre de meilleure estimation, le risque maximal en principal, soit 28,8 M€.

Parallèlement, les sommes versées suite aux accords passés avec l'Administration en vertu du caractère non suspensif de l'Appel, et limitées à ce jour à un montant de 300 K€, ont été inscrites dans un compte à l'actif du bilan de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. Ce compte intégrera toutes les sommes qui seront versées à l'Administration d'ici la décision de la Cour d'Appel.

Le solde de ce compte viendra s'imputer sur le solde définitif de l'amende.

3.1.3. Conséquences en termes de continuité d'exploitation

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence étant exécutoires par provision, un avis de mise en recouvrement a été adressé à la société en date du 15 mai 2012. Toutefois, les contacts pris par la société auprès des services en charge du recouvrement ont abouti à une limitation du montant exigible par le Trésor Public jusqu'à la décision d'appel.

Si la condamnation devait être confirmée en appel, la société se verrait dans l'obligation de céder un certain nombre d'actifs non stratégiques et/ou hors exploitation pour dégager le financement nécessaire au paiement de l'amende.

Le reprofilage du pool bancaire, la cession d'actifs immobiliers, la mise en place du contrat d'affacturage et le soutien apporté par la société-mère Sofracal permettront au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement.

3.2. Enquête de l'Autorité de la Concurrence

Au cours de l'exercice, votre société a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale.

Le 22 février 2013 les Rapporteuses auprès de l'Autorité de la Concurrence notifiaient des griefs à l'ensemble des meuniers concernés par l'enquête parmi lesquels le groupe les Grands Moulins de Strasbourg.

L'ensemble des sociétés meunières concernées par la notification rejettent l'intégralité des griefs exposés. S'agissant d'une procédure toujours en phase d'instruction, aucune sanction n'a été prononcée à ce stade.

3.3. Evolution de l'activité à l'export

A compter du second semestre 2012, la société a rencontré d'importantes difficultés dans le recouvrement de ses créances sur le marché export. L'augmentation des retards de paiements des clients concernés s'est traduite par une réduction progressive des volumes livrés sur ces marchés pour aboutir à des volumes nuls sur le mois de décembre 2012.

La société SOFRACAL, société-mère de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, a accordé aux filiales du groupe GMS concernées par ces retards une garantie portant sur le recouvrement de ses créances. Sont concernées les sociétés GMS MEUNERIE, TOULOUSAIN DES FARINES et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE.

La garantie a été partiellement activée au 31 décembre 2012 pour la société GMS MEUNERIE par la cession de créances à SOFRACAL représentant un montant de 22 M€ ; celles-ci étant compensées avec la créance détenue par la société SOFRACAL sur le groupe et inscrite dans les comptes de la holding GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Le montant des créances non compensées au 31 décembre 2012 (soit 36,3 M€) sera couvert par les apports complémentaires en compte-courants mais également par le produit de la vente des titres GMS détenus par la société SOFRACAL au groupe ADVENS sous la réserve de la réalisation de conditions suspensives.

3.4. Outil de couverture

Il a été souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. La valeur de marché de cet instrument financier au 31 décembre 2012 est de -277 K€. La dette financière a été ajustée à cette somme au 31 décembre 2012. Ce contrat s'est terminé le 7 avril 2013.

3.5. Evolution de la valorisation des contingents

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition de ces droits entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2012, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 4.247.591 quintaux, valeur identique à celle du 31 décembre 2011.

La mise en œuvre de la norme IAS-38 permet la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il est établi qu'il existe un marché actif. Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que rappelées par la norme, sont les suivantes :

- L'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- La possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- Un accès à l'information sur les prix des transactions.

L'analyse menée sur le marché des droits de mouture nous a conduit à considérer l'existence d'un marché actif jusqu'au 30 juin 2009.

Depuis cette date, et pour l'arrêté des comptes 2012, l'impossibilité de se référer à une valeur de marché pertinente se matérialisant par la persistance des écarts de prix entre les valeurs fournies par l'ANMF et les valeurs obtenues des courtiers ou constatées à l'occasion d'opérations réalisées par des moulins du groupe, nous a amené à considérer qu'il n'existait plus de marché actif au sens de la norme IAS 38.

En conséquence et conformément aux prescriptions du paragraphe 82 de la norme IAS 38, la juste valeur ne pouvant plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable des droits de mouture est maintenue à son montant réévalué à la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif.

Par ailleurs, les éventuelles acquisitions de droits de mouture réalisées par les sociétés du groupe depuis le 1^{er} janvier 2010 sont valorisées à leur prix d'acquisition.

3.6. Sortie du groupe GMS de FRANCE FARINE

Au cours de l'exercice, le groupe GMS a travaillé en sous-traitance pour FRANCE FARINE, conformément au contrat conclu le 2 novembre 2011. Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2012. Depuis cette date, des opérations ponctuelles de sous-traitance ont été effectuées pour le compte de FRANCE FARINE.

3.7. Acquisition de la société ESTAGER

Un projet de croissance externe a abouti au mois de janvier 2012. Le groupe GMS a acheté par l'intermédiaire de sa filiale SMD PARTICIPATIONS la société ESTAGER S.A., située à EGLETONS en Corrèze, pour un prix de 18 millions d'euros. Il s'agit d'un moulin agréé BANETTE et disposant d'une importante clientèle artisanale. L'acquisition a été financée à hauteur de 5 millions d'euros par emprunt bancaire. Cette opération permet au groupe de renforcer son maillage du territoire et d'accroître son potentiel de clients artisans.

3.8. Entrée dans le capital de GMS du groupe ADVENS

Le 12 décembre 2012, la société SOFRACAL cédait 4 193 actions de la société Les Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société ADVENS, opérateur agro-industriel international. Les actions cédées représentent 4,99 % du capital de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Outre ce premier accord, SOFRACAL et Groupe ADVENS ont également conclu un second protocole prévoyant, sous conditions suspensives :

- une promesse de vente par SOFRACAL à ADVENS, exerçable en septembre 2014, du solde de sa participation dans la société GMS ;
- une promesse d'achat consentie par ADVENS à SOFRACAL portant sur le solde de sa participation dans la société GMS, exerçable, selon le cas, entre juillet et août 2014 ou entre octobre et décembre 2014 ;
- la faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et ADVENS dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse d'achat précitée ne pourrait être exercée.

L'entrée en vigueur de ce second protocole est subordonnée à la réalisation préalable de trois conditions suspensives, à savoir la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers de l'absence d'obligation de dépôt d'une offre publique immédiate sur les titres de GMS à raison de la seule signature desdits accords (et par conséquent tant que les promesses décrites ci-dessus ne seront pas exercées), la réalisation par ADVENS d'un audit du groupe GMS et la levée de toute restriction à la cessibilité des actions GMS détenues par SOFRACAL.

Le communiqué complet en date du 18 décembre 2012 relatif à « L'entrée du Groupe ADVENS dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG » est disponible sur le site internet du groupe.

3.9. Garantie consentie par la société SOFRACAL aux sociétés du Groupe

Parallèlement à ces opérations, la société SOFRACAL a consenti une garantie pour l'ensemble des créances export détenues sur des sociétés liées directement ou indirectement à la personne de M BAKRI pour l'ensemble des sociétés du groupe concernées par ces encours.

L'encours correspondant représentait pour le groupe un montant total de 58,3 M€ portant sur des encours détenus par les sociétés GMS MEUNERIE (41,4 M€ dont 22 M€ couvert par la mise en œuvre de la garantie au 31 décembre), LA TOULOUSAIN DES FARINES (15,9 M€) et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE (1 M€).

L'application du protocole signé entre la société GMS Meunerie et la société SOFRACAL s'est traduite par la cession de créances identifiées au 31 décembre 2012 pour un montant de 22 M€. Pour l'acquisition de ces créances, la société SOFRACAL a, en application de l'article 1275 du Code civil, délégué à la société GMS Meunerie la créance qu'elle détenait sur la société GMS à hauteur de 22 M€.

Ainsi, la mise en œuvre partielle de cette garantie s'est traduite pour le groupe par :

- La réduction du compte courant créditeur SOFRACAL d'un montant de 22 M€ pour le porter de 23 M€ à 1 M€ ;
- La réduction des créances export figurant au bilan consolidé à due concurrence.

Des opérations de couverture, souscrites à la demande des clients importateurs et en lien avec les créances impayées ont été dénouées à la clôture. Des refacturations ont été établies à ce titre pour un montant de 3 M€ selon les usages établis avec les clients concernés. Elles rentrent dans le cadre de la garantie accordée par SOFRACAL.

Le montant des créances non compensées au 31 décembre 2012 (soit 36,3 M€) sera couvert par les apports complémentaires en compte-courants mais également par le produit de la vente des titres GMS détenus par la société SOFRACAL au groupe ADVENS sous la réserve de la réalisation de conditions suspensives.

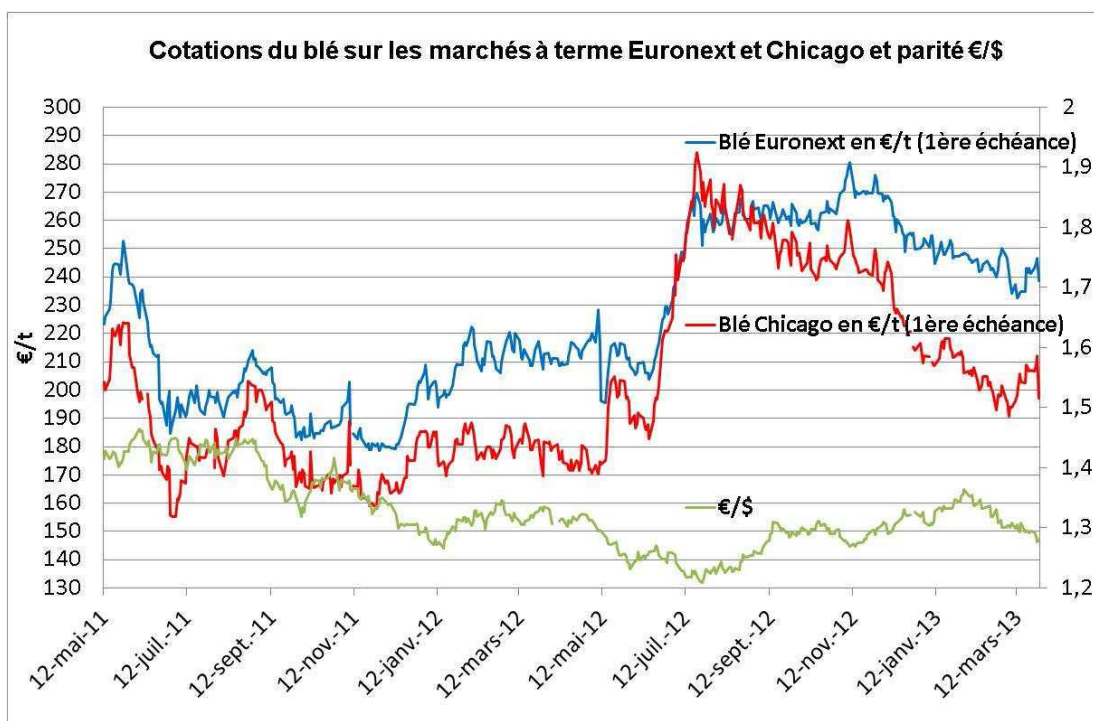
IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE - PERSPECTIVES D'AVENIR

4.1. Evolution de l'activité

Le groupe a encore pâtit sur les premiers mois de 2013 de difficultés rencontrées sur les marchés export. La direction commerciale export du groupe a engagé dès la fin 2012 la recherche de nouveaux débouchés qui se sont traduites par l'obtention de nouveaux marchés, principalement localisés en Angola, ce pays restant le premier pays d'importation de farine en Afrique.

4.2. Evolution des cours des blés

La rentabilité des filiales meunières du groupe reste très dépendante des niveaux des cours de blés et de leur évolution. Le groupe s'approvisionne auprès de coopératives françaises et allemandes sur la base de cours des blés qui dépendent en grande partie des cours pratiqués en Amérique du Nord. Les bonnes perspectives de récolte sur la campagne 2013/14 ont entraîné un repli des cours pratiqués sur les marchés à terme à Chicago.



Source : ANMF - Circulaire économique n° 5899 du 2 avril 2013.

Selon l'Association Nationale de la Meunerie Française, « les perspectives de production plus favorables pour la campagne 2013/2014 orientent le marché vers des niveaux de prix plus bas. Toutefois, ces prévisions n'intègrent pas les risques climatiques sur la production, ni une sous-estimation de la croissance de la demande mondiale ».

4.3. Investissements

Les investissements envisagés au niveau de votre groupe concerneront essentiellement l'outil de production des moulins suivants :

- GMS pour 1 130 K€ ;
- Toulousaine des Farines pour 650 K€ ;
- Moulins Brochet pour 120 K€ ;
- GMS Alimentaire pour 100 K€ ;
- Rheintal Muhlen pour 100 K€.

4.4. Entrée dans le capital de GMS de la société G6M

Le 28 mai 2013, la société SOFRACAL cédait 4,98 % de la société Les Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société G6M.

Parallèlement à cet accord, Monsieur LEARY, qui contrôle indirectement SOFRACAL, et G6M ont conclu un protocole prévoyant :

- La conclusion par SOFRACAL d'une promesse de vente au bénéfice de G6M portant sur le solde de la participation détenue par SOFRACAL dans GMS, exerçable en octobre 2014, sous réserve du non exercice des promesses de vente et d'achat qui existeront entre SOFRACAL et le Groupe ADVENS à la suite des accords de décembre 2012 ; et
- La faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et de G6M dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse de vente précitée ne serait pas exercée par G6M.

Ce protocole a pour but d'offrir une alternative supplémentaire à la transmission du groupe GMS, si ADVENS ne prend pas à terme le contrôle du groupe, en application de l'une ou l'autre des promesses entre SOFRACAL et le groupe ADVENS.

Le communiqué complet en date du 28 mai 2013 relatif à l'entrée de la société G6M dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est disponible sur le site internet du groupe.

4.5. Vérification de comptabilité sur la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Début 2013, la société a fait l'objet d'une vérification sur pièces de la TVA déductible relative à l'année 2011. Cette vérification s'est conclue par l'absence de proposition de redressement.

Un contrôle fiscal s'est tenu fin juin 2013 portant sur la TVA, l'impôt sur les sociétés de la société GMS pour les années 2010 et 2011. Celui-ci s'est formalisé par l'établissement d'une proposition de rectification émise le 10 juillet 2013.

Dans la mesure où la société conteste les points faisant l'objet de la proposition, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes 2012. Par ailleurs, en l'absence d'un échange complet sur les points relevés par l'Administration fiscale il n'est pas fait mention des montants redressés, ceux-ci apparaissant manifestement excessifs.

4.6. Cession du moulin LOEFFEL MUHLEN

Un protocole a été signé en date du 30 juin 2013 avec M LÖFFEL en vue d'organiser la cession des 51% des titres détenus par le groupe GMS dans la société LÖFFEL MUHLEN pour une valeur de 1 €. Ce protocole prend effet au 1er janvier 2013.

Préalablement à cette cession, la société LOEFFEL MUHLEN avait cédé à la société RHEINTAL MUHLEN les titres qu'elle détenait dans la société REISS MÜHLE pour une valeur de 1,5 M€, son fonds de commerce pour 500 K€ HT et un terrain pour 150 K€.

V. INFORMATIONS JURIDIQUES ET DIVERS

5.1. Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de € 31 801 (article 39.4. du C.G.I.) correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

5.2. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices est joint au présent rapport en application de l'article R.225-102 du code de commerce.

5.3. Mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Vous trouverez annexée au présent rapport de gestion, la liste des administrateurs et directeurs généraux au 31 décembre 2012 avec indication des mandats exercés au sein d'autres sociétés.

Nous précisons également qu'aucun administrateur ou mandataire social n'a été rémunéré par la Société au cours de l'exercice 2012 et vous informons de l'absence d'engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Geoffrey ROSS, Jean-Paul KLING, et Robert BIEGEL arrivant à leur terme, il est proposé à l'Assemblée de les renouveler pour une nouvelle durée de 3 ans.

Les rémunérations perçus au niveau de la société SOFRACAL par les mandataires sociaux du groupe GMS représentent un montant total de 762 K€.

Les mandats des Commissaires aux Comptes arriveront à échéance avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

5.4. Jetons de présence

Nous vous rappelons que le montant des jetons de présence attribué au Conseil d'administration est de € 20 000 au titre de l'exercice 2012.

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence à € 20 000 à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2013.

5.5. Prises de participation dans d'autres sociétés - cessions de participation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, votre société n'a procédé à aucune prise de participation ou cession de participation.

Elle a souscrit à l'augmentation de capital réalisée au niveau de sa filiale GMS MEUNERIE pour un montant de 6 100 000 €, intégralement libérée par compensation de compte courant.

5.6. Information sur la détention du capital et modifications intervenues au cours de l'exercice

Dans le cadre des dispositions légales relatives à l'information des actionnaires et du public sur l'actionnariat des Sociétés faisant publiquement appel à l'épargne, nous vous indiquons ci-après, la composition du capital de votre société au 31 décembre 2012.

La société SOFRACAL détient 47 026 actions soit 56,07% du capital plus 4 355 actions en usufruit soit 5,19% du capital au 31 décembre 2012.

Les MOULINS SOUFFLET détiennent 25 773 actions, soit 30,73% du capital, à fin décembre 2012.

Par ailleurs, il n'existe pas à la connaissance de votre Conseil d'Administration, d'autre actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant actuellement une participation égale ou supérieure à 5 % dans le capital de votre société.

Il n'existe pas d'actions à droits de vote multiple, aussi chaque actionnaire dispose de droits de vote correspondant à sa participation.

5.7. Mention de l'état de la participation des salariés au dernier jour de l'exercice et la portion du capital que représentent les actions détenues par le personnel

A notre connaissance, le personnel ne détient pas d'actions du capital de votre société.

5.8. Rémunérations H.T. versées aux commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe pour l'exercice 2012

NOM	REMUNERATION H.T. K€
GRANT THORNTON	173
INSTITUT RHENAN D'EXPERTISE COMPTABLE	76
INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS	27
DIDIER MATZINGER	77
CABINET LOURDEAU	22
SOFICO	8
EIDEL & PARTNER	34
AGRO REVISION	18
KPMG	24
LEPRINCE	4
LARRIBE - VALVO	12
MAZARS	8
TOTAL	483

5.9. Conventions réglementées :

a) Conventions conclues antérieurement à l'exercice 2012 et dont l'effet s'est poursuivi.

Le Conseil d'Administration rappelle que les conventions suivantes, autorisées au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2012 :

- conventions d'intégration fiscale avec les sociétés GMS MEUNERIE, GMS ALIMENTAIRE, GMS NEGOCE ALIMENTAIRE, GRANDS MOULINS AUBRY et EUREXPAN ;
- convention de prestation de services avec la société SOFRACAL ;
- convention de licence de marque et de savoir faire avec GMS ALIMENTAIRE ;
- convention de location-gérance avec GMS ALIMENTAIRE.

b) Conventions conclues durant l'exercice.

Au titre de l'exercice, la convention suivante a été conclue :

- convention de mise en œuvre de garantie des créances export, accordée par la société SOFRACAL aux filiales du groupe, soit GMS MEUNERIE, TOULOUSAIN DES FARINES et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE.

5.10. Délais de règlement des fournisseurs :

Conformément aux articles L 441-6-1 et D. 441-4 du code de Commerce, nous vous informons que concernant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2012 se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	échus	1 à 30 jours	30 à 60 jours	+ 60 jours	Non applicable	Total
Fournisseurs Entretien	2 332 €	41 880 €	6 847 €			51 059 €
Fournisseurs Frais Généraux	652 496 €	610 449 €	160 396 €			1 423 341 €
Fournisseurs effets à payer	1 310 €	562 €				1 870 €
Factures non parvenues		119 052 €	40 000 €	160 000 €		319 052 €
Total	656 137 €	771 944 €	207 243 €	160 000 €		1 795 323 €
<i>Rappel 2011</i>	<i>4 576 286 €</i>	<i>400 135 €</i>	<i>137 370 €</i>	<i>6 472 €</i>	<i>196 343 €</i>	<i>5 316 605 €</i>
Fournisseurs d'immobilisations						
<i>Rappel 2011</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>2 124 245 €</i>	<i>0 €</i>	<i>2 124 245 €</i>

VI. ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES

a) Secteur de la meunerie.

S.A.S. GMS MEUNERIE sur 2012 a réalisé un chiffre d'affaires de 140 450 K€ et a dégagé un résultat d'exploitation de -4 687 K€ à comparer à -5 234 K€ pour l'exercice antérieur. Le résultat net ressort à -3 168 K€ contre -5 351 K€ Il n'y a pas eu de provision pour hausse des prix sur 2012, de même qu'en 2011.

Les provisions pour hausses des prix constituées en 2007 et 2010 pour respectivement 1,30 et 1,08 M€ ont été reprises au résultat 2012 par anticipation.

S.A.S. GRANDS MOULINS AUBRY a enregistré un chiffre d'affaires de 6 888 K€ en 2012 contre 7 102 K€ en 2011, soit une baisse de 3 %. Le résultat de l'exercice régresse avec 87 K€ en 2012 pour 142 K€ en 2011.

RHEINTAL MUHLEN GmbH affiche en 2012 un chiffre d'affaires de 30 486 K€, stable par rapport à celui de 2011 qui était de 31 598 K€. Le résultat pour 2012 est en forte baisse puisqu'il s'établit à -1 664 K€ contre -169 K€ en 2011, en raison notamment d'une provision exceptionnelle de 727 K€ afférente à une sanction prononcée par le Bundeskartellamt en Allemagne.

b) Secteur de la malterie.

SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. établit ses comptes annuels le 30 juin. Sur son exercice 2011/2012 son chiffre d'affaires a progressé de 17,19 % pour atteindre 32 041 K€ contre 27 340 K€ sur 2010/2011. La société affiche un résultat positif de 1 421 K€ contre 1 871 K€ pour l'exercice précédent soit 24,05 % de diminution.

c) Secteur de la pâte d'arachide.

E.U.R.L. GMS ALIMENTAIRE réalise un chiffre d'affaire de 6 352 K€ en hausse de 9,91 % sur celui de 2011 qui était de 5.780 K€. Le résultat pour l'exercice 2012 est en augmentation pour atteindre 818 K€ contre 796 K€ pour l'exercice précédent.

d) Secteur du négoce.

S.A.R.L. GMS NEGOCE ALIMENTAIRE a connu en 2012 une progression de son chiffre d'affaires de 39,27 %. Il s'est établi à 2 986 K€ en 2012 contre 2 144 K€ à l'exercice précédent. Le résultat en 2012 ressort à 57 K€ contre 45 K€ pour l'exercice précédent.

e) Autres.

GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A. est une société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS. Celle-ci possède l'ensemble des actifs immobiliers et mobiliers utilisés par RHEINTAL MÜHLEN GmbH. Le résultat de cette société passe de 22 K€ en 2011 à 14 K€ en 2012.

S.M.D.P. (SOCIETE MOULIN DELIGNE PARTICIPATIONS) détenue par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG à hauteur de 67.04 % a poursuivi son activité de holding des titres des sociétés SCI AVENIR, LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, MOULIN DELIGNE, FESENMEYER BÄCKERMÜHLEN GmbH & Co. KG, LES MOULINS PYRENEENS, MOULINS BROCHET, SCI LA FORGE, MINOTERIE BELLES OUVRIERES et la société ESTAGER à compter de 2012. Elle n'a pas de salarié et affiche un résultat négatif de 568 K€ en 2012, conséquence des droits d'enregistrement et des frais financiers liés à l'acquisition de la société ESTAGER.

EUREXPAN enregistre un chiffre d'affaires de 2 704 K€ en 2012 en forte augmentation par rapport à 2011 où il était de 1 147 K€. Le résultat est de 29 K€ sur 2012 contre 41 K€ sur 2011.

VII. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

La société GMS est une société de participations et ne présente ainsi pas de risque potentiel en terme environnemental et social.

Toutefois, ses filiales françaises opérant dans le domaine de la meunerie sont, de par leur activité, soumises à autorisation d'exploitation délivrée par arrêté préfectoral. Elles sont ainsi tenues de respecter un ensemble de règles et normes en terme :

- **environnemental** : pollution de l'air, traitement des déchets, niveau de nuisance sonore, pollution des eaux.

D'une manière générale, les filiales de votre société concernées sont strictement en règle sur ces différents points.

De par sa nature, l'impact de l'activité des sociétés du groupe en matière de pollution de l'air ou des eaux est minime.

En matière de traitement des déchets, le groupe s'est assuré l'assistance d'intervenants reconnus du secteur. Enfin, sur les sites plus particulièrement concernés par cette question car proches d'habitations, les investissements adéquats ont été réalisés afin de respecter les normes applicables en matière de respect des niveaux de nuisance sonore.

- **de sécurité touchant aux personnes** :

- normes et procédures à respecter pour l'utilisation d'appareils électriques, à pression et de levage ;
- normes en termes d'empoussièrément et de limitation de propagation d'exploitation ;
- respect de la "loi machine".

Par ailleurs, le CHSCT est informé de tout accident qui pourrait advenir (ou de toute situation susceptible d'en entraîner) et se prononce sur toutes mesures destinées à limiter, voire éliminer un risque en matière de sécurité des personnes.

La politique de prévention du groupe a fait que tous les contrôles des DRIRE ont toujours donné lieu à quitus.

L'évolution des effectifs de la société est quasi-stable comme il ressort de l'analyse du tableau suivant :

<u>Exercices</u>	<u>Employés</u>	<u>Cadres et Agent de maîtrise</u>	<u>Total</u>
2011	39	29	68
2012	40	29	69

L'évolution des rémunérations brutes annuelles moyennes au sein de la société est décrite au tableau suivant :

<u>Exercices</u>	<u>Employés</u>	<u>Cadres VRP</u>	<u>Moyenne</u>
2011	34 450 €	51 578 €	39 502 €
2012	29 870 €	54 403 €	40 181 €

Le temps de travail des salariés est régi par un accord collectif de réduction du temps de travail établi en 2000. Les œuvres sociales sont gérées par un comité d'entreprise qui a bénéficié en 2012 d'une contribution à ses œuvres d'un montant de 98 760 € et d'une subvention de fonctionnement de 5 949 €.

La société n'a pas recours à la sous-traitance pour la réalisation des prestations qu'elle assure pour le compte ses filiales.

VIII. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, cotée et inscrite sur l'Eurolist C entre dans le champ d'application des normes IFRS avec effet au 1^{er} janvier 2005.

8.1. Périmètre de consolidation.

Les évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice se caractérisent par :

Déconsolidation - Consolidation

Aucune société n'a fait l'objet d'une déconsolidation en 2012.

La société ESTAGER, dont 100 % des titres ont été acquis par la société SMDP en date du 5 janvier 2012 a été intégrée au périmètre de consolidation au titre de l'exercice.

Variation du pourcentage d'intérêt

On ne relève pas sur l'exercice 2012 de variation dans les prises de participation existantes au sein du groupe au 31 décembre 2011.

Sociétés consolidées au 31.12.2012	% d'intérêt groupe	% d'intégration	Méthode de consolidation *
S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG dont le siège social est fixé à 75116 PARIS, 61 avenue d'Iéna N° SIRET : 552 095 598 00017 Date de clôture : 31 décembre	100 %	100 %	Société mère

<p>E.U.R.L. GMS ALIMENTAIRE dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 1 place Henry Lévy N° SIRET : 420 946 931 00011 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 100 % du capital Date de clôture : 31 décembre</p>	100 %	100 %	I.G.
<p>E.U.R.L. GMS NEGOCE ALIMENTAIRE dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 1 place Henry Lévy N° SIRET : 420 945 701 00019 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 95,08 % du capital Date de clôture : 31 décembre</p>	95,08 %	100 %	I.G.
<p>RHEINTAL MÜHLEN GmbH dont le siège social est fixé à D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL, Rheintrasse 4 (Allemagne) dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 100 % du capital Date de clôture : 31 décembre</p>	100 %	100 %	I.G.
<p>GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A. dont le siège social est fixé à D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL, Rheintrasse 4 (Allemagne) dans laquelle les sociétés RHEINTAL MÜHLEN GMBH et GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détiennent respectivement 90 % et 10 % du capital Date de clôture : 31 décembre</p>	100 %	100 %	I.G.
<p>S.A.S. LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE dont le siège social est fixé à 72470 CHAMPAGNE, R.N. 23 N° SIRET : 326 152 337 00019 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 100% du capital social Date de clôture : 31 décembre</p>	67,04 %	100 %	I.G.
<p>S.A.R.L. TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES (T.M.S.) dont le siège social est fixé à 91220 BRETIGNY SUR ORGE, 42 avenue de la Commune de Paris N° SIRET : 481 485 464 00012 dans laquelle la société MOULINS DELIGNE détient 50 % du capital Date de clôture : 31 décembre</p>	33,52 %	50 %	M.E.
<p>S.A. SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 7 rue du Port-du-Rhin N° SIRET : 348 350 257 00013 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 50 % du capital sur la base d'un apport partiel d'actif. Date de clôture : 30 juin. Les comptes de la SMA sont intégrés sur la base d'un arrêté au 31 décembre reprenant l'activité de la société sur l'année civile</p>	50 %	50 %	I.P.

<p>S.A.S. GMS MEUNERIE dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 1 place Henry Lévy N° SIRET : 428 176 572 00017 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 100 % du capital Date de clôture : 31 décembre</p>	100 %	100 %	I.G.
<p>S.A. EUREXPAN dont le siège social est fixé à 75116 PARIS, 61 avenue d'Iéna N° SIRET : 582 053 377 00013 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 98,85 % du capital Date de clôture : 31 décembre</p>	98,85 %	100 %	I.G.
<p>S.A.S. BACH MÜHLE dont le siège social est fixé à 68800 THANN, 15 rue du Moulin N° SIRET : 947 150 207 00019 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG 25 % du capital social Date de clôture : 31 décembre</p>	25 %	25 %	M.E.
<p>S.A.S. GRANDS MOULINS AUBRY dont le siège social est fixé à 54204 TOUL CEDEX, Lieu-dit Grands Moulins Aubry, B.P. n° 90075 N° SIRET : 331 901 520 00014 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 99,99 % du capital social Date de clôture : 31 décembre</p>	99,99 %	100 %	I.G.
<p>S.A.S. SOCIETE MOULIN DELIGNE PARTICIPATIONS (S.M.D.P.) dont le siège social est fixé à 60230 CHAMBLY, 69 rue du Pont de Pierre, Hameau du Mesnil Saint-Martin N° SIRET : 421 095 076 00012 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 67,04 % du capital social Date de clôture : 31 décembre</p>	67,04 %	100 %	I.G.
<p>S.A.S. MOULIN DELIGNE dont le siège social est fixé à 60230 CHAMBLY, 400 impasse du Moulin, Hameau du Mesnil Saint-Martin N° SIRET : 695 680 249 00015 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 100 % du capital social Date de clôture : 31 décembre</p>	67,04 %	100 %	I.G.
<p>S.C.I. L'AVENIR dont le siège social est fixé à 60230 CHAMBLY, 69 rue du Pont de Pierre, Hameau du Mesnil Saint-Martin N° SIRET : 420 967 234 00014 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 0,04 % et MOULIN DELIGNE 99,96 % du capital social Date de clôture : 31 décembre</p>	67,04 %	100 %	I.G.

<p>S.C.I. PORT-DU-RHIN dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 1 place Henry Lévy N° SIRET : 778 842 179 00013 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 100 % du capital Date de clôture : 31 décembre</p>	100 %	100 %	I.G.
<p>S.C. FARINVEST dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 1 place Henry Lévy N° SIRET : 493 754 782 00016 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 70 % du capital Date de clôture : 31 décembre</p>	70 %	100 %	I.G.
<p>LÖFFEL MUHLEN GmbH dont le siège social est fixé à 79112 FREIBURG-WALTERSHOFEN, Zur Mühle 5 (ALLEMAGNE) dans laquelle la Société RHEINTAL MÜHLEN GmbH détient 51 % du capital Date de clôture : 31 décembre</p>	51 %	100 %	I.G.
<p>S.A.S. LES MOULINS PYRENEENS dont le siège social est fixé à 31500 TOULOUSE, 24 Avenue Marcel Dassault N° SIRET : 493 077 937 00016 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 50 % du capital social Date de clôture : 31 décembre</p>	33,52 %	33,52 %	I.P.
<p>S.A. LA TOULOUSAINES DES FARINES dont le siège social est fixé à 11590 SALLELES D'AUDE, Zone Industrielle de Truilhas N° SIRET : 398 300 285 00010 dans laquelle la société LES MOULINS PYRENEENS détient 99,98 % du capital social Date de clôture : 31 décembre</p>	33,51 %	33,51 %	I.P.
<p>S.A.S. MINOTERIE MERCIER CAPLA dont le siège social est fixé à 09700 SAVERDUN, 8 rue du Moulin N° SIRET : 936 080 332 00013 dans laquelle la société LES MOULINS PYRENEENS détient 77,82 % du capital social Date de clôture : 31 décembre</p>	26,09 %	26,09 %	I.P.
<p>S.A.R.L. DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE dont le siège social est fixé à 09700 SAVERDUN, 8 rue du Moulin N° SIRET : 413 889 882 00010 dans laquelle la société MINOTERIE MERCIER CAPLA détient 56,60 % du capital social Date de clôture : 30 septembre Les comptes de DBP sont intégrés sur la base d'un arrêté au 31 décembre reprenant l'activité de la société sur</p>	14,77 %	14,77 %	I.P.

l'année civile			
LOFFEL LOGISTIK Gmbh dont le siège social est fixé à 79291 MERDINGEN, Römerstrasse-9 (Allemagne). dans laquelle la société LÖFFEL MÜHLEN GMBH détient 90 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	45,90 %	100 %	I.G.
S.A.S. LES MEULES DES FLANDRES dont le siège social est fixé à 62490 VITRY EN ARTOIS, Rue du Moulin N° SIRET : 504 718 529 00010 dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 33,33 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	33,33 %	33,33 %	I.P.
S.A.R.L. LA FOURNEE DU BOULANGER dont le siège social est fixé à 72470 CHAMPAGNE, 2 rue Jacques Guède N° SIRET : 517 911 343 00013 dans laquelle la société LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE détient 100 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	67,04 %	100 %	I.G.
REISS MÜHLE GmbH dont le siège social est fixé à 79541 LÖRRACH, Schopfheimerstrasse-9 (Allemagne) dans laquelle la société LÖFFEL MÜHLEN GmbH détient 100 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	51 %	100 %	I.G.
S.A.S. DBP ILE DE FRANCE dont le siège social est fixé à 91220 BRETIGNY/ORGE, 36- 42 Avenue de la commune de Paris N° SIRET : 521 192 302 00011 dans laquelle la société MOULINS DELIGNE détient 80 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	53,63 %	100 %	I.G.
S.A.R.L. FARINE TRANS OUEST dont le siège social est fixé à 72470 CHAMPAGNE, R.N. 23 N° SIRET : 522 895 648 00015 dans laquelle la société MOULINS REUNIS DE LA SARTHE détient 50 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	33,52 %	50 %	M.E.
S.A. MOULINS BROCHET dont le siège social est fixé à 35640 MARTIGNE FERCHAUD, La Forge N° SIRET : 343 087 565 00010 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 35 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	23,46 %	35 %	I.P.
S.C.I. LA FORGE dont le siège social est fixé à 35640 MARTIGNE FERCHAUD, La Forge	25,64 %	38,25 %	I.P.

N° SIRET: 352 529 614 00013 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 5 % et MOULINS BROCHET 95 % du capital social Date de clôture : 31 décembre			
S.A.R.L. MINOTERIE BELLES OUVRIERES dont le siège social est fixé à 72200 CLERMONT CREANS, Les Belles Ouvrières N° SIRET: 419 412 705 00016 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 33,33 % et MOULINS BROCHET 66,67 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	37,99 %	56,67 %	I.P.
S.C.I. LES BELLES OUVRIERES dont le siège social est fixé à 72200 CLERMONT CREANS, Les Belles Ouvrières N° SIRET: 333 613 370 00019 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 2,5 % et MINOTERIE BELLES OUVRIERES 97,5 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	38,72 %	57,75 %	I.P.
ESTAGER dont le siège social est fixé à 19300 EGLETONS, 29 avenue Charles de Gaulle, N° SIRET: 308 428 606 00013 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 100 % Date de clôture : 31 décembre	67,04 %	100 %	I.G.

- * **I.G.** = *Intégration Globale*
I.P. = *Intégration Proportionnelle*
M.E. = *Mise en Equivalence*

8.2. Sociétés non comprises dans le périmètre

La participation dans la **Société BOULANGERIE NEUHAUSER** est passée sous le seuil de 20 % des droits de vote en 1990 ; elle n'est donc pas retenue dans le périmètre de consolidation, mais la participation qui subsiste est estimée dans les comptes consolidés à sa juste valeur. Celle-ci a fait l'objet d'une revalorisation au 31 décembre 2012 compte tenu de la réalisation d'une opération d'augmentation de capital au cours du premier semestre 2012.

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation en 2012 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé :

- **S.A. SOFRACAL** ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN. Cette société est également exclue du périmètre du groupe en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80 % par d'autres sociétés.
- **SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD** ayant son siège social 1 Place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50 % par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

8.3. Activité consolidée

L'activité principale du groupe est effectuée dans le domaine de la meunerie en France qui représente près de 90 % du chiffre d'affaires consolidé.

Chiffre d'affaires du groupe par secteur d'activité	2012	2011
HOLDING	205 K€	234 K€
MEUNERIE	257 532 K€	255 354 K€
MALTERIE	15 608 K€	16 087 K€
DAKATINE	6 353 K€	5 780 K€
NEGOCE	4 788 K€	3 699 K€
Sous total C.A. consolidé	284 486 K€	281 154 K€
IMMOBILIER	97 K€	94 K€
TOTAL	284 583 K€	281 248 K€

Le résultat consolidé du groupe au 31 décembre 2012 s'établit à -5 545 K€, contre un résultat de -31 903 K€ au 31 décembre 2011 qui tenait compte d'une provision pour risque de 28 820 K€.

L'exercice 2012 intègre l'activation sous forme d'impôts différés d'une partie des déficits fiscaux. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2012 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,333 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 €uros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2012 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

La dénonciation des accords avec Monsieur Imad BAKRI a entraîné une baisse important d'activité du groupe à l'export (cf. à ce sujet le point 3.3). De nouveaux contacts et partenariats ont été trouvés, qui permettent d'espérer la reprise d'une partie des volumes perdus tout en sécurisant les transactions et en diversifiant les risques clients et pays.

Sur le marché intérieur, dans un contexte économique difficile tant pour les meuniers que pour les boulangers, le groupe enregistre une stabilité de son activité en boulangerie artisanale. Les hausses tarifaires pratiquées sur la fin de l'exercice suite à l'augmentation des cours des blés ont tout de même permis d'enregistrer une progression du chiffre d'affaires sur ce secteur de l'ordre de 4%.

Le secteur de la farine en sachets est stable, le groupe travaillant à compenser la sortie de FRANCE FARINE par le développement de sa marque propre GRUAU D'OR au niveau national.

Enfin, l'activité à destination des clients industriels est également stable.

Hormis la meunerie, le groupe est opérationnel à travers ses filiales dans les domaines suivants :

1. le négoce de produits alimentaires secs sur des marchés à l'exportation et à destination de grossistes en France,
2. la production de malt,
3. la fabrication et la commercialisation de pâte d'arachide.

8.4. Activité du groupe en matière de recherche et développement

Les travaux du groupe en termes de recherche et développement sont conduits par la société Holding et sa filiale Toulousaine des Farines en 2012. Le groupe réalise ainsi des travaux de recherche, développement et de contrôle qualité pour l'ensemble des filiales du groupe opérant dans le secteur de la meunerie. Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2012 représentent 393 K€. Un crédit d'impôt d'un montant de 50 K€ a été enregistré.

8.5. Informations sur les risques

- Risque de liquidité :

Sanction de l'Autorité de la concurrence : compte tenu de la condamnation de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG par l'Autorité de la concurrence (pour un montant de 28,8 M€) et du caractère non suspensif de l'appel qui a été interjeté, des négociations sont en cours avec l'Administration fiscale pour un sursis partiel au recouvrement de l'amende. Un sursis jusqu'à la décision de la Cour d'Appel a été obtenu à hauteur de 20 M€. Pour le surplus de l'amende un étalement est en cours de négociation, toutefois l'avancée des négociations avec l'Administration ne permet pas d'en préciser le montant ni d'en détailler l'échéancier.

Il est rappelé que des cessions d'actifs non stratégiques, tels que des actifs immobiliers ou des titres de participations sont envisagées dans l'hypothèse d'une confirmation de l'amende dans son montant maximal.

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants.

Evolution des blés : les évolutions rapides (tant à la hausse qu'à la baisse) des cours des blés impactent sensiblement la rentabilité des moulins du groupe. Toutefois, l'impact en termes de BFR reste limité compte tenu d'une compensation de la hausse des stocks avec celle des encours fournisseurs.

- **Risque de change** : Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US mais cela constitue des cas très limités. D'une manière générale, les contrats conclus sur les marchés export le sont en Euro. Dans l'hypothèse de règlement en dollars, des notes de débit/crédit sont établis afin de faire supporter au client le risque de change final.

Sur les opérations réalisées en dollars, la politique du groupe consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- **Risque de taux** : Le groupe procède de manière mesurée à des couvertures de taux en mettant en place des outils de type SWAP, SWAP annulable ou par la mise en place de tunnel.

- **Risque juridique** : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- Risque lié à l'évolution des cours des matières premières :

La société holding n'a pas pu procéder pour le compte de ses filiales meunières à des achats à terme de blés soit sur le MATIF soit sur le FOB Moselle comme elle le faisait par le passé. Les modalités d'utilisation de ces outils sont en train d'être redéfinies dans le cadre des négociations en cours avec les établissements bancaires du groupe.

Dans l'hypothèse où de telles couvertures étaient rendues nécessaires par des demandes de clients, le groupe s'est assuré l'obtention de tels outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles elle s'approvisionne.

La société devrait pouvoir avoir à nouveau accès à ces outils de couverture au courant du second semestre 2013.



Au terme du présent rapport, nous donnons la parole aux Commissaires aux comptes pour la lecture de leurs rapports, puis nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous ont été soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(Décret N° 67-236 du 23 mars 1967)

Etat exprimé en euros		31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Nombre d'actions ordinaires	83 867	83 867	83 867	83 867	83 867
	Nombre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	18 056 890	11 983 610	10 475 962	11 017 389	10 642 497
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	3 169 606	3 056 779	4 279 152	3 578 286	1 571 338
	Impôts sur les bénéfices	(234 198)	93 089	(364 506)	(803 892)	(541 657)
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	2 106 928	1 607 911	3 939 421	(24 923 262)	(816 464)
	Résultat distribué	402 562	318 695	159 347		
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	41	35	55	52	25
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	25	19	47	(297)	(10)
	Dividende attribué (1)	5	4	2		
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	74	62	70	82	69
	Montant de la masse salariale	3 346 976	2 397 494	2 752 112	3 018 784	3 009 780
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 669 778	1 330 238	1 435 924	1 449 636	1 507 324

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

Liste des Administrateurs et Directeurs Généraux au 31 décembre 2012 avec indication des fonctions qu'ils exercent au sein d'autres sociétés

Monsieur Bruno FRANZ Administrateur 17 rue des Charpentiers 67000 STRASBOURG	-	-
Monsieur Geoffrey ROSS Administrateur 6 Place St-Germain-des-Prés 75006 PARIS	-	-
Monsieur Jean-Paul KLING Directeur Général Délégué 284 Route de la Wantzenau 67000 STRASBOURG	DGD Prés. Prés.et Adm. Adm Repr. Repr. Repr. Gérant Prés.	SOFRACAL S.A. - Strasbourg GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S. - Toul MINOTERIE MERCIER-CAPLA S.A.S. - Saverdun ESTAGER S.A. - Egletons perm. des GMS au C.A. de la SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE - S.A -Strasbourg perm. des GMS au C.A. de l'A.N.M.F. Paris perm. des GMS auprès de la S.I.M.F. Paris RHEINTAL MUHLEN GmbH / Stutensee - Allemagne GMS MEUNERIE S.A.S - Strasbourg
Monsieur Bertrand LEARY P.D.G. 3 rue de Belloy 75116 PARIS	PDG Adm. Adm Adm Repr. Repr. Repr. Gérant	SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. – Strasbourg SOFRACAL S.A. - Paris S.A. Boulangerie NEUHAUSER - Folschviller BRIALYS S.A. - BREAL SOUS VITRE perm.des GMS au C.A. de NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller perm. des GMS au C.A. de PANIL S.A. - Folschviller perm. des GMS au CA. de BANETTE S.A.S - Briare LA FINANCIERE DE MEUNERIE - Paris
Monsieur Christian SABBAGH Administrateur 8 boulevard J.S. Bach 67000 STRASBOURG	Prés. Adm. Adm. Prés. Adm. Adm. Gérant Gérant	MOULIN DELIGNE S.A.S. - Chambly SOCIETE DES MALTERIE D'ALSACE S.A. - Strasbourg SOFRACAL S.A. - Paris S.M.D. Participations S.A.S. – Chambly MINOTERIE MERCIER CAPLA S.A.S - Saverdun RHEINTAL MUHLEN GmbH/ Stutensee - Allemagne GMS NEGOCE ALIMENTAIRE SARL - Strasbourg GMS ALIMENTAIRE EURL - Strasbourg
Monsieur Robert BIEGEL Administrateur 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG	Repr.	perm. D'AUREXPAN au CA de SOFRACAL S.A. - Strasbourg
Monsieur Patrick TEPLANSKY Administrateur 1 rue Mouzin 78230 Le Pecq	PDG	Société Française d'Expansion Economique Européenne « EUREXPAN » S.A. Paris
Madame Anne FRECH Administrateur 5 rue de l'Ecole 67117 QUATZENHEIM	PDG.	ESTAGER S.A. - Egletons

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

**Délégations et pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale
au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012**

NEANT

Rapport des Commissaires aux Comptes

Etabli en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Grands Moulins de Strasbourg

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
1, place Henry Lévy – B.P. 80
67016 STRASBOURG CEDEX

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris Ile-de-France
37, avenue de la Forêt Noire
67000 STRASBOURG

Institut Européen d'Audit et de Conseils (IEAC)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de
Colmar
1c, rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Grands Moulins de Strasbourg

Société Grands Moulins de Strasbourg
Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Grands Moulins de Strasbourg et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1 Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et

financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Le rapport du président ne comporte pas de description détaillée des procédures en place.

2 Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 31 juillet 2013

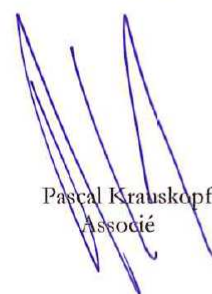
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International



Jean-Jacques Pichon
Associé

Institut Européen d'Audit
et de Conseils



Pascal Krauskopf
Associé



Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

RAPPORT DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AOUT 2013



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

RAPPORT DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AOUT 2013

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

Mesdames,
Messieurs,

En application de l'article L 225-37 du Code du commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport du Conseil d'administration :

- A. des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**
- B. des procédures de contrôle interne mises en place par la société**
- C. des modalités de détermination de la rémunération des dirigeants et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général**
- D. des modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**
- E. des événements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.**

A. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONVOICATIONS ET MODALITES DE TENUE DES REUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société ou dans les locaux de la société à STRASBOURG.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, es Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Le Président du Conseil assure la préparation et l'organisation de ses travaux. Il lui incombe de renseigner tout administrateur.

A toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de :

- M. Bertrand LEARY
- M. Geoffrey ROSS
- M. Bruno FRANTZ
- M. Patrick TEPLANSKY
- M. Christian SABBAGH
- M. Jean-Paul KLING
- M. Robert BIEGEL
- Mme Anne FRECH

LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Bertrand LEARY, votre Président.

ORDRE DU JOUR DES REUNIONS TENUES DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- 29 juin 2012 – Autorisation à conférer en vue de la levée d'option d'acquisition des locaux sis 1 rue Guy de Maupassant - 13170 LES PENNES MIRABEAU – Autorisations à conférer en vue de la cession de divers actifs immobiliers ;
- 09 octobre 2012 – Autorisation à conférer en vue de consentir un engagement de caution au profit de la société ABN AMRO COMMERCIAL FINANCE ;
- 07 décembre 2012 – Conséquences de la décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars 2012 sur la continuité de l'exploitation de la société ;
- 14 décembre 2012 – Point sur la situation de la Société ;
- 28 décembre 2012 – Garantie conférée à la Société et à ses filiales sur les encours export ;
- 08 avril 2013 – Autorisation à conférer en vue de consentir un engagement de caution au profit du CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC
- 15 mai 2013 – Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- 22 juillet 2013 – Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

B.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

B.1.1. de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux et par la loi et règlements applicables.

B.1.2. de veiller à la qualité et à la sécurité des produits.

B.1.3. de vérifier que les informations comptables financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Ainsi l'un des objectifs du système de contrôle interne sera de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraude en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue d'élimination de tous risques latents.

LE CONTROLE ET LA TRANSPARENCE DE SES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

Les procédures de contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION PARTICIPANT AU DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de Contrôle interne des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG intègre la mise en place depuis 2012 d'un Comité de Pilotage Groupe. Celui-ci est constitué de membres de l'équipe de management présents dans des fonctions de direction, commerciales, techniques, sociales et financières.

A la date de l'Assemblée Générale, le Comité de Pilotage Groupe est composé de :

- Mme Anne FRECH
- M. Jean-Paul KLING
- M. Christian SABBAGH
- M. Robert BIEGEL
- M Pascal TARTEIX
- M Stéphane ORDENER

Ce Comité se réunit chaque semaine pour aborder les questions stratégiques du groupe ou évoquer les activités de ses filiales du groupe.

Une fois par an, le Comité apprécie les performances des différents sites, identifie les axes de progression et détermine les objectifs à fixer pour chacun d'entre eux.

B.2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en oeuvre

L'activité de votre société repose sur :

- une activité de holding active assurant des prestations de services de direction générale, administrative, juridique, financière et technique auprès de ses filiales.
- une activité d'investissements industriels dans le cadre de contrats de location-gérance avec certaines de nos filiales.

Ainsi le contrôle interne des GMS veille également à la bonne réalisation de certaines opérations au sein de ses filiales opérationnelles.

CENTRALISATION DE LA COMPTABILITE DES SOCIETES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Le service Finance situé sur le site strasbourgeois du groupe établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et réalise l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. A ce jour, seules les sociétés situés dans le sous-pôle LMP, détenu conjointement avec le groupe ARTERRIS et la société ESTAGER, nouvellement acquises, établissent seules leurs comptes annuels ou par l'intermédiaire d'un expert-comptable.

S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères, la Direction Financière a instauré une procédure normée de transfert des comptes sous un format propre au groupe.

Les situations mensuelles des filiales, base du contrôle budgétaire, sont établies par le Superviseur Comptable en collaboration avec le responsable du Contrôleur de Gestion France. Celui-ci valide notamment l'analyse de l'activité, les niveaux de rendement observés sur les moulins et rend compte de ses conclusions à l'issue d'investigations menées sur des points d'analyse particuliers. Il participe ainsi à fiabiliser l'information comptable mensuelle et à appréhender la pertinence des budgets.

REMONTEE D'INFORMATIONS DES FILIALES

Depuis le second semestre 2012, les filiales meunières du groupe doivent remonter auprès du service Finance un ensemble d'indicateurs destinés à alimenter le Comité de Pilotage sur une série d'indicateurs sur des thèmes donnés :

- statistiques commerciales générales ;
- suivi des activités par commerciaux ;
- statistiques Ressources Humaines ;
- statistiques techniques ;
- ratios financiers.

Ces informations sont considérées par les membres du Comité du Pilotage Groupe comme étant représentatives de l'activité et de la performance de chaque moulin. Leur recensement doit permettre de faciliter la comparaison des performances et d'identifier les axes d'amélioration susceptibles de représenter des objectifs pour les responsables de sites.

CONTROLE DE L'ACTIVITE JURIDIQUE DU GROUPE

Le groupe GMS s'est attaché les services d'un certain nombre de conseils juridiques externes afin de fiabiliser son activité.

En particulier dans le domaine fiscal, où le groupe bénéficie de l'assistance du groupe CMS Lefebvre. Une revue fiscale de l'ensemble des filiales est ainsi réalisée une fois par an afin d'appréhender la bonne application des règles fiscales au sein du groupe et d'optimiser fiscalement son organisation.

CONTROLE DE LA GESTION DES OPERATIONS

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte volets :

- le processus d'élaboration du budget annuel ;
- les situations mensuelles ;
- les arrêtés semestriels.

Les procédures concernent l'ensemble des filiales meunières du groupe.

Le processus d'élaboration du budget annuel :

Chaque année, le service Finance élabore en collaboration avec les différents responsables de site le budget annuel qui sera présenté au Comité de Pilotage Groupe.

Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels et d'orienter leurs travaux afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

Le reporting mensuel :

Le Superviseur comptable est chargé d'établir conjointement avec le Contrôleur de gestion France les situations mensuelles des principales filiales meunières du groupe.

Un rapprochement avec le budget est alors réalisé automatiquement afin d'appréhender la performance de la filiale au regard des hypothèses de départ. Les écarts significatifs sont à cette occasion investigués par le Contrôle de Gestion.

Présenté au Comité de Pilotage Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

Les arrêtés semestriels :

Des arrêtés comptables semestriels sont réalisés pour l'ensemble des filiales du groupe pour les besoins de la consolidation du groupe. Ceux-ci concernent l'ensemble des filiales du groupe, quelle que soit leur activité.

Elles sont l'occasion pour la Direction de contrôler et d'analyser les performances de filiales moins significatives du groupe.

AUTRES REGLES ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE AU NIVEAU DE GMS :

- Application du principe de la séparation des tâches.
- Mise en place hormis pour le Président, de double signatures pour l'établissement des règlements.
- Mise en place de logiciels de gestion des immobilisations, de comptabilité, de gestion du personnel et de gestion commerciale totalement interfacés.
- Procédure de rapprochement bancaire systématique.
- Elaboration de budgets annuels et d'états de suivi mensuel des réalisations présentés au Conseil d'Administration.
- Surveillance juridique et fiscale, par l'intermédiaire du service juridique interne et de contrats permanents d'assistance auprès de cabinets de conseil, afin de s'assurer de la pertinence et de la conformité, eu égard à la réglementation, du fonctionnement de la société et des décisions prises.
- Mise en place de systèmes de sauvegarde et de protection des données et réseaux informatiques.

PRINCIPALES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE AU NIVEAU DES FILIALES :

Contrôle des risques liés à l'exploitation :

- Gestion des stocks informatisés pour la plupart des filiales
- Inventaire physique régulier
- Contrôle des risques industriels (incendie, explosion....) et couverture desdits risques par le biais de contrats ad hoc.
- Contrôle des risques sanitaires par des analyses effectuées sous le contrôle des services qualité de la holding.
- Contrôle des risques de non-conformité par les services qualité dépendant de la holding.
- Politique de certification qualité impliquant des audits réguliers de la production et des méthodes de traçabilité.

Contrôle des risques liés à la production d'informations

- Application du principe de la séparation des tâches.
- Mise en place hormis pour le Président, de double signatures pour l'établissement des règlements
- Mise en place de logiciels de gestion des immobilisations, de comptabilité, de gestion du personnel et de gestion commerciale totalement interfacés.
- Procédure de rapprochement bancaire systématique
- Elaboration de budgets annuels et d'états de suivi mensuel des réalisations présentés aux organes de direction.
- Surveillance juridique et fiscale, par l'intermédiaire du service juridique de la holding et de contrats permanents d'assistance auprès de cabinets de conseil, afin de s'assurer de la pertinence et de la conformité, eu égard à la réglementation, du fonctionnement de la société et des décisions prises.
- Mise en place de systèmes de sauvegarde et de protection des données et réseaux informatiques.

B.2. Procédure de gestion des risques mises en place par la société

Les procédures de gestion des risques mises en place par la société sont décrites dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

C. REMUNERATION DES DIRIGEANTS - LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

La rémunération des dirigeants sociaux et les avantages dont ils bénéficient sont fixés conformément aux statuts.

S'agissant des jetons de présence, ils sont répartis de manière égalitaire par le Conseil d'administration entre tous les administrateurs.

Il n'existe pas, hormis la double signature, de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

D. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générale sont fixées par les articles 14 et 29 à 41 des statuts.

E. EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, relatives aux évènements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ont été données dans le rapport de gestion.

Le Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
1, place Henry Lévy – B.P. 80
67016 STRASBOURG CEDEX

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris Ile-de-France
37, avenue de la Forêt Noire
67000 STRASBOURG

Institut Européen d'Audit et de Conseils (IEAC)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de
Colmar
1c, rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société Grands Moulins de Strasbourg
Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.6, 1.7 et 1.13 de l'annexe qui exposent les incidences sur les états financiers et sur l'application du principe de continuité de l'exploitation, respectivement, de la condamnation de votre société par l'Autorité de la concurrence, contre laquelle un appel a été formé, de la notification de griefs notifiés par cette autorité dans le cadre d'une enquête sur la boulangerie artisanale et de négociations bancaires en cours.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 1.6 de l'annexe expose le traitement comptable retenu par la société pour la condamnation par l'Autorité de la concurrence, ainsi que les conséquences en termes de continuité d'exploitation. Elle précise que bien que cette condamnation soit frappée d'appel, une provision pour risques et charges a été comptabilisée à hauteur du montant total de l'amende prononcée. Nos travaux ont consisté à examiner l'analyse effectuée par la société et ses conseils et à apprécier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que de l'information donnée dans l'annexe.
- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre s'établit à 45 526 151 Euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les méthodes décrites dans la note 3.1.4 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur

favorable ne sont pas toutes mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

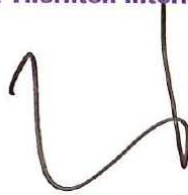
En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas les informations sociales et environnementales prévues par l'article R. 225-105-1 du code de commerce

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 31 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International

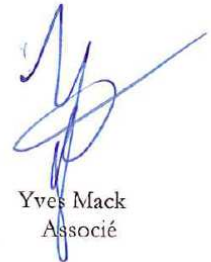


Jean-Jacques Pichon
Associé

Institut Européen d'Audit
et de Conseils



Pascal Krauskopf
Associé



Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2012



Bilan actif

	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	974 462	876 286	98 177	59 142
Fonds commercial (1)	2 311 075		2 311 075	2 311 075
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	595 481	25 894	569 586	577 646
Constructions	10 514 577	9 548 267	966 310	1 119 412
Installations techniques, mat. et outillage indus.	13 192 909	10 380 648	2 812 261	2 617 413
Autres immobilisations corporelles	1 624 148	1 525 313	98 835	146 494
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	6 210		6 210	75 818
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	49 090 292	3 464 141	45 626 151	42 521 305
Créances rattachées à des participations	34 387 609	37 395	34 350 214	32 789 212
Autres titres immobilisés	28 715		28 715	28 715
Prêts	36 489	36 489		
Autres immobilisations financières	162 899	58 644	104 255	915
ACTIF IMMOBILISE	112 924 865	25 953 077	86 971 788	82 247 146
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	3 358 155	3 104	3 355 052	2 507 656
Autres créances	8 862 182	135 388	8 726 794	31 448 919
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	14 150		14 150	4 555
Disponibilités	32 556		32 556	303 574
Charges constatées d'avance	169 513		169 513	242 952
ACTIF CIRCULANT	12 436 556	138 492	12 298 064	34 507 655
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	125 361 421	26 091 568	99 269 852	116 754 802
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			34 454 468	32 783 715
(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan passif

	31/12/2012	31/12/2011
Capital social ou individuel	3 000 000	3 000 000
Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	5 951 262	5 951 262
Ecarts de réévaluation	1 034 898	1 034 898
RESERVES		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles	13 505 800	13 505 800
Réserves réglementées		
Autres réserves	24 154 200	24 154 200
Report à nouveau	(24 921 667)	1 594
Résultat de l'exercice	(816 464)	(24 923 262)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	51 298	78 011
CAPITAUX PROPRES	22 259 327	23 102 504
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	28 820 000	28 820 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES, CHARGES	28 820 000	28 820 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	36 381 730	32 134 078
Emprunts et dettes financières divers	8 391 142	23 904 080
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 795 323	5 316 605
Dettes fiscales et sociales	1 349 368	1 217 108
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 124 245
Autres dettes	272 962	38 009
Produits constatés d'avance		98 173
DETTES	48 190 526	64 832 298
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	99 269 852	116 754 802
Résultat de l'exercice exprimé en euros et centièmes	(816 464,28)	(24 923 261,82)
(1) Dont dettes à moins d'un an	41 787 761	59 723 898
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	27 675 031	24 918 540

Compte de résultat

		31/12/2012	31/12/2011
	France	Exportation	
		12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)	10 642 497		11 017 389
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	10 642 497		11 017 389
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		4 002 322	3 864 193
Autres produits		407 546	617 579
PRODUITS D'EXPLOITATION		15 052 366	15 499 161
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achats de matières et autres approvisionnements		2 124	2 217
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		7 467 123	7 565 067
Impôts, taxes et versements assimilés		605 211	617 066
Salaires et traitements		3 009 780	3 018 784
Charges sociales du personnel		1 507 324	1 449 636
Cotisations personnelles de l'exploitant			
Dotations aux amortissements :			
- sur immobilisations		842 979	914 003
- charges d'exploitation à répartir			
Dotations aux provisions :			
- sur immobilisations			
- sur actif circulant			
- pour risques et charges			
Autres charges		1 265 204	464 438
CHARGES D'EXPLOITATION		14 699 746	14 031 212
RESULTAT D'EXPLOITATION		352 620	1 467 949

Compte de résultat

	31/12/2012	31/12/2011
RESULTAT D'EXPLOITATION	352 620	1 467 949
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	1 379	2 228
De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 510 098 3 356 124 999 203 372 1 092	2 795 326 189 737 216 089 10 007
PRODUITS FINANCIERS	2 842 917	3 211 159
Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 995 160 1 615 881 1 086	58 644 1 565 428 10 766
CHARGES FINANCIERES	4 612 127	1 634 839
RESULTAT FINANCIER	(1 769 210)	1 576 320
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 415 211)	3 046 498
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	563 1 094 251 26 713	20 107 62 784
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 121 527	82 891
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions	45 1 064 391	34 340 2 041 28 820 161
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 064 436	28 856 542
RESULTAT EXCEPTIONNEL	57 090	(28 773 651)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	(541 657)	(803 892)
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	19 018 189 19 834 653	18 795 440 43 718 701
RESULTAT DE L'EXERCICE	(816 464)	(24 923 262)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées	21 322 10 115 1 009 188 654 508	163 108 13 098 1 322 964 576 292

SOMMAIRE :

1. Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs

- 1.1. Information générales concernant les structures
- 1.2. Information concernant les effectifs
- 1.3. Information concernant l'activité de l'exercice
- 1.4. Evolution de la structure financière
- 1.5. Données boursières
- 1.6. Condamnation de la société par l'autorité de la concurrence
- 1.7. Risque lié à l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché des boulangers artisans
- 1.8. Développement de la gamme GRUAU D'OR
- 1.9. Prise de participation
- 1.10. Entrée du Groupe ADVENS au capital
- 1.11. Protocoles de mise en œuvre de garantie
- 1.12. Entrée de la société G6M au capital
- 1.13. Financement du Groupe
- 1.14. Vérification de comptabilité

2. Principes, règles et méthodes comptables

- 2.1. Modes et méthodes d'évaluation

3. Notes sur le bilan

3.1. Bilan (Etat ACTIF)

- 3.1.1. Immobilisations incorporelles brutes
- 3.1.2. Immobilisations corporelles
- 3.1.3. Dépréciation des immobilisations corporelles
- 3.1.4. Immobilisations financières
- 3.1.5. Créances clients
- 3.1.6. Autres créances
- 3.1.7. Détail des produits à recevoir
- 3.1.8. Actif circulant - Divers
- 3.1.9. Charges constatées d'avance

3.2. Bilan (Etat PASSIF)

- 3.2.1. Capitaux propres
- 3.2.2. Provisions pour risques et charges
- 3.2.3. Dettes

3.3. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

4. Notes sur le compte de résultat

- 4.1. Tableau des soldes intermédiaires de gestion et de détermination de la capacité d'autofinancement.
- 4.2. Chiffre d'affaires
- 4.3. Transferts de charges d'exploitation
- 4.4. Charges d'exploitation
- 4.5. Produits financiers
- 4.6. Charges financières
- 4.7. Produits exceptionnels
- 4.8. Charges exceptionnelles
- 4.9. Produits et charges imputables à un autre exercice
- 4.10. Impôts sur les bénéfices

5. Autres informations

5.1. Engagements

- 5.1.1. Engagements bancaires
- 5.1.2. Engagement en matière de retraite
- 5.1.3. Engagement donné – Droit individuel à la formation
- 5.1.4. Autres engagements
- 5.1.5. Crédit-bail
- 5.1.6. Location longue durée

5.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

- 5.3. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
- 5.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt
- 5.5. Inventaire des valeurs mobilières
- 5.6. Tableau de financement
- 5.7. Tableau des filiales et des participations
- 5.8. Société consolidante
- 5.9. Honoraires des commissaires aux comptes.
- 5.10. Transactions avec des sociétés liées

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS

1.1. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES STRUCTURES

La société LES GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est une société financière. Elle n'exerce plus d'activité de production, ni d'activité commerciale.

- L'activité Minoterie a été donnée en location gérance à la société GMS MEUNERIE créée en décembre 1999, avec effet au 1er juillet 2000.
- L'activité "Dakatine" a été donnée en location gérance à la société GMS ALIMENTAIRE avec effet au 1^{er} janvier 1999.
- L'activité "P.A. DIFFUSION" a été donnée en location gérance à la société GMS NEGOCE ALIMENTAIRE avec effet au 1^{er} janvier 1999.

1.2. INFORMATION CONCERNANT LES EFFECTIFS

Statut des salariés	Employés		Agents de maitrise		Cadres		Totaux	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
au 31 décembre	41	39	0	0	29	29	70	68

1.3. INFORMATION CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EXERCICE

Chiffre d'affaires (K€)	FRANCE		Exportation		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Activité						
Marchandises	0	0	0	0	0	0
Services	10 642	11 017	0	0	10 642	11 017
TOTAL	10 642	11 017	0	0	10 642	11 017

Le chiffre d'affaires de la société est composé :

- de redevances au titre de la location gérance de divers fonds de commerce
- de prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte de ses filiales
- éventuellement d'opérations d'exportations de farine sur un marché spécifique. La fabrication liée à ces opérations étant alors confiée à nos filiales les sociétés GMS MEUNERIE et Toulousaine des Farines.

1.4. EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE

L'année 2012 se solde par un déficit comptable de € 816 464,-.

Les investissements corporels de l'exercice 2012, hors avances et acomptes virés en immobilisations se montent à € 1.780.125,- et se répartissent comme suit :

Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Matériel de transport	Autres immob.corpor.	Avance et acomptes	Total
€	€	€	€	€	€	€
0	11 856	1 737 374	12 470	12 215	6 210	1 780 125

1.5. DONNEES BOURSIERES

Il y a eu 53 actions d'échangées au cours de l'année 2012.

Cours des actions	2012 €	2011 €	2010 €	2009 €	2008 €
plus haut	1 380,00	1 775,00	1 424,00	700,01	635,00
plus bas	946,00	1 205,00	600,00	297,09	320,00
Clôture au 31 décembre	1 300,00	1 381,00	1 200,00	604,00	420,00

Pour plus de précision concernant l'évolution du cours de bourse, la société vous invite à consulter le site internet <http://www.euronext.com/index-2166-FR.html>.

Numéro de code de l'action : FR0000064180

1.6. CONDAMNATION DE LA SOCIETE PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

1.6.1. Rappel des faits

En date du 15 février 2010, l'Autorité de la Concurrence a notifié des griefs à la société, estimant qu'elle avait pris part à des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la vente de farine en sachets.

La société a fermement contesté l'ensemble des griefs, tant dans ses mémoires en réponse aux services d'instruction que lors de l'audience des 10 et 11 octobre 2011 devant le collège de l'Autorité. Cette position était confortée par les observations présentées par le Commissaire du Gouvernement aux différentes étapes de la procédure et par l'unanimité des contestations élevées par les meuniers français mis en cause.

L'Autorité de la Concurrence n'a pas fait droit aux contestations soulevées et, par une décision du 13 mars 2012, a lourdement condamné le secteur de la meunerie. La société s'est ainsi vue infliger une sanction d'un montant de 28.820 K€ aux motifs :

- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à limiter les importations de farine en sachet de l'Allemagne vers la France ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue à la grande et moyenne distribution en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue aux enseignes du hard discount en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit.

La société estime cette sanction injustifiée et a interjeté appel de la décision de l'Autorité par une déclaration déposée le 16 avril 2012 auprès du greffe de la Cour d'Appel de Paris. Ce recours n'étant pas suspensif, un avis de mise en recouvrement ayant été émis par l'Administration le 15 juillet 2012, des discussions ont été engagées avec la Direction Régionale des Finances Publiques et avaient permis d'obtenir un étalement du recouvrement de la sanction jusqu'à la décision de la Cour d'Appel devant intervenir courant 2014. Un échéancier, formalisé par un accord en date du 31 juillet 2012, avait ainsi été obtenu dans un premier temps de l'Administration, prévoyant un règlement partiel de l'amende, soit 9,9 M€, dont 8,9 M€ sur une période de 24 mois à compter de janvier 2013 après versement d'une somme d'1 M€ courant 2012.

Dans le cadre de négociations plus globales, ce plan n'a toutefois pas été mis en application. L'administration et l'entreprise ont convenu qu'en complément d'une somme de 300 000 € déjà versée courant 2012, celle-ci s'engageait à verser 1.500.000 € avant le 15 août 2013. Elle doit également effectuer au bénéfice de la DRFIP un règlement de 100 000 € par mois à compter d'août 2013 jusqu'à la décision de la cour d'appel.

A titre de garantie, le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture détenus par la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et valorisés à 10.343.391 € a été accordé à l'administration le 2 avril 2013. Le présent engagement est pris sous réserve par ailleurs d'une inscription d'hypothèque judiciaire à effectuer sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à PARIS 16ème.

Il est précisé que la demande de sursis introduite au second semestre 2012 auprès de la Cour d'Appel afin d'obtenir un traitement plus favorable que celui envisagé initialement avec l'Administration a été rejeté dans un arrêt du 13 novembre 2012.

1.6.2. Traitement comptable

La décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars 2012 étant frappée d'appel, une sortie de ressources demeure incertaine. Néanmoins, en application de l'avis n°00-01 du CNC, la société a opté pour la comptabilisation d'un passif au 31 décembre 2011. A défaut d'une estimation fiable du niveau final de la sanction qui pourrait être prononcé à l'encontre de la société suite à l'appel, la société a retenu le montant provisoire de l'amende pour l'enregistrement dans ses comptes.

La société rappelle qu'elle maintient l'intégralité des contestations élevées en première instance et qu'elle ne procède à la constatation d'une provision que pour satisfaire à ses obligations comptables.

Ainsi, au 31 décembre 2012, l'amende contestée reste comptabilisée pour le même montant, en provision pour risques, dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel de Paris.

En l'absence d'avancée sur le fonds du dossier et d'une meilleure estimation, la société a maintenu dans ses comptes le risque maximal en principal soit 28,8 M€.

Parallèlement, les sommes versées suite aux accords passés avec l'Administration en vertu du caractère non suspensif de l'Appel, et limitées à ce jour à un montant de 300 K€, ont été inscrites dans un compte à l'actif du bilan de la société. Ce compte intégrera toutes les sommes qui seront versées à l'Administration d'ici la décision de la Cour d'Appel.

Le solde de ce compte viendra s'imputer sur le solde définitif de l'amende.

1.6.3. Conséquences en termes de continuité d'exploitation

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation. Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont mises en recouvrement sans attendre la décision d'un recours éventuel.

Un avis de mise en recouvrement a été adressé à la société en date du 15 mai 2012.

Toutefois, comme évoqué ci avant, les contacts pris par la société avec les services de recouvrement ont d'ores et déjà abouti à une limitation significative du montant mis en recouvrement.

Si la condamnation devait être confirmée en appel, la société se verrait dans l'obligation de céder un certain nombre d'actifs non stratégiques et/ou hors exploitation pour dégager le financement nécessaire au paiement de l'amende. Leur montant et leur nombre dépendront du niveau final de la sanction.

Le reprofilage de la structure d'endettement du groupe, la mise en place d'un contrat d'affacturage en 2013 et le soutien apporté par la société mère Sofracal permettront au groupe Grands Moulins de Strasbourg de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement.

1.7. RISQUE LIE A L'ENQUÊTE DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DES BOULANGERS ARTISANS

Au cours de l'exercice, la société a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale.

Le 22 février 2013, les Rapporteurs auprès de l'Autorité de la Concurrence notifiaient des griefs à l'ensemble des meuniers concernés par l'enquête parmi lesquels le groupe Les Grands Moulins de Strasbourg.

L'ensemble des sociétés meunières concernées par la notification rejettent l'intégralité des griefs exposés. S'agissant d'une procédure toujours en phase d'instruction, aucune sanction n'a été prononcée à ce stade.

1.8. DEVELOPPEMENT DE LA GAMME GRUAU D'OR

Suite à la fin du contrat de commission conclu entre la société et la société France Farine, le groupe GMS a développé depuis le début de l'année 2012 sa marque régionale GRUAU D'OR et propose une gamme plus étendue et une distribution nationale. Ce développement a été bien accueilli par les distributeurs qui

ont largement référencé la nouvelle gamme GRUAU D'OR. Les volumes de vente de farine de la gamme GRUAU D'OR représentent environ 210 tonnes par mois, en augmentation sur le deuxième semestre 2012.

1.9. PRISE DE PARTICIPATION

Un projet de croissance externe a abouti au mois de janvier 2012. Le groupe GMS a acheté la société ESTAGER S.A., située à EGLETONS en Corrèze, pour un prix de 18 millions d'euros financé à hauteur de 5 M€ par un prêt bancaire. Il s'agit d'un moulin agréé BANETTE disposant d'une importante clientèle artisanale. Cette opération permet au groupe de renforcer son maillage du territoire et d'accroître son potentiel de clients artisans.

1.10. ENTREE DU GROUPE ADVENS AU CAPITAL

Dans la mesure où les développements réalisés sur le marché angolais, à l'origine d'importantes créances impayées, l'ont été par l'intermédiaire de sociétés détenues directement ou indirectement par M. Imad BAKRI, celui-ci disposant d'un droit de préemption sur les actions détenues par M. LEARY lors de sa sortie du capital de SOFRACAL, M. LEARY a estimé que M. BAKRI n'était plus à même d'assurer la pérennité du groupe. M. LEARY a ainsi dénoncé le droit accordé à M. BAKRI dans le cadre du protocole conclu en 2007, afin de se rapprocher d'un autre groupe capable de représenter un soutien financier pérenne pour le groupe.

Le 12 décembre 2012, la société SOFRACAL cédait 4 193 actions de la société Les Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société ADVENS, opérateur agro-industriel international. Les actions cédées représentent 4,99 % du capital de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Outre ce premier accord, M. LEARY et le Groupe ADVENS ont également conclu un second protocole prévoyant, sous conditions suspensives :

- une promesse de vente par SOFRACAL à ADVENS et un éventuel consortium de coopératives en pourparlers, exerçable en septembre 2014, du solde de sa participation dans la société GMS ;
- une promesse d'achat consentie par ADVENS à SOFRACAL portant sur le solde de sa participation dans la société GMS, exerçable, selon le cas, entre juillet et août 2014 ou entre octobre et décembre 2014 ;
- la faculté pour M. LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et ADVENS dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse d'achat précitée ne pourrait être exercée.

L'entrée en vigueur de ce second protocole est subordonnée à la réalisation préalable de trois conditions suspensives, à savoir la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers de l'absence d'obligation de dépôt d'une offre publique immédiate sur les titres de GMS à raison de la seule signature desdits accords (et par conséquent tant que les promesses décrites ci-dessus ne seront pas exercées), la réalisation par ADVENS d'un audit du groupe GMS et la levée de toute restriction à la cessibilité des actions GMS détenues par SOFRACAL.

Le communiqué complet en date du 18 décembre 2012 relatif à « L'entrée du Groupe ADVENS dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG » est disponible sur le site internet du groupe.

1.11. PROTOCOLES DE MISE EN ŒUVRE DE GARANTIE

Par un protocole de mise en œuvre de garantie signé le 31 décembre 2012, la société SOFRACAL a formalisé son engagement de couverture des créances sur les clients angolais et libanais pour l'ensemble des sociétés du groupe concernées par ces encours.

La garantie donnée par SOFRACAL portait sur des créances représentant pour le groupe un montant de 58,3 M€ détenues par les sociétés GMS Meunerie (41,4 M€ dont 22 M€ couvert par la mise en œuvre de la garantie au 31 décembre), La Toulousaine des Farines (15,9 M€) et GMS Négoce Alimentaire (1 M€)

L'application du protocole signé entre la société GMS Meunerie et la société SOFRACAL s'est traduite par la cession de créances identifiées au 31 décembre 2012 pour un montant de 22 M€. Pour l'acquisition de

ces créances, la société SOFRACAL a, en application de l'article 1275 du Code civil, délégué à la société GMS Meunerie la créance qu'elle détenait sur la société GMS à hauteur de 22 M€.

Ainsi, la mise en œuvre partielle de cette garantie s'est traduite pour la société par :

- La réduction du compte courant créditeur SOFRACAL d'un montant de 22 M€ pour le porter de 23 M€ à 1 M€
- La réduction des avances de trésorerie consenties par GMS à GMS Meunerie à due concurrence.

Pour le solde des créances non compensées au 31 décembre 2012 (soit 36,3 M€), le risque lié au non recouvrement de ces créances reste garanti par SOFRACAL dans le cadre d'une convention de « porte fort » autorisée le 28 décembre 2012. Cette convention sera réalisée par l'intermédiaire d'apport de fonds de la société SOFRACAL à GMS en 2013, mais également par le produit de la cession des titres GMS par SOFRACAL dans le cadre de la promesse de vente et promesse d'achat signées le 12 décembre 2012 entre SOFRACAL et le groupe ADVENS et sous conditions suspensives.

1.12. ENTREE DE LA SOCIETE G6M AU CAPITAL

Dans le prolongement des accords conclus avec le groupe ADVENS (cf. point 1.10), SOFRACAL a annoncé le 28 mai 2013 la signature d'un accord de cession immédiate et partielle de ses titres GMS à la société G6M.

La société G6M, qui regroupe un consortium de coopératives françaises opérant notamment dans le domaine des céréales, prend ainsi une participation d'environ 4,98 % au capital de GMS, pour un montant de 2,5M€. Initiée par SOFRACAL, cette opération permettra de mettre à la disposition de GMS 2,5 millions d'euros de trésorerie complémentaire par apport en compte courant d'associé.

Parallèlement à cet accord, M. LEARY, qui contrôle indirectement SOFRACAL, et G6M ont conclu un protocole prévoyant sous les mêmes conditions suspensives que celles affectant le protocole avec ADVENS :

- la conclusion par SOFRACAL d'une promesse de vente au bénéfice de G6M portant sur le solde de la participation détenue par SOFRACAL dans GMS, exerçable en octobre 2014, sous réserve du non exercice des promesses de vente et d'achat qui existeront entre SOFRACAL et le Groupe ADVENS à la suite des accords de décembre 2012 ; et
- la faculté pour M. LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et de G6M dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse de vente précitée ne serait pas exercée par G6M.

Ce protocole a pour but d'offrir une alternative supplémentaire à la transmission du groupe GMS, si ADVENS ne prend pas à terme le contrôle du groupe, en application de l'une ou l'autre des promesses au profit du groupe ADVENS.

Le communiqué complet en date du 28 mai 2013 relatif à « L'entrée de la société G6M dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG » est disponible sur le site internet du groupe.

1.13. FINANCEMENT DU GROUPE

La société a engagé une renégociation de son financement avec les différents banquiers intervenant dans le groupe qui pourrait déboucher sur un pool bancaire restreint par le biais de la mise en place d'un contrat d'affacturage et de ressources additionnelles. Des contrats d'affacturage ont été signés et sont entrés en application depuis février 2013 pour certaines filiales :

- GMS Meunerie
- Moulins DELIGNE
- Moulins Réunis de la Sarthe
- Minoterie ESTAGER
- GMS Alimentaire
- RHEINTAL Mühlen GmbH

Le montant du financement qui devrait découler de la mise en place de cet affacturage pourrait représenter un montant maximal d'environ 21 M€.

Par ailleurs, dans l'attente de la finalisation des négociations bancaires, les clauses de covenants relatifs à certains prêts n'ont pas été activées.

Enfin, il est précisé que sur l'exercice 2012, les apports en compte-courant réalisés par la société SOFRACAL ont représenté un montant total de 11,1 M€. Depuis le 1er janvier 2013, 9,7 M€ supplémentaires ont été apportés au groupe.

1.14 VERIFICATION DE COMPTABILITE

Début 2013, la société a fait l'objet d'une vérification sur pièces de la TVA déductible relative à l'année 2011. Cette vérification s'est conclue par l'absence de proposition de redressement.

Un contrôle fiscal s'est tenu fin juin 2013, portant sur la TVA et l'impôt sur les sociétés de la société GMS pour les années 2010 et 2011. Celui-ci s'est formalisé par l'établissement d'une proposition de rectification émise le 10 juillet 2013.

Dans la mesure où la société conteste les points faisant l'objet de la proposition, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes 2012. Par ailleurs, en l'absence d'un échange complet sur les points relevés par l'Administration fiscale il n'est pas fait mention des montants redressés, ceux-ci apparaissant manifestement excessifs.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les états de synthèse de notre société ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable 1999 décrit dans le règlement 99.03 adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 et homologué par l'arrêté interministériel du 22 juin 1999.

La comptabilisation en 2011 des conséquences de la décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars 2012 malgré l'appel interjeté, la société rejetant l'ensemble des griefs reprochés (cf. à ce sujet le point 1.6), a eu pour effet d'obérer de manière très importante le niveau des fonds propres de la société Grands Moulins de Strasbourg. L'avis de recouvrement a été notifié en mai 2012 mais n'a pas été suivi d'effet dans la mesure où la société continue d'échanger avec l'administration en vue d'obtenir le sursis de la quasi-intégralité de la sanction. Cf. à ce sujet le point 1.6.

Toutefois, la société a apprécié les chances que sa position dans le cadre de cette enquête soient entendues, mais également les modalités de liquidation de certains de ses actifs dans l'éventualité d'une confirmation en appel de la décision rendue en première instance, et considère qu'elle dispose des moyens nécessaires pour faire face à cette sortie de ressources.

Dans ce contexte, le principe de continuité de l'exploitation a été appliqué dans le cadre de l'établissement des comptes 2012.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les biens ayant fait l'objet de la réévaluation légale 1976.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de la couverture à terme les concernant.

La différence résultant de l'actualisation des dettes, créances et disponibilités en devises est portée au compte de résultat en "charges ou produits nets de conversion des monnaies".

Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

a. Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

EUREXPAN S.A.

GMS ALIMENTAIRE E.U.R.L.

GMS NEGOCE ALIMENTAIRE S.A.R.L.

GMS MEUNERIE S.A.S.

GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S.

b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.

Pour les sociétés GMS ALIMENTAIRE E.U.R.L., GMS NEGOCE ALIMENTAIRE S.A.R.L., GMS MEUNERIE S.A.S. et GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S.

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et /ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan S.A.

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et /ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. BILAN (ETAT ACTIF)

3.1.1 Immobilisations incorporelles brutes

	Logiciels	Marques de fabrique	Fonds de commerce	TOTAUX
	€	€		€
Au 31.12.2011	877 397	24 387	2 311 075	3 212 859
Acquisitions 2012	72 678	0	0	72 678
Amortissements / dépréciation	0	0	0	0
Reprise sur amortissements	0	0	0	0
Sorties 2012	0	0	0	0
Valeur au 31.12.2012	950 075	24 387	2 311 075	3 285 537

Les logiciels utilisés par la Société sont enregistrés en "immobilisations incorporelles" au coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur une période 12 à 24 mois.

Fonds de commerce

Le fonds de commerce est constitué de :

- **droits de mouture**

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque.

La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2012 les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG disposent de 2.151.251 quintaux de droits de mouture inscrits pour un montant de € 2.095.593 à l'actif du bilan.

Au cours de l'exercice 2012, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG n'a acquis aucun quintal de droits de mouture.

La quantité de droits de mouture dont dispose les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est cependant inférieure à la capacité de production de la Meunerie, car les écrasements réalisés et vendus à l'exportation ne sont pas concernés par les dispositions relatives aux droits de mouture.

- **Clientèle**

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a acquis en 2003, auprès de la famille NOEL, les titres de la société GRANDS MOULINS AUBRY, ainsi que le fonds de commerce pour un montant de € 215.482,-.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition, augmenté des frais accessoires et diminué des escomptes obtenus à l'exception des immobilisations acquises avant le 31.12.1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont enregistrées en convertissant les devises au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations font l'objet d'une analyse pour ventiler le coût d'acquisition en composants lorsque les informations pour procéder à cette ventilation sont disponibles et que l'importance des composants est significative.

Mouvements de terrains	
Au 31.12.2011, la valeur réévaluée des terrains était de	595 481 €
Acquisitions de 2012	0 €
Sorties 2012	0 €
Valeur brute au 31.12.2012	595 481 €
La valeur d'origine s'élève à € 229 316,-	
Mouvements des constructions	
Au 31.12.2011, la valeur réévaluée des constructions était de	10 502 720 €
Acquisitions de 2012	11 856 €
Sorties 2012	0 €
Valeur brute au 31.12.2012	10 514 576 €
La valeur d'origine s'élève à € 7 362 437,-	
Mouvements des installations techniques, matériel et outillage industriels	
Au 31.12.2011, la valeur brute était de	12 421 717 €
Les acquisitions et virements de poste à poste de 2012 s'élèvent à	1 813 192 €
et les sorties 2012 à	(1 042 000 €)
Valeur brute des installations techniques au 31.12.2012	13 192 909 €

Calcul de la valeur d'origine des terrains	
Solde au 31/12/2011	229 316 €
Acquisitions 2012	0 €
Cessions 2012 (pour la valeur d'origine)	0 €
Solde au 31/12/2012	229 316 €
Calcul de la valeur d'origine des constructions	
Solde au 31/12/2011	7 350 581 €
Acquisitions 2012	11 856 €
Cessions 2012 (pour la valeur d'origine)	0 €
Solde au 31/12/2012	7 362 437 €

Mouvements des autres immobilisations corporelles et avances acomptes

	Matériel de transport	Matériel de bureau et informatique	Avances et acomptes	Totaux
	€	€	€	€
Au 31.12.2011	174 301	1 437 633	75 818	1 687 752
Acquisitions/Augm. 2012	12 470	12 215	6 210	30 895
Cessions, transferts et mises hors services 2012	(12 470)	0	(75 818)	(88 288)
Valeur brute des autres immobilisations corporelles au 31.12.2012	174 301	1 449 848	6 210	1 630 359

3.1.3. Dépréciation des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation enregistrés en charges d'exploitation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue par la société suivant le mode linéaire, selon le tableau ci-après, étant précisé que la société pratique l'amortissement dérogatoire pour la différence entre l'amortissement économique en linéaire et les amortissements en dégressif :

	Amortissements comptables économiquement justifiés
Immeubles d'habitation	2,00% L
Bâtiments industriels	5,00% L
Matériel et outillage	15,00% L
Matériel de transport	25,00% L
Matériel et mobilier	10,00% à 20,00% L
Matériel électronique	33,33% L
Standard téléphonique	33,33% L

Situation et mouvements des amortissements de l'exercice

Amortissements		au 31.12.2011	Augmentations 2012	Reprises sur sorties/cessions	au 31.12.2012
		€	€	€	€
Autres immobilisations incorporelles	I	842 643	33 643	-	876 286
Terrains		17 835	8 059	-	25 894
Constructions		9 383 309	164 958	-	9 548 267
Matériel - outillage industriel		9 804 304	576 344	-	10 380 648
Matériel de transport		153 510	9 295	102	162 703
Matériel et mobilier		1 311 929	50 681		1 362 610
	II	20 670 887	809 337	102	21 480 122
TOTAL GENERAL	I + II	21 513 530	842 980	102	22 356 408

3.1.4. Immobilisations financières

Participations (tableau des filiales et participations en annexe § 5.7)

Les titres de participation sont évalués conformément au plan comptable général et ont fait l'objet d'une réévaluation en 1978. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire est déterminée au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'utilité.

Pour les titres de participation, la valeur d'utilité est fondée sur la quote-part des capitaux propres et/ou sur la situation nette réévaluée de la filiale prenant en considération les plus-values latentes sur actifs identifiés et/ou sur la base d'une estimation des avantages économiques futurs attendus par la société.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Durant l'exercice 2012, certaines filiales ont subi d'importantes pertes. Il s'agit principalement de filiales meunières qui ont souffert d'une mauvaise conjoncture sur les marchés des blés. D'importantes baisses de marge ont eu pour effet de réduire fortement les rentabilités de ces structures et d'obérer ainsi fortement le niveau de leurs capitaux propres.

Toutefois, l'ensemble des filiales meunières, à l'exception de GMS Meunerie, disposent d'importantes plus-values latentes portant sur les droits de mouture et contingents qu'elles détiennent mais également sur les actifs meuniers qu'elles possèdent. Les valeurs de ces derniers ont fait d'objet d'estimations réalisées sur la base de valeur à neuf de moulins de capacités équivalentes pondérées par des coefficients de vétusté déterminés par un expert pour chaque moulin.

Par ailleurs, les perspectives commerciales pour les exercices 2013 et suivants sont satisfaisantes et l'évolution du marché des blés laisse présager un rétablissement de la rentabilité de ces structures.

Concernant la société GMS Meunerie, la situation nette de cette société s'élève à 150 K€ alors que l'intégralité des titres détenus par la société Les Grands Moulins de Strasbourg représentent 13,5 M€.

Les titres ont été dépréciés à hauteur de 2 836 K€ pour respecter la valeur d'inventaire.

S.A.S. GMS MEUNERIE sur 2012 a réalisé un chiffre d'affaires de 140.451 K€ et a dégagé un résultat d'exploitation de - 5 167 K€ à comparer à - 5 235 K€ pour l'exercice antérieur. Le résultat net ressort à - 3 169 K€ contre - 5 351 K€. La marge brute est de 28.53% en 2012 contre 26.76% en 2011. Il n'y a pas eu de provision pour hausse des prix sur 2012. Les provisions pour hausse de prix constituées en 2007 et 2010 pour respectivement 1 300 K€ et 1 080 K€ ont été reprises au résultat de l'exercice 2012 par anticipation.

S.A.S. GRANDS MOULINS AUBRY a enregistré un chiffre d'affaires de 6.889 K€ en 2012 contre 7.102 K€ en 2011, soit une baisse de 3 %. La marge brute est de 18.50 % en 2012 contre 20.45 % en 2011.

Le résultat de l'exercice régresse avec 88 K€ en 2012 pour 142 K€ en 2011.

RHEINTAL MUHLEN GmbH affiche en 2012 un chiffre d'affaires de 30 486 K€ en diminution de 3,52 % par rapport à celui de 2011 qui était de 31 598 K€. Le résultat pour 2012 est en nette détérioration puisqu'il s'établit à - 1 664 K€ contre -169 K€ en 2011 et prend en compte une provision au titre de la sanction de l'autorité de la concurrence allemande pour un montant de 728 K€.

E.U.R.L. GMS ALIMENTAIRE réalise un chiffre d'affaire de 6 353 K€ en augmentation de 9,91 % sur celui de 2011 qui était de 5.780 K€. Le résultat pour l'exercice 2012 est en légère augmentation pour atteindre 818 K€ contre 796 K€ pour l'exercice précédent.

S.A.R.L. GMS NEGOCE ALIMENTAIRE a connu en 2012 une augmentation de son chiffre d'affaires de 39,32 %. Il s'est établi à 2 987 K€ en 2012 contre 2 144 K€ à l'exercice précédent. Le résultat en 2012 ressort à 57 K€ contre 45 K€ pour l'exercice précédent.

SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. établit ses comptes annuels le 30 juin. Sur son exercice 2011/2012 son chiffre d'affaires a augmenté de 17,19 % pour atteindre 32 041 K€ contre 27 340 K€ sur 2010/2011. La société affiche un résultat positif de 1 421 K€ contre 1 871 K€ pour l'exercice précédent soit 24,05 % de diminution.

GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A. est une société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS. Celle-ci possède l'ensemble des actifs immobiliers et mobiliers utilisés par RHEINTAL MÜHLEN GmbH. Le résultat de cette société passe de 22 K€ en 2011 à 14 K€ en 2012.

S.M.D.P. (SOCIETE MOULIN DELIGNE PARTICIPATIONS) détenue par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG à hauteur de 67.04 % a poursuivi son activité de holding. Aux titres des sociétés SCI AVENIR, LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, MOULIN DELIGNE, FESENMEYER BÄCKERMÜHLEN GmbH & Co. KG, LES MOULINS PYRENEENS, MOULINS BROCHET, SCI LA FORGE, et MINOTERIE BELLES OUVRIERES, se sont ajoutés, en 2012, les titres de la SA MINOTERIE ESTAGER.

Elle n'a pas de salarié et affiche un résultat négatif de 568 K€ en 2012.

EUREXPAN enregistre un chiffre d'affaires de 2 704 K€ en 2012 en augmentation de 135,89 % sur 2011 ou il était de 1 147 K€. Le résultat est de 30 K€ sur 2012 contre 41 K€ sur 2011.

S.C.I. PORT-DU-RHIN enregistre un résultat positif de 45 K€ en 2012 contre 42 K€ en 2011.

BACH MUHLE est en liquidation amiable.

Prises de participation en 2012

La société a souscrit à une augmentation de capital de la société GMS MEUNERIE pour une valeur de 6 100 005 €.

Cession de titres de participation en 2012

La société n'a pas cédé de titres de participation durant l'exercice 2012.

Mouvements des titres de participations

Valeur brute réévaluée au 31.12.2011	42 990 287 €
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL</u>	6 100 005 €
<u>CESSIONS 2012</u>	0 €
Valeur brute réévaluée au 31.12.2012	49 090 292 €
Provision pour dépréciation	3 464 141 €
Au Bon Pain de France	267 481 €
Farinvest	14 000 €
Stuttg.Backermuh.GMBH	175 000 €
Stuttg.Backermuh.Verwalt.	12 500 €
Fournil Vosgien Pierrel	9 147 €
Les Meules de Flandres	150 000 €
GMS Meunerie	2 836 013 €
Valeur nette au 31.12.2012	45 626 151 €

La participation dans la société AU BON PAIN DE FRANCE est dépréciée à hauteur de 100% car cette société fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire depuis juillet 2006.

La provision comptabilisée au titre de l'exercice 2012 correspond à la dépréciation à hauteur de 100% des titres de la société Les Meules de Flandres pour 150 K€ et de la société Fournil Vosgien Pierrel pour 9K€, titres dépréciés compte tenu de la situation nette comptable. Est également comptabilisé au 31 décembre 2012 une dépréciation des titres de la société GMS Meunerie pour 2 836 K€.

Les autres titres faisant l'objet d'une provision sont également dépréciés à hauteur de 100%.

Créances rattachées à des participations

GMS MEUNERIE S.A.S.	29 572 883 €
GBR RHEINTAL MUHLEN Gmbh u.GMS S.A.	1 378 €
RHEINTAL MUHLEN GmbH	3 215 721 €
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE S.A.	1 002 119 €
STUTTGARTER BACKERMUHLEN Gmbh & Co KG	37 395 €
REISS MUHLEN GMBH	558 113 €
	34 387 609 €
	(Echéance à - d'un an)
La créance détenue par la société sur la société	
Stuttgarter Backermuhlen Gmbh & Co Kg est dépréciée à 100%.	

Autres titres immobilisés

Valeur brute au 31.12.2011	28 715 €
Acquisitions/cessions en 2012	0 €
Valeur brute au 31.12.2012	28 715 €

Prêts

Cette rubrique comprend les prêts avec ou sans intérêts accordés à notre clientèle boulangère servant à financer des chambres à farines, de nouvelles installations, ou des agencements de magasins.

L'octroi de prêts est autorisé par l'article 12-1° de la loi bancaire prévoyant qu'une entreprise peut "dans l'exercice de son activité professionnelle consentir à ses contractants des crédits commerciaux dès lors

que ces opérations, sans être affectées à la couverture d'une vente précise, constituent le complément indispensable d'un contrat commercial".

Mouvements des prêts

	€
Valeur au 31.12.2011	51 921 €
Nouveaux prêts 2012	0 €
Remboursements capital	-15 432 €
Valeur au 31.12.2012	36 489 €
Echéance à + d'un an	0 €
Echéance à - d'un an	36 489 €
	36 489 €

Autres immobilisations financières

Le poste "autres immobilisations financières" comprend les dépôts et cautionnements versés par la société.

Valeur au 31.12.2011	59 559 €
• Augmentations en 2012	103 340 €
• Diminutions en 2012	0 €
Valeur au 31.12.2012	162 899 €
Dont échéance à moins d'un an.	58 644 €

Provisions pour dépréciation des prêts et autres immobilisations financières

Lorsque la valeur d'inventaire des prêts est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des prêts est déterminée en fonction de la situation financière du débiteur et des éventuels retards de paiements.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement déterminés par la société.

Provisions au 31.12.2011	110 565 €
Dotations	0 €
Provisions utilisées	-15 432 €
Annulation de provisions	0 €
Provisions au 31.12.2012	95 133 €

3.1.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des créances est déterminée en prenant en compte la situation financière du débiteur, les éventuels retards de paiement et les garanties obtenues.

Dépréciation des comptes clients

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses au 31.12.2011 étaient de	714 638 €
Nouvelles provisions pour créances douteuses constituées en 2012	0 €
Provisions utilisées	-711 161 €
Annulation de provisions	-373 €
Total des provisions pour dépréciation des créances douteuses au 31.12.2012	3 104 €

3.1.6. Autres créances

Cette rubrique comprend les postes suivants :

	Exercice 2012	Exercice 2011
	€	€
Fournisseurs (avances sur commandes d'exploitation)	0	0
Personnel	48 684	65 469
Etat & Collectivités	776 544	468 941
Sociétés apparentées	7 731 612	30 779 211
Autres débiteurs	305 341	425 686
*)	8 862 182	31 739 307
*) dont part à + d'un an	0	0
*) dont part à - d'un an	8 862 182	31 739 307

Les créances sur sociétés apparentées se montent à **€ 7 731 612,-**, selon détail ci-après :

S.C.I. PORT-DU-RHIN	44 640
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	0
SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE	0
GMS MEUNERIE S.A.S.	0
GRANDS MOULINS AUBRY	0
MOULIN DELIGNE	0
MERCIER CAPLA	0
S.M.D.P.	6 961 136
LOEFFEL MUEHLEN GMBH	0
FARINVEST	135 388
MEULES DES FLANDRES	100 000
EUREXPAN – intégration fiscale	3 986
GMS ALIMENTAIRE - intégration fiscale	409 687
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE – intégration fiscale	32 297
GMS MEUNERIE – intégration fiscale	0
GRANDS MOULINS AUBRY – intégration fiscale	44 478
LA FINANCIERE DE MEUNERIE	0
TOTAL	7 731 612

La créance détenue sur la société FARINVEST est dépréciée à 100%.

3.1.7. Détail des produits à recevoir

	Exercice 2012	Exercice 2011
	€	€
Clients factures à établir	37 811	250 065
Intérêts courus s/créances ratt.à des participations	0	0
Intérêts courus s/autres immob. financières	0	0
Intérêts courus s/comptes courants	0	0
Avoirs à recevoir	228 728	0
Assurances (sinistre)	0	0
Dégrèvement de taxe professionnelle	0	0
	266 539	250 065

3.1.8. Actif circulant – Divers

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût total d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Montant au 31.12.2011	4 555 €
Augmentations	9 795 €
Diminutions	200 €
Valeur au 31.12.2012	14 150 €

Disponibilités

Elles se décomposent en :

	Exercice 2012	Exercice 2011
	€	€
Banques	22 139	236 888
C.C.P.	8 293	52 128
Caisse	2 123	14 558
	32 556	303 574

3.1.9. Charges constatées d'avance

Elles représentent :

	Exercice 2012	Exercice 2011
	€	€
Fournitures non stockables	56 676	56 676
Services extérieurs	107 127	182 882
Charges financières	5 710	3 394
	169 513	242 952

3.2. BILAN (ETAT PASSIF)

3.2.1. Capitaux propres

Le capital social de € 3.000.000.- (entièrement libéré) est composé de 83.867 actions, soit une valeur nominale de 35,77 €.

N'enregistrent pas de variation en 2012, les postes suivants :

- ⇒ primes d'émission, de fusion, d'apport
- ⇒ écarts de réévaluation
- ⇒ réserve légale
- ⇒ autres réserves.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à € 22 259 327,- au 31 Décembre 2012 soit une diminution de € 843 177,- découlant des divers mouvements suivants :	
Résultat de l'exercice 2012	(816 464 €)
Diminution du poste « Provisions réglementées »	(26 713 €)
Distribution de dividende sur résultat 2011	0 €
	(843 177 €)
Report à nouveau	
Report à nouveau au 31.12.2011	1 594 €
Résultat 2011	(24 923 262 €)
	(24 921 667 €)
Suivant décisions de l'AGO :	
Utilisation pour le dividende au titre de 2011	0 €
affectation au poste « autres réserves »	0 €
Report à nouveau au 31.12.2012	(24 921 667 €)
Proposition d'affectation du résultat :	
Déficit de l'exercice 2012	(816 464 €)
Pas de distribution de dividende au titre de 2012	0 €
Affectation au poste « autres réserves »	0 €
le report à nouveau ressortira à	(25 738 131 €)
après approbation par l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice	

Provisions réglementées

Situations et mouvements	Fin 2011	Dotations 2012	Reprises 2012	Fin 2012	Effets des mvts sur le résultat
	A	B	C	D A+B-C	A-D
	€	€	€	€	€
Prov.spéciale de réévaluation	8 399	0	3 201	5 199	3 201
Amortissements dérogatoires	69 612	0	23 512	46 100	23 512
	78 011	0	26 713	51 298	26 713
Charge fiscale future (I.S. au taux de 33 1/3 %)				17 099 €	

Les mouvements des amortissements dérogatoires sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

3.2.2. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charge	Fin 2011	Dotations 2012	Diminutions		Montant fin 2012
			Provisions utilisées	Annulation de provisions	
	€	€	€	€	€
Provisions pour amendes. (1)	28 820 000	0	0	0	28 820 000
	28 820 000	0	0	0	28 820 000

(1) Cf. avancement en 1.6.

3.2.3. Dettes

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Montant au bilan	Montant à - d'un an	Montant à + d'un an et 5 ans au +	Montant à + de 5 ans
Soldes créditeurs de banque	€ 20 675 031	€ 20 675 031	€ 0	€ 0
Spots utilisation au 31.12.2012	7 000 000	7 000 000	0	0
Emprunts à taux fixe	0	0	0	0
Dérivé de taux	277 217	277 217	0	0
Emprunts à taux variable (long terme) (y compris intérêts courus)	8 429 482	2 026 717	6 262 177	140 588
	36 381 730	29 978 965	6 262 177	140 588

Il a été souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. La valeur de marché de cet instrument financier au 31 décembre 2012 est de – 277 K€. La dette financière a été ajustée à cette somme au 31 décembre 2012. Ce contrat s'est terminé le 07 avril 2013.

Mouvements des emprunts

Les emprunts souscrits au cours de l'exercice s'élèvent à € 4.600.000.-.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à € 2.921.399.-.

Garanties et autres engagements

Cf. note 5.1.1.

Emprunts et dettes financières diverses

	Montant au bilan	Montant à - d'un an	Montant à + d'un an et 5 ans au +	Montant à + de 5 ans
	€	€	€	€
EUREXPAN S.A.	504 997	504 997	0	0
S.M.A.	2 313 159	2 313 159	0	0
GMS ALIMENTAIRE	3 480 385	3 480 385	0	0
SOFRACAL	1 039 236	1 039 236	0	0
GRANDS MOULINS AUBRY	606 793	606 793	0	0
MOULIN DELIGNE	73 920	73 920	0	0
SCI IMMOBILIERE DU SUD	100 000	100 000	0	0
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	270 348	270 348	0	0
Intérêts courus	0	0	0	0
Cautions appartements	2 306	2 306	0	0
	8 391 142	8 391 142	0	0

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (- d'un an)

	2012	2011
	€	€
Fournisseurs	1 795 323	5 316 605
Fournisseurs s/immobilisations	0	2 124 245

Dettes fiscales et sociales (- d'un an)

		2012	2011
Envers les organismes sociaux	1)	635 696 €	534 981 €
Envers le personnel	2)	582 271 €	480 964 €
Dettes fiscales	3)	131 401 €	201 163 €
		1 349 368 €	1 217 108 €

1) dont :

- cotisations URSSAF 133 045 € 126 250 €
- charges sociales s/congés payés 159 121 € 165 504 €

2) dont Congés Payés 324 737 € 337 764 €

3) dont Impôts sur les bénéfices 0 € 0 €

T.V.A. 121 883 € 178 787 €

Autres dettes (-d'un an)

Elles s'élèvent à € 272.962.- au 31.12.2012 contre € 38.009.- au 31.12.2011.

Détail des charges à payer

	2012	2011
Intérêts courus sur emprunts à court et moyen terme	61 330 €	27 218 €
Intérêts courus sur swap de taux	0 €	56 762 €
Intérêts courus sur sociétés liées	0 €	0 €
Factures fournisseurs non parvenues	319 052 €	196 343 €
Appointements variables	0 €	0 €
Charges sociales sur appointements variables	0 €	0 €
Congés payés	324 737 €	337 764 €
Charges sociales sur congés payés	159 121 €	165 504 €
Autres charges de personnel	229 177 €	123 667 €
Autres charges sociales	68 687 €	67 593 €
Contribution de solidarité	22 050 €	23 012 €
Taxe foncière	0 €	13 462 €
TVTS	9 518 €	8 914 €
Jetons de présence	56 007 €	36 007 €
Cautions bancaires à payer	0 €	0 €
Avoirs à établir	213 753 €	0 €
	1 463 432 €	1 056 246 €

Détail des produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au titre de l'exercice 2012.

3.3. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
	K€	K€	K€
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes s/immob.incorporelles			
Avances et acomptes s/immob.corporelles.			
Participations	36 585	12 505	
Créances rattachées aux participations	34 350	37	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés s/commandes			
Créances clients et comptes rattachés	3 138	4	
Autres créances	7 644	100	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	5 976	2 413	
Avances et acomptes reçus s/commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	349	1	
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	214		
Produits de participation	74	1 417	
Autres produits financiers	935	0	
Charges financières	655	14	

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET DE DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (en milliers d'€uros)

	2012	2011	Variations
	K€	K€	K€
Ventes de marchandises	0	0	0
Achats de marchandises + variation de stock	0	0	0
Marge commerciale (solde n°1)	0	0	0
Production vendues Biens	0	0	0
Production vendues Services	10 642	11 017	-375
Production stockée	0	0	0
Production de l'exercice (solde n°2)	10 642	11 017	-375
Achats matières premières et approvis.	2 159	2 787	-628
Variations stock (M.P. et Approv.)	0	0	0
Autres charges externes	5 310	4 780	530
Consommations (solde n°3)	7 469	7 567	-98
Valeur ajoutée produite (solde n°4)	3 173	3 450	-277
Subventions d'exploitations	0	0	0
Impôts et taxes	-605	-617	12
Charges de personnel	-4 517	-4 469	-48
Excédent brut d'exploitation (solde n°5)	-1 949	-1 636	-313
Reprise sur amortis.et provis.et transferts de charges	4 002	3 864	138
Autres produits	408	618	-210
Dotations aux amortissements et provisions	-843	-913	70
Autres charges	-1 265	-464	-801
Résultat d'exploitation (solde n°6)	353	1 469	-1 116
Bénéfice attribué et perte supportée	1	2	-1
Produits financiers	2 843	3 211	-368
Charges financières	-4 612	-1 635	-2 977
Résultat courant (solde n°7)	-1 415	3 047	-4 462
Produits exceptionnels	1 122	83	1 039
Charges exceptionnelles	-1 064	-28 857	27 793
Résultat exceptionnel (solde n°8)	57	-28 774	28 831
Participation des salariés	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	542	804	-262
Bénéfice de l'exercice	-816	-24 923	24 107
Excédent brut d'exploitation (solde n°5)	-1 949	-1 636	-313
Transferts de charges	3 120	3 492	-372
Autres produits	408	618	-210
Autres charges	-1 265	-464	-801
Bénéfice attribué	1	2	-1
Produits financiers	2 843	3 159	-316
Charges financières	-1 617	-1 576	-41
Produits exceptionnels	30	0	30
Charges exceptionnelles	-10	-37	27
Participations des salariés	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	542	804	-262
Capacité d'autofinancement	2 102	4 362	-2 260

4.2. CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d’affaires 2012 est constitué de :

- redevances de location gérance de divers fonds de commerce
- prestations d’assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte des filiales.

Les redevances de location gérance sont déterminées comme suit :

- Location gérance facturée à la SAS GMS MEUNERIE : 2% du chiffre d’affaires hors taxes, hors produits de reventes.
- Location gérance facturée à l’EURL GMS ALIMENTAIRE : 7.5% du chiffre d’affaires hors taxes.
- Location gérance facturée à la SARL GMS NEGOCE ALIMENTAIRE : montant forfaitaire de 25 K€.
- Location gérance facturée à la SAS GRANDS MOULINS AUBRY : montant forfaitaire de 75 K€.

4.3. TRANSFERTS DE CHARGES D’EXPLOITATION

Les comptes transferts de charges d’exploitation enregistrent :

	€
• les refacturations aux filiales de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG des charges facturées à cette dernière et enregistrées par elle mais à supporter définitivement par les filiales pour un montant de	2 995 530
• les remboursements de formation professionnelle pour.	21 961
• les remboursements d’assurances pour	0
• les participations des salariés aux frais de voitures pour	66 740
• les refacturations de charges locatives	4 781
• les refacturations à la société Européenne Food	31 344
Le total des comptes transferts de charges d’exploitation au 31.12.2011 est de	3 120 356

4.4. CHARGES D’EXPLOITATION

Les achats de marchandises et les variations de stocks correspondants sont nuls en 2012.

Les autres achats et charges externes sont de K€ 7.467,- contre K€ 7.565,- en 2011, soit une diminution K€ 98,- qui provient des principaux postes suivants :

	2012	2011	ECARTS
	K€	K€	K€
Electricité	1 422	2 037	-615
Gaz	554	584	-30
Crédits baux	372	641	-269
Loyers et charges	404	470	-66
Entretien et réparations	362	431	-69
Assurances	361	308	53
Etudes, recherches et analyses laboratoire	61	77	-16
Personnel extérieur à l’entreprise	59	65	-6
Personnel intérimaire	22	13	9
Commissions, courtages et honoraires	1 118	318	800
Rémunérations diverses extérieures	177	192	-15
Dépenses marketing	74	62	12
Frais de déplacement et de réceptions	538	507	31
Frais postaux et télécommunications	177	161	16
Commissions bancaires	149	152	-3
Cotisations professionnelles	18	17	1
Assistance administrative Sofracal	1 345	1 341	4
	7 213	7 376	-163

Les frais de recherche et de développement engagés par la société et éligibles au crédit d’impôt recherche s’élèvent à 168 938 € contre 199 475 € en 2011. Au titre de ces dépenses, la société a enregistré un crédit impôt recherche de 50 681 €.

Les Impôts et taxes sont de K€ 605,- contre K€ 617,- en 2011, soit une diminution K€ 12,- qui provient des principaux postes suivants :

	2012	2011	ECARTS
	€	€	€
Taxes professionnelles et foncières	392	412	-20
Taxes d'apprentissage et effort construction	27	19	8
Formation continue	82	72	10
Imposition forfaitaire annuelle	21	33	-12
Contribution sociale de solidarité	22	23	-1
	544	526	-15

La rémunération totale des cinq personnes les mieux rémunérées correspondant aux chiffres figurant sur la D.A.D.S.U. se monte à € 459.758. Aucun administrateur et mandataire social n'y figure.

Des jetons de présence pour un montant de € 20.000.- sont alloués aux administrateurs.

4.5. PRODUITS FINANCIERS

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée des produits financiers :

	2012	2011	ECARTS
	€	€	€
Transferts de charges	203 372	163 905	39 467
Reprise s/provisions	0	52 184	-52 184
Produits de participations (a)	2 510 098	2 795 326	-285 228
Produits sur créances immobilisées	3 356	0	3 356
Autres intérêts et produits assimilés	124 999	189 737	-64 738
Différences positives de change	1 092	10 007	-8 915
Produits sur cessions immob. financières	0	0	0
	2 842 917	3 211 159	-368 242

(a) en K€

• <i>dont dividendes Société des Malteries d'Alsace</i>	1 092	935
• <i>dont dividendes Financière Neuhauser</i>	237	442
• <i>dont dividendes Boulangerie Neuhauser</i>	87	94

4.6. CHARGES FINANCIERES

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée des charges financières :

	2012	2011	ECARTS
	€	€	€
Transferts de produits	301 116	141 893	159 223
Intérêts comptes courants	10 565	31 456	-20 891
Dotations aux provisions	2 995 160	58 644	2 936 516
Différences négatives de change	1 086	10 766	-9 680
Intérêts des emprunts et découverts	632 645	698 752	-66 107
Intérêts dettes ratt.à des participations	356 972	440 611	-83 639
Intérêts sur SWAP (a)	314 583	252 717	61 866
Pertes sur MATIF		0	0
	4 612 127	1 634 839	2 977 288

(a) cf. note 3.2.3.

4.7. PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits sont les suivants :

	2012	2011
	€	€
Cession immob. corporelles (a)	1 065 173	20 065
Cession immob. Financières	0	42
Rentrées s/créances amorties	563	0
Autres produits sur opérations de gestion	0	0
Reprises s/prov.amort.dérogatoires	23 512	59 583
Reprises s/prov. pour réévaluation	3 201	3 201
Reprise sur provisions sur titres	0	0
Autres produits exceptionnels	29 078	0
	1 121 527	82 891

(a) En 2012. Intègre 1 042 K€ de cession d'un matériel neuf à une filiale du groupe.

4.8. CHARGES EXCEPTIONNELLES

Eléments qui composent cette rubrique :

	2012	2011
	€	€
Pénalités fiscales et sociales	45	5 290
Redressement taxe foncière	0	0
Amortissements dérogatoires	0	161
Dotations aux provisions pour risques (a)	0	28 820 000
Charges exceptionnelles diverses.	10 024	31 050
Valeur comptable nette cession immob.corporelles (b)	1 054 368	0
Valeur comptable nette cession immob.financières		41
	1 064 436	28 856 542

(a) En 2011. Pénalités de l'Autorité de la Concurrence provisionnées à 100%

(b) En 2012. Intègre 1 042 K€ de matériel neuf cédé à une filiale du groupe.

4.9. PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

	Charges	Produits
	€	€
Clients	0	
Fournisseurs	9 265	7 860
Organismes sociaux, Etat et autres collectivités publiques	0	13 462
Salariés	850	
Filiales	0	0
	10 115	21 322

4.10. IMPOTS SUR LES BENEFICES

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Courant	Exceptionnel	Total
	€	€	€
Résultats avant impôts a)	(1 415 211)	57 090	(1 358 121)
Réintégrations	3 096 013	0	3 096 013
Déductions	(3 074 693)	0	(3 074 693)
Résultat fiscal avant report déficitaire	(1 393 891)	57 090	(1 336 801)
Report déficitaire	0	0	0
Résultat fiscal imposable à :			
• Plus ou moins values à LT	0	0	0
• Déficit ne générant pas d'I.S.	0	0	0
• 33 1/3 %	(1 393 891)	57 090	(1 336 801)
• 16,50%	0	0	0
Impôt sur les sociétés à			
• 33 1/3 %	0	0	0
• 16,50 %	0	0	0
• Crédit Impôt Recherche	(50 681)	0	(50 681)
• Crédit Apprentissage	(528)	0	(528)
Impôt suite intégration fiscale	0	(490 448)	(490 448)
Impôt dû (1) b)	(51 209)	(490 448)	(541 657)
Résultat net (a-b)	(1 364 002)	547 538	(816 464)

(1) DETAIL DE L'IMPOT DU :

■ Hors Intégration fiscale l'impôt sur les bénéfices de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG aurait été de :	-51 209 €
■ Impact de l'intégration fiscale :	
• Déduction des intérêts de la sous capitalisation	-214 695 €
• Retraitement de la quote part des frais et charges sur dividendes Eurexpan	-494
• Eurexpan	0 €
• Déficit GMS Meunerie	-783 589 €
• Déficit GMS	-446 576 €
• Imputation du déficit antérieur du groupe	0 €
• Contribution complémentaire de 3,3%	0 €
• Ecart sur crédit impôt recherche 2010	0 €
• Déficit global du groupe non activé	954 906 €
IMPÔT DÛ	-541 657 €

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. ENGAGEMENTS

5.1.1. Engagements bancaires

Effets portés en compte Valeur Echéance

0 €

Autres engagements donnés aux banques

- cautions bancaires en faveur de banques pour des prêts octroyés à notre clientèle boulangère

0 €

- cautions en couverture des découverts bancaires et emprunts de nos filiales par lesquelles la société Grands Moulins de Strasbourg confirme qu'elle fera le nécessaire pour que ses filiales disposent d'une trésorerie suffisante pour lui permettre de remplir ses obligations envers les banques

18 556 661 €

• GMS MEUNERIE	1 992 065 €
• GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	0 €
• GMS ALIMENTAIRE	0 €
• MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	188 158 €
• MOULIN DELIGNE	2 657 807 €
• MERCIER CAPLA	837 233 €
• TOULOUSAIN DES FARINES	3 898 636 €
• LES MOULINS PYRENEENS	1 000 000 €
• MINOTERIE ESTAGER	696 292 €
• LÖFFEL MÜHLEN GMBH	0 €
• LA FOURNEE DU BOULANGER SARL	343 524 €
• LE FOURNIL DE NICOLAS	155 980 €
• MOULIN BROCHET	197 680 €
• SMD PARTICIPATIONS	6 589 286 €

- lettres d'intention en couverture des découverts bancaires et emprunts de nos filiales par lesquelles la société Grands Moulins de Strasbourg confirme qu'elle fera le nécessaire pour que ses filiales disposent d'une trésorerie suffisante pour lui permettre de remplir ses obligations envers les banques

32 675 181 €

• GMS MEUNERIE	18 595 327 €
• GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	7 424 490 €
• GMS ALIMENTAIRE	1 152 000 €
• MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	287 659 €
• MOULINS DELIGNE	2 715 705 €
• GRANDS MOULINS AUBRY	2 500 000 €

51 231 842 €

Garanties données

Nantissement de fonds de commerce en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 346 910 € au 31.12.2012.

Nantissement de matériels en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 48 316 € au 31.12.2012.

Nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 € au profit de l'administration.

Cf. 1.6.1

Covenants

Des emprunts pour un montant de 2 215 209 € sont concernés par des covenants. Par convention la société s'est engagée à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres.

A la date du 31 décembre 2012 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par la société GMS.

A ce jour aucune des banques concernées à savoir « la Palatine », « le Crédit Agricole », « la Société Générale » et « le Crédit Lyonnais » n'a demandé l'application des clauses de covenant entraînant déchéance du terme.

Autres engagements bancaires

Les Grands Moulins de Strasbourg se sont engagés par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de leurs actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31.12.2012 concernés par cette clause pari passu se monte à 6 053 814 €.

5.1.2. Engagement en matière de retraite

Le montant total de € 765 307 correspond à une estimation des engagements d'indemnité de départ en retraite de la société vis à vis de l'ensemble de son personnel.

L'évaluation est basée sur la rémunération de chaque personne à la clôture de l'exercice en tenant compte de son âge, de son ancienneté actuelle et de ses droits à indemnités en fonction de la convention collective nationale de la meunerie.

Elle est corrigée de l'espérance d'atteindre l'âge de retraite dans l'entreprise par l'application de coefficients venant de tables statistiques.

La probabilité de sortie de l'entreprise du fait de démissions ou de licenciements n'a pas pu être prise en considération.

Méthode utilisée : PUC, Unité de Crédits Projetés

Hypothèses retenues :

Taux d'actualisation : 3,50%

Taux de progression des salaires : 1,50%

Age de départ en retraite :

- Cadres : 63 – 65 ans
- Non cadres : 60 – 62 ans.

Cet engagement n'a pas fait l'objet d'une provision. La société a procédé au versement d'une prime d'assurance à SOGECAP de 80.000 € en 2002 et 150.000 € en 2003.

La valeur du contrat d'assurance actualisé au 31.12.2012 est de € 315.249.

La situation à fin décembre 2012 après déduction de cette valeur est donc de : € 450.058.

5.1.3. Engagement donné : Droit individuel à la formation

L'employeur est soumis à l'obligation annuelle d'informer les salariés des heures acquises au titre du D.I.F.

Le volume d'heures acquis et non utilisé au 31.12.2012 par l'ensemble du personnel en matière de Droit Individuel à la Formation s'élève à 5.407 heures.

5.1.4. Autres engagements

L'ensemble des sociétés du groupe GMS bénéficie de la garantie par la société mère SOFRACAL relative aux créances export évoqué au point 1.12.

Comme évoqué précédemment, cette garantie a été accordée au bénéfice des sociétés GMS Meunerie, La Toulousaine des Farines et GMS Négoce Alimentaire. La mise en œuvre de cette garantie sera réalisée par l'intermédiaire des comptes de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, bénéficiaire pour le compte de l'ensemble de ses filiales de la convention initiale de porte-fort octroyée par SOFRACAL.

La société a rédigé des lettres de soutien au profit de ses filiales GMS Meunerie, GMS Négoce Alimentaire, Rheintal Mühle, Moulin Deligne et La Toulousaine de Farine.

5.1.5. Crédit-bail au 31.12.2012

	Constructions	Installations matériels et outillages	Matériel de transport	TOTAL
	€	€	€	€
Valeurs d'origine	1 835 000	1 841 314	21 770	3 698 084
Amortissements				
- exercices antérieurs	778 179	872 993	-	1 651 172
- dotation de l'exercice	84 127	216 355	4 460	304 942
Total	862 306	1 089 348	4 460	1 956 114
Redevances payées				
- exercices antérieurs	2 059 693	1 370 999	-	3 430 692
- exercice	169 911	192 108	10 180	372 199
Total	2 229 604	1 563 107	10 180	3 802 891
Redevances restantes :				
- à 1 an au plus	-	194 668	6 960	201 628
- à + d'1 an et 5 ans au plus	-	-	7 539	7 539
- à + de 5 ans	-	-	-	-
Total	-	194 668	14 499	209 167
Valeur résiduelle				
- à 1 an au plus	-	22 069	-	22 069
- à + d'1 an et 5 ans au plus	-	-	218	218
- à + de 5 ans	-	-	-	-
Total	-	22 069	218	22 287
Montant pris en charge dans l'exercice	169 911	192 108	10 180	372 199

5.1.6. Location longue durée

Au 31.12.2012, les loyers restant sur les locations en cours se montent à :

• moins d'1 an	73 257 €
• de 1 à moins de 5ans	123 562 €
• 5 ans et plus	0 €
TOTAL	196 819 €

5.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

Origine	
Report à nouveau antérieur	-24 921 667,47 €
Résultat de l'exercice	-816 464,28 €
	-25 738 131,75 €
Affectations	
Autres réserves	0,00 €
Dividende	0,00 €
Report à nouveau	-25 738 131,75 €
	-25 738 131,75 €

5.3 INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	Montants
Résultat de l'exercice	-816 464 €
Impôts sur les bénéfices	-541 657 €
Résultat avant impôts	-1 358 121 €
Variation de provisions réglementées :	
- provision pour hausse des prix	0 €
- provision pour investissements	0 €
- provision pour fluctuation des cours	0 €
- provision spéciale de réévaluation	-3 201 €
- provision pour implantation des entreprises à l'étranger	0 €
- amortissements dérogatoires	-23 512 €
Autres évaluations dérogatoires	0 €
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	-1 384 834 €

Ces évaluations fiscales dérogatoires diminuent le poste « provisions réglementées » de

26 713 €

5.4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (impôt sur les bénéfices au taux de 33.33 %)

Nature des différences temporaires	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées	
- provision pour hausse des prix	0 €
- provision pour investissements	0 €
- provision pour fluctuation des cours	0 €
- provision spéciale de réévaluation	5 199 €
- provision pour implantation des entreprises à l'étranger	0 €
- amortissements dérogatoires	46 099 €
- amortissements réglementés	0 €
- déficit de la filiale allemande (1)	2 262 428 €
TOTAL	2 313 726 €
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	771 242 €
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
- provision pour contribution sociale de solidarité à payer	22 050 €
- provision pour effort construction	13 139 €
- provision pour stabilisation des cours	0 €
Autres	
- écart de conversion passif	0 €
TOTAL	35 189 €
ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	11 730 €

Déficits reportables

4 856 723 €

Moins-values à long terme

0 €

Taux de l'impôt sur les bénéfices à appliquer sur les totaux :	33,33%
---	---------------

(1) Déficit 2010: 429 111 € + déficit 2011: 169 256 € + déficit 2012: 1 664 061 €

5.5. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31.12.2012

		Valeur d'inventaire brute
19.770 actions	Sté Française d'Expansion Economique Européenne « EUREXPAN » S.A. - Paris	304 628 €
2.000 parts	S.C.I. PORT-DU-RHIN - Strasbourg	30 475 €
309.478 actions	Société des Malteries d'Alsace S.A. - Strasbourg	5 897 452 €
2.000 parts	RHEINTAL MUHLEN GmbH - Allemagne	1 612 059 €
130.295 actions	Boulangerie NEUHAUSER S.A. - Folschviller	1 633 897 €
315.670 actions	NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller	4 096 842 €
762 actions	BANETTE S.A.S. – Briare	156 724 €
20.000 parts	GMS ALIMENTAIRE, Strasbourg	304 898 €
27.550 parts	GMS NEGOCE ALIMENTAIRE , Strasbourg	1 007 915 €
220.667 actions	GMS MEUNERIE S.A.S.	13 510 005 €
10% du capital	Gesellschaft Bürgerlichen Rechts RHEINTAL MUHLEN GmbH u. GMS S.A., Allemagne	268 886 €
23.995 actions	GRANDS MOULINS AUBRY à Toul	1 524 490 €
781.475 actions	SMD PARTICIPATION S.A.S. à Chambly	18 001 532 €
14,93% capit.soc.	STUTTGARTER BACKERMUHLEN GmbH & Co Stuttgart	175 000 €
840 actions	Au Bon Pain de France	267 481 €
1 000 parts	S.C.I. IMMOBILIERE DU SUD	100 000 €
15 000 actions	LES MEULES DES FLANDRES	150 000 €
Titres de participation et de placement dont la valeur d'inventaire est inférieure à €. 15.245.- par catégorie.		62 158 €
Total		49 104 442 €

5.6. TABLEAU DE FINANCEMENT

a) Origine des ressources et emplois (en K€)

Ressources durables et emplois fixes issus de la capacité d'autofinancement, des opérations d'investissements et de désinvestissements ainsi que des opérations de financement.

EMPLOIS	2012	2011
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	0	159
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		
immobilisations incorporelles	73	16
immobilisations corporelles	1 780	923
Immobilisations financières	21 710	13 309
charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
Réductions des capitaux propres (réductions de capital, retraits)		
Remboursement des dettes financières	18 954	3 642
Total des emplois	42 517	18 048
RESSOURCES	2012	2011
Capacité d'autofinancement de l'exercice	2 102	4 362
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	0	0
produits de cession des actifs	1 065	0
Cession ou réductions des immobilisations financières	13 961	14 901
Augmentation des capitaux propres		
augmentation de capital ou apports		
augmentation des autres capitaux propres		
Augmentation des dettes financières (b) (c)	4 933	5 369
Total des ressources	22 062	24 632
Variation du fonds de roulement net global		
Solde négatif (emplois nets)	(20 456)	6 583
Solde positif (ressources nettes)		

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) hors primes de remboursement des obligations

5. 6. TABLEAU DE FINANCEMENT (suite)

b) Variation du fonds de roulement

Variation du fonds de roulement global net	EXERCICE 2012			Ex. 2011
	besoin	dégagement	solde	solde
Variation « exploitation » :				
variation des actifs d'exploitation				
● stocks, en cours	0	0		
● avances et acomptes versés s/commandes d'exploitation.	0	0		
● créances clients et comptes rattachés	136	0		
● autres créances d'exploitation		22 877		
● charges constatés d'avance affectées à l'exploitation		73		
Variation des dettes d'exploitation	0	0		
● avances et acomptes reçus s/commandes en cours	0	0		
● dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 521			
● fournisseurs d'immobilisations	2 124			
● autres dettes et produits constatés d'avance affectés à l'exploitation		269		
TOTAUX	5 781	23 220		
A. VARIATION NETTE « EXPLOITATION » (a)			17 438	(13 020)
Variation "hors exploitation"				
● variation des autres débiteurs	0	0		
● variation des charges const.d'avance non affectées à l'exploitation	0	0		
● variation des valeurs mobilières de placement	0	0		
● variation des autres créditeurs	0	0		
● variation des produits constatés d'avance non affectés à l'exploitation	0	0		
TOTAUX	0	0		
B. VARIATION NETTE « HORS EXPLOITATIONS » (a)	0	0		
TOTAL A + B : Besoin de l'exercice en fonds de roulement ou			0	0
dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			0	0
Variation « trésorerie » (a)				
● variation des disponibilités		261		
● variation des concours bancaires et courants		2 756		
TOTAUX	0	3 018		
C. VARIATION NETTE « TRESORERIE » (a)	0	0	3 018	6 437
TOTAL A+B+C :				
Variation du fonds de roulement net global				
emploi net (chiffre positif)	0	0	20 456	(6 583)
ressource nette (chiffre négatif)	0	0		

(a) les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.

5.7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2012.

Sociétés	Capital	Capitaux propres (autres que capital) hors résultat de l'exercice	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus brute
I. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication				
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société) :				
Société Française d'Expansion Economique Européenne	305 000	808 490	98,85%	304 628
"EUREXPAN" S.A. - 61 Avenue d'Iéna - 75116 PARIS				
S.C.I. PORT DU RHIN - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	30 490	52 655	100,00%	30 475
GMS ALIMENTAIRE EURL - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	1 200 000	10 432 814	100,00%	304 898
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	1 159 000	192 271	95,08%	1 007 915
GMS MEUNERIE S.A.S. - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	3 310 005	8 766	100,00%	13 510 005
SMD PARTICIPATIONS - 400 Impasse du moulin - 60230 CHAMBLY	19 785 111	6 933 187	67,04%	18 001 532
GRANDS MOULINS AUBRY - 54203 TOUL	800 000	2 532 092	99,99%	1 524 490
RHEINTAL MUHLEN GmbH - Rheinstrasse 4 D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL	1 636 200	(174 806)	100,00%	1 612 059
SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. - 7, Rue du Port du Rhin 67000 STRASBOURG	9 436 000	11 061 649	50,00%	5 897 452
SOCIETE CIVILE FARINVEST - 1, place Henry Lévy 67000 STRASBOURG	20 000	(337 376)	70,00%	14 000
Société Civile Immobilière du Sud - 1, place Henry Lévy 67000 STRASBOURG	200 000	(7 132)	50,00%	100 000
B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la Société) :				
AU BON PAIN DE FRANCE S.A. - 50, Rue de Garenne 57155 MARLY	57 800	373 485	33,22%	267 481
BACH MÜHLE S.A.S. - 15, Rue du Moulin - 68800 THANN	40 000	88 752	25,00%	6 339
BOULANGERIE NEUHAUSER S.A. - 18, Avenue Foch - 57730 FOLSCHWILLER	18 562 603	86 000 146	10,74%	1 633 897
NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - 18, Avenue Foch - 57730 FOLSCHWILLER	55 004 523	61 609 857	8,75%	4 096 842
Gesellschaft Bürgerlichen Rechts RHEINTAL MUHLEN GmbH Und GMS S.A. Rheinstrasse 4 D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL	2 691 952	912 007	10,00%	268 886
LES MEULES DES FLANDRES - Rue du Moulin, 62490 VITRY EN ARTOIS	450 000	(389 083)	33,1/3%	150 000
II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations.				
A. Filiales non reprises au § I :				
a) filiales françaises (ensemble)				
b) filiales étrangères (ensemble)				
B. Participations non reprises au § I :				
a) dans les sociétés françaises (ensemble)				
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)				

Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consenties par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
304 628	3 986	0	2 704 475	29 710	29 655	
30 475	44 640	0	77 390	44 640	0	
304 898	409 687	1 152 000	6 352 789	818 254	0	
1 007 915	32 297	7 424 490	2 986 572	57 068	0	
10 673 992	29 572 884	20 587 392	140 450 811	(3 168 611)	0	
18 001 532	6 961 136	6 589 286	0	(568 367)	0	
1 524 490	44 478	2 500 000	6 888 760	87 631	0	
1 612 059	3 215 720	0	30 486 242	(1 664 061)	0	
5 897 452	0	0	32 041 328	1 421 321	1 092 454	Bilan au 30.06.2012.
0	135 388	0	0	(219)	0	Début d'exploitation: 14/12/2006
100 000	0	0	0	0	0	Pas d'exploitation en 2012.
0	0	0	2 708 111	48 933	0	Bilan 31/12/04.Liquid. judiciaire
6 339	0	0	5 846 360	(113 425)	0	Bilan 31/12/11. Liquid. amiable
1 633 897	0	0	325 182 640	5 863 850	87 295	
4 096 842	0	0	362 957	(55 764)	236 753	
268 886	0	0	368 130	13 786	0	
0	100 000	0	796 179	(86 359)	0	
158 416	0					
4 330	37 395					

5.8. SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société GMS font l'objet d'une consolidation par sa société-mère, la société SOFRACAL ; celle-ci détenant 56,17 % du capital des GMS.

5.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Conformément à l'art. R.123-198,9 du Code de commerce, l'information relative aux honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la société Grands Moulins de Strasbourg est mentionnée dans l'annexe des comptes consolidés établis par cette même société.

5.10. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

	Charges	Produits	Créances	Dettes
	K€	K€	K€	K€
Prestations de services	1 345			
Produits financiers				
Charges financières	288			
Dividendes				
Clients				
Fournisseurs				
Compte courant				1 139
Divers			12	
	1 633	0	12	1 139

Il s'agit des sociétés suivantes :

- SOFRACAL S.A.
- SCI IMMOBILIERE DU SUD

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
1, place Henry Lévy – B.P. 80
67016 STRASBOURG CEDEX

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris Ile-de-France
37, avenue de la Forêt Noire
67000 STRASBOURG

Institut Européen d’Audit et de Conseils (IEAC)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de
Colmar
1c, rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Société Grands Moulins de Strasbourg
Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les paragraphes 2.10 et 6.7 de l'annexe font état de l'existence de créances export détenues par la société GMS Négoce Alimentaire, échues et non dépréciées pour un montant de 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2012. Sur la base des éléments collectés, nous ne sommes pas en mesure, compte tenu de l'environnement juridique du pays concerné, d'apprécier les garanties obtenues pour recouvrer ces créances et par conséquent si une dépréciation est nécessaire et pour quel montant.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes 3.1, 3.2 et 4.3 qui exposent les incidences sur les états financiers et sur l'application du principe de continuité de l'exploitation, respectivement, de la condamnation de votre société par l'Autorité de la concurrence, de la notification de griefs par cette autorité dans le cadre d'une autre enquête et de négociations bancaires en cours.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

- la note 3.1 de l'annexe expose le traitement comptable retenu par la société pour la condamnation par l'Autorité de la concurrence, ainsi que les conséquences en termes de continuité d'exploitation. Elle précise que bien que cette condamnation soit frappée d'appel, une provision pour risques et charges a été comptabilisée à hauteur du montant total de l'amende prononcée. Nos travaux ont consisté à examiner l'analyse effectuée par la société et ses conseils et à apprécier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que de l'information donnée dans l'annexe.
- Les paragraphes 3.3.1, 3.3.2 et 4.4 de l'annexe exposent les raisons pour lesquelles des créances d'un montant total de 58,3 M€ bénéficiant d'une garantie de la société Sofracal n'ont pas été dépréciées au 31 décembre 2012 ainsi que les modalités et conditions d'exercice de cette garantie. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des modalités de la garantie et à apprécier, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les hypothèses de la direction sur la mise en œuvre de la garantie et l'estimation qui en résulte ainsi que le caractère approprié de l'information donnée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 31 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International



Jean-Jacques Pichon
Associé

Institut Européen d'Audit
et de Conseils



Pascal Krauskopf
Associé



Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2012

(Document présenté en milliers d'euros)



COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (ACTIF/PASSIF)

BILAN ACTIF	31/12/2012	31/12/2011	Réf. Note
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles (hors droits de mouture)	5 989	2 463	note n° 6-1
Immobilisations incorporelles (droits de mouture)	20 026	19 934	note n° 6-1
Immobilisations corporelles (hors crédit bail et locations financières)	32 168	26 041	note n° 6-2 & note 6-2-1
Immobilisations corporelles (Crédit bail et locations financières)	5 627	6 080	note n° 6-2-1
Immeubles de placement	2 901	1 354	note n° 6-2
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	216	205	note n° 6-3
Autres actifs financiers	21 366	20 560	note n° 6-3
Impôts différés actif	1 460	3 076	note n° 6-5
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	89 753	79 714	
ACTIFS COURANTS			
Stocks	20 386	21 913	note n° 6-6
Clients	72 860	83 570	note n° 6-7
Autres débiteurs	9 238	10 082	note n° 6-8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 719	32 145	note n° 6-9
Actifs destinés à être cédés	0	0	
TOTAL ACTIFS COURANTS	106 203	147 711	
TOTAL DES ACTIFS	195 956	227 425	

BILAN PASSIF	31/12/2012	31/12/2011	Réf. Note
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	40 346	66 788	
Résultat de l'exercice	(5 545)	(31 903)	
Intérêts minoritaires	3 041	5 250	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 842	40 134	note n° 6-10
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	14 878	10 461	note n° 6-11
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	2 105	2 325	note n° 6-11
Provision pour pension et avantages assimilés	1 831	1 584	note n° 6-12
Autres provisions	30 497	29 114	note n° 6-13
Impôts différés passif	4 935	3 439	note n° 6-14
Autres dettes	2 205	2 107	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	56 452	49 030	
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	36 279	37 770	
Part à court terme des emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	48 153	72 573	note n° 6-11
Part à court terme des emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	993	1 131	note n° 6-11
Passif d'impôt exigible	0	0	
Autres créditeurs	16 238	26 787	note n° 6-15
Autres provisions	0	0	
TOTAL PASSIFS COURANTS	101 663	138 261	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	195 956	227 425	

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2012		31/12/2011		Réf. Note
Chiffre d'affaires	284 583		281 160		Note n°8-2
Autres produits de l'activité	0		0		
Total produits	284 583	100,00%	281 160	100,00%	
Achats consommés	(201 248)	-70,72%	(202 225)	-71,93%	
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(240)	-0,08%	(552)	-0,20%	
Charges du personnel	(22 327)	-7,85%	(20 266)	-7,21%	
Charges externes	(53 124)	-18,67%	(54 317)	-19,32%	
Impôts et taxes	(6 875)	-2,42%	(6 624)	-2,36%	
Dotations aux amortissements	(4 951)	-1,74%	(4 323)	-1,54%	Note n°6.17
Dotations aux provisions	(3 170)	-1,11%	(1 683)	-0,60%	Note n°6.17
Autres produits et charges d'exploitation	4 279	1,50%	3 109	1,11%	
Résultat opérationnel courant	(3 075)	-1,08%	(5 722)	-2,04%	
Autres produits et charges opérationnels	(166)	-0,06%	(29 274)	-10,41%	
Résultat opérationnel	(3 241)	-1,14%	(34 996)	-12,45%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 016	0,36%	1 719	0,61%	Note n°6.19
Coût de l'endettement financier brut	(3 545)	-1,25%	(3 725)	-1,32%	Note n°6.18
Coût de l'endettement financier net	(2 529)	-0,89%	(2 006)	-0,71%	
Autres produits et charges financiers	(311)	-0,11%	1 200	0,43%	Note n°6.20
Charge d'impôts	(1 279)	-0,45%	2 124	0,76%	Note n°6.21
Résultat net des sociétés intégrées	(7 360)	-2,59%	(33 678)	-11,98%	
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	0,00%	(7)	0,00%	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(7 349)	-2,58%	(33 685)	-11,98%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0		0		
Résultat net	(7 349)	-2,58%	(33 685)	-11,98%	
Part du groupe	(5 545)		(31 903)		
Intérêts minoritaires	(1 804)		(1 782)		
Résultat net part du groupe par action	(66,117 €)		(380,401 €)		Note n°6.16
Résultat net dilué part du groupe par action	(66,117 €)		(380,401 €)		
ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL	31/12/2012		31/12/2011		Réf. Note
Résultat net part du groupe	(5 545)		(31 903)		
Ecarts de conversion	0		0		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0		0		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	5 728		0		
Réévaluation des immobilisations	555		(5)		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0		0		
Quote-part des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0		0		
Impôts	0		0		
Total des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	6 283		(5)		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	738		(31 908)		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	0		0		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres	738		(31 908)		

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2010	3 000	6 251	-	48 151	9 961	67 363	5 562	72 925
● Résultat 2011	-	-	-	(31 903)	-	(31 903)	(1 782)	(33 685)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(5)	(5)	9	4
● Résultat global	-	-	-	(31 903)	(5)	(31 908)	(1 773)	(33 681)
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	(159)	-	(159)	(0)	(160)
● Variation de périmètre	-	-	-	5	-	5	1 604	1 609
● Autres variations	-	-	-	(417)	-	(417)	(143)	(560)
Capitaux propres au 31/12/2011	3 000	6 251	-	15 677	9 956	34 885	5 250	40 134
● Résultat 2012	-	-	-	(5 545)	-	(5 545)	(1 804)	(7 349)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(481)	6 764	6 283	-	6 283
● Résultat global	-	-	-	(6 026)	6 764	738	(1 804)	(1 066)
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	-	-	-	(0)	(0)
● Variation de périmètre	-	-	-	(846)	-	(846)	(416)	(1 261)
● Autres variations	-	-	-	24	-	24	12	36
Capitaux propres au 31/12/2012	3 000	6 251	-	8 829	16 720	34 801	3 041	37 842

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

- Impact net de la réévaluation des titres NEUHAUSER à la juste valeur : 5.728 K€
Reclassement entre les rubriques réserves consolidées et écarts d'évaluation de la précédente réévaluation à la juste valeur de ces titres pour 481 K€ lors de leur sortie du périmètre de consolidation au 1/1/1990.
- Impact net de la réévaluation à la juste valeur des immeubles de placement pour 555 K€

Détail des sommes figurant en variation de périmètre

Il s'agit de l'impact de l'entrée dans le périmètre de la société MINOTERIE ESTAGER filiale de la société SMD PARTICIPATIONS détenue à 67,04 % par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

DU RESULTAT A LA TRESORERIE	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net	(5 677)	(33 678)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	6 659	32 809
- Variation des impôts différés	(1 082)	(2 435)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(118)	(32)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(218)	(3 336)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(3 339)	(3 380)
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(3 557)	(6 716)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(4 073)	(3 569)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	694	163
Evolution des prêts et autres immobilisations financières	353	(767)
Incidence des variations de périmètres	(11 548)	57
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(14 574)	(4 116)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	(159)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(0)	(0)
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	0	0
Apport / Remboursement compte courant actionnaire	11 129	5 859
Emissions d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	10 617	2 168
Remboursements d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	(6 634)	(5 552)
Remboursements d'emprunts (crédit bail & location financière)	(1 259)	(1 215)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	13 853	1 100
Incidence des variations de cours des devises	0	0
Variations de trésorerie (A)	(4 277)	(9 732)
Trésorerie d'ouverture (B)	(35 346)	(25 614)
Trésorerie de clôture (C)	(39 623)	(35 346)
Ecart (A - (C - B)	0	0
La trésorerie au 31 Décembre se décompose de la manière suivante :	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	58	1 048
Disponibilités	3 661	31 097
Concours bancaires courants	(43 342)	(67 491)
Total trésorerie (a)	(39 623)	(35 346)
L'endettement financier net au 31 Décembre est de :		
Endettement financier brut (b)	(22 787)	(18 998)
Endettement financier net (a + b)	(62 410)	(54 344)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Arrêtés au 31 Décembre 2012

SOMMAIRE :

1. Référentiel comptable

2. Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

- 2.1 Règles et modalités de consolidation
- 2.2 Ecart d'acquisitions
- 2.3 Immobilisations incorporelles
- 2.4 Immobilisations corporelles
- 2.5 Immeubles de placement
- 2.6 Contrats de location-financement
- 2.7 Dépréciation des actifs
- 2.8 Immobilisations financières
- 2.9 Stocks
- 2.10 Créances clients
- 2.11 Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale
- 2.12 Résultat par action
- 2.13 Impôts différés
- 2.14 Provisions et passifs éventuels
- 2.15 Indemnités de fin de carrière
- 2.16 Instruments financiers
- 2.17 Dividendes proposés
- 2.18 Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)
- 2.19 Etat des flux de trésorerie

3. Evénements significatifs de l'exercice

- 3.1 Condamnation de la société par l'autorité de la concurrence
- 3.2 Financement du groupe
- 3.3 Evolution de l'actionnariat

4. Evénements postérieurs

- 4.1 Emprunt obligataire
- 4.2 Apports en compte-courant
- 4.3 Risque lié à l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché de la boulangerie artisanale
- 4.4 Entrée au capital du groupe G6M
- 4.5 Contrôle fiscal sur la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
- 4.6 Cession du moulin LÖFFEL MÜHLEN

5. Périmètre de consolidation

- 5.1 Liste des sociétés comprises dans le périmètre
- 5.2 Sociétés non comprises dans le périmètre
- 5.3 Organigramme du périmètre consolidé au 31 Décembre 2012
- 5.4 Changements intervenus en 2012
- 5.5 Présentation des comptes consolidés 2011 pro forma intégrant la société MINOTERIE ESTAGER

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Arrêtés au 31 Décembre 2012

SOMMAIRE (suite) :

6. Informations sur les comptes

- **Bilan (ACTIF)**

- 6.1. Immobilisations incorporelles (valeurs brutes et amortissements)
- 6.2. Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 6.3. Autres actifs financiers et participations mises en équivalence
- 6.4. Biens faisant l'objet d'une évaluation à la juste valeur
- 6.5. Actifs d'impôts différés
- 6.6. Stocks
- 6.7. Créances clients
- 6.8. Autres débiteurs
- 6.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- **Bilan (PASSIF)**

- 6.10. Capitaux propres
- 6.11. Emprunts
- 6.12. Provisions pour pensions ou assimilés
- 6.13. Autres provisions non courantes
- 6.14. Passifs d'impôts différés
- 6.15. Autres créditeurs

- **Compte de résultat**

- 6.16. Résultat par action
- 6.17. Dotation aux amortissements et provisions
- 6.18. Coût de l'endettement financier net
- 6.19. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie
- 6.20. Autres produits et charges financiers
- 6.21. Charges d'impôts

7. Autres informations

- 7.1. Informations sociales
- 7.2. Frais de recherche
- 7.3. Engagements hors bilan
- 7.4. Transactions avec des sociétés liées
- 7.5. Honoraires des commissaires aux comptes
- 7.6. Information sur les risques

8. Bilan et Compte de résultat par secteur d'activité

- 8.1. Bilan par secteur d'activité
- 8.2. Résultat par secteur d'activité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont établis au 31 décembre 2012 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt. Le référentiel appliqué est disponible sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. Suite à une demande de report de délai faite le 13 juin 2013 auprès du Tribunal de Commerce de Paris, un nouveau conseil s'est tenu le 22 juillet 2013 aux fins de convoquer l'Assemblée Générale à l'approbation de laquelle seront soumis ces comptes.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passif, produits et charges.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 sont les suivants :

- IFRS 7 - Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne, dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2013, n'ont pas donné lieu à une application anticipée par le Groupe. Cela concerne essentiellement les normes suivantes :

- Amendements à IAS 1 - Présentation des autres éléments du résultat global ;
- IAS 19 Révisée (2011) - Avantages du personnel
- Améliorations annuelles (Cycle 2009-2011) - Améliorations annuelles
- IFRS 10 - Etats financiers consolidés
- IFRS 11 - Accords conjoints
- IFRS 12 - information à fournir sur les participations dans d'autres entités
- IAS 28 Révisée (2011) - Participation dans des entreprises associées
- Amendement à IAS 32 - Compensation des actifs et des passifs financiers
- Amendements à IFRS 7 - Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers

Les comptes sont présentés en milliers d'Euros.

Note 2 : PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50%. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal

à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en § 5.1. Certaines sociétés ne sont pas consolidées pour des raisons développées en § 5.2.

2.2. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont égaux à la différence constatée à la date d'acquisition entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, dont la durée de consommation des avantages économiques futurs n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. En revanche, conformément à la norme IAS 36 révisée, ils sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § «dépréciations d'actifs»). Lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence. La valeur actuelle est estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée.

2.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

1. des droits de mouture et contingents
2. de rachat de clientèle
3. de logiciels utilisés par le groupe, enregistrés au coût d'acquisition et amortis sur douze mois selon le mode linéaire.

➤ droits de mouture

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition de ces droits entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2012, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 4.454.013 quintaux, valeur en augmentation de 203.422 quintaux par rapport à celle du 31 décembre 2011 suite à l'entrée de la société MINOTERIE ESTAGER dans le périmètre de consolidation.

La mise en œuvre de la norme IAS-38 permet la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il est établi qu'il existe un marché actif pour les actifs concernés.

Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que rappelées par la norme, sont les suivantes :

- L'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- La possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- Un accès à l'information sur les prix des transactions.

L'analyse menée sur le marché des droits de mouture a conduit la société à considérer l'existence d'un marché actif jusqu'au 30 juin 2009.

Depuis cette date, et pour l'arrêté des comptes 2012, l'impossibilité de se référer à une valeur de marché pertinente se matérialisant par la persistance des écarts de prix entre les valeurs fournies par l'ANMF et les valeurs obtenues de courtiers ou constatées à l'occasion d'opérations réalisées par des moulins du groupe, a amené la société à considérer qu'il n'existait plus de marché actif au sens de la norme IAS 38.

En conséquence et conformément aux prescriptions du paragraphe 82 de la norme IAS 38, la juste valeur ne pouvant plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable des droits de mouture est maintenue à son montant réévalué à la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif.

Par ailleurs, les éventuelles acquisitions de droits de mouture réalisées par les sociétés du groupe depuis le 1^{er} janvier 2010 sont valorisées, à leur prix d'acquisition.

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS	TOTAL
Valeur des droits de mouture dans les comptes sociaux	10 658
Impact des affectations d'écarts et réévaluations aux valeurs du marché	10 285
Impact des % d'intérêts sur sociétés intégrées proportionnellement	(916)
Valeur des droits de mouture dans les comptes consolidés IFRS	20 026

2.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de bâtiments industriels et de stockage, de matériels de production destinés à la fabrication de farine, de malt, de beurre de cacahuètes et de moyens de production. Les immobilisations financées par crédit-bail ou location financement sont comptabilisées à l'actif.

Les amortissements sont déterminés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à partir de la livraison à neuf, sont les suivantes :

POSTES	DUREE	MODE
Immeubles d'habitation	50 ans	Linéaire
Bâtiments industriels	20 ans	Linéaire
Matériel et outillage	5 à 15 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	10 à 5 ans	Linéaire
Matériel électronique	3 ans	Linéaire
Emballages récupérables	5 ans	Linéaire

L'information portant sur les durées d'amortissement a été actualisée au regard de celles effectivement appliquées dans les comptes consolidés

2.5. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG possède à son actif plusieurs immeubles de placement dont la valeur nette comptable figure dans les comptes sociaux pour un montant total de 203.839 € au 31 décembre 2012. Dans le cadre de l'application de la norme IAS-40, il a été procédé à une réévaluation de ces biens.

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS	31/12/2012	31/12/2011
COMPTES SOCIAUX		
* Valeur historique après amortissements	204	131
RETRAITEMENT		
* Ecart de réévaluation	2 697	1 223
COMPTES CONSOLIDÉS IFRS		
* Valeur au bilan consolidé IFRS	2 901	1 354

Compte tenu de la réalisation en cours de ces actifs en 2013, il a été procédé à leur revalorisation au 31 décembre 2012 sur la base des valeurs découlant des compromis signés courant 2013. La valeur globale découlant de cette revalorisation représente un montant total de 2.901 K€, net d'impôt différé, comptabilisé par les réserves consolidées.

Les amortissements enregistrés dans les comptes sociaux ont été annulés conformément à la norme IAS-40.

2.6. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre des contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages

inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net ») et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

2.7. DEPRECIATION DES ACTIFS

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

En pratique, chaque filiale fonctionnant avec des moyens autonomes, générant des flux indépendants de ceux d'autres entités du groupe, chacune d'entre elle a été considérée comme représentant une UGT. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne les filiales meunières, chacune d'entre elle correspondant globalement à une ligne de production spécifique. Les actifs incorporels ont fait l'objet d'un test de dépréciation sur la base de leur valeur de marché.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Compte tenu de la nature des UGT retenue, la juste valeur a toujours été considérée comme représentant la valeur recouvrable des UGT.

A ce jour, aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes consolidés.

La société s'est assurée que la valeur nette comptable des actifs non courants n'excède pas leur valeur recouvrable. Cette vérification a lieu systématiquement une fois par an pour les éléments incorporels possédant un marché actif ou sur la base de transactions similaires. Elle est effectuée pour les autres actifs non courants lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

2.8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des autres actifs financiers. En l'absence d'influence notable, ces titres sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » (AFS) prévue par IAS 39 dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers prévus par la norme.

Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition (ou leur valeur réévaluée en ce qui concerne les titres détenus par la société mère), puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la juste valeur.

La participation détenue dans la société du groupe NEUHAUSER, BOULANGERIE NEUHAUSER, valorisée pour 1.634 K€ a fait l'objet d'une opération d'augmentation de capital au courant du premier semestre 2012, constituant un indice d'augmentation de la juste valeur de ces titres ainsi que de ceux de sa société holding, la société NEUHAUSER FINANCIERE SA. Ainsi une évaluation de la juste valeur a été appliquée sur la base d'une méthode multicritère avec une décote de minorité.

La société avait estimé lors des précédentes clôtures qu'elle ne disposait d'éléments fiables permettant une nouvelle réévaluation à la juste valeur et avait maintenu les titres pour leur valeur réévaluée en 1990.

Il en découle les revalorisations suivantes :

Filiale	Valeur comptes sociaux	Revalorisation titres en 1990	Valeur en consolidation avant revalorisation 2012	Valorisation au 31/12/2012	Ecart de revalorisation 2012
	I	II	III = I + II	IV	V = IV - III
NEUHAUSER FINANCIERE SA	4 097	-	4 097	5 692	1 595
BOULANGERIE NEUHAUSER	1 634	481	2 115	6 486	4 371
Total	5 731	481	6 212	12 178	5 966

L'impact avant impôts différés de cette revalorisation sur les réserves consolidées représente un montant de 5.966 K€

Les prêts aux boulangers sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.9. STOCKS

Les stocks sont constitués de matières consommables, produits finis, emballages et marchandises. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée en stock tient compte des rabais, remises, ristournes ainsi que de l'escompte obtenu sur les règlements.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. L'éventuel coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur brute, telle que définie ci-dessus, ne peut pas être réalisée, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour un montant égal à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

Les coûts logistiques inclus dans la valorisation des stocks n'ont pas été retraités car leur impact est non significatif.

2.10. CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture. D'une manière générale, l'ensemble des contrats réalisés sur les marchés export sont libellés en euros, reportant au client importateur le risque devise sur les paiements effectués en dollars. L'impact des différentiels de change sur ces opérations sont supportés ou au bénéfice des clients.

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement. Cette appréciation tient compte de la garantie apportée par SOFRACAL en matière de recouvrement de créances sur les pays tiers (cf. à ce sujet le point 3.3.2).

La TOULOUSAIN DES FARINES est actuellement en litige avec l'un de ses clients. Ce litige porte sur une créance d'un montant de 2.800 K€. Des expertises ont été diligentées afin de déterminer le montant du préjudice. Dans cette attente, une action a été introduite contre le transporteur de la marchandise. Le groupe GMS estime la probabilité de sortie de ressources comme étant faible compte tenu des modalités de transfert des risques applicables à cette opération. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre au 31/12/2012. Le risque d'impayé inhérent à ce litige étant en outre couvert par la garantie consentie par SOFRACAL évoquée ci-dessus.

Des créances export échues représentant un encours de 3,5 M€ n'ont pas été provisionnées dans la mesure où elles font l'objet d'un plan d'apurement et que le groupe dispose de garanties (cf. à ce sujet le paragraphe 6.7).

2.11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET INTÉGRATION FISCALE

2.11.1. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond, d'une part à l'impôt à payer au titre de l'exercice et d'autre part, aux impôts différés. Ceux-ci sont comptabilisés lorsqu'il existe un décalage temporaire entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En présence de déficits fiscaux ou de décalages temporaires susceptibles d'engendrer des allègements de charges d'impôt, l'impôt différé est constaté lorsque sa réalisation est probable.

2.11.2. Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

a. Périmètre d'intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.
- EUREXPAN S.A.
- GMS ALIMENTAIRE EURL
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL
- GMS MEUNERIE S.A.S.
- GM AUBRY S.A.S

b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.

Pour les sociétés GMS Alimentaire EURL, GMS Négoce Alimentaire EURL, GMS Meunerie S.A.S, GM Aubry S.A.S :

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs, ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan SA :

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

2.12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé divisé par le nombre d'actions composant le capital social.

2.13. IMPOTS DIFFERES

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les éventuels reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

En outre, le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2012 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,333 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 euros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2012 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.14 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultat d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être raisonnablement évalué. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Au cas où la perte ou le passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

2.15 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les avantages post emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ du salarié à la retraite en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire annuel. Ces indemnités sont comptabilisées conformément à la norme IAS-19 au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits en utilisant la méthode actuarielle appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. La juste valeur des fonds cantonnés auprès de fonds d'assurance pour couvrir la dette est déduite du passif.

2.16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge)
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge)

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts).

Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

Couverture de taux d'intérêt (Fair value hedge)

Un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois a été souscrit par la société GMS, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. En l'absence d'affectation à des sous-jacents, l'instrument n'est pas considéré comme étant un « fair value hedge ». La valeur de marché de cet instrument financier au 31 décembre 2012 est de - 277 K€. Ce montant a été enregistré en dettes financières.

Au 31 décembre 2011, la valeur de cet instrument de couverture s'élevait à -486 K€. La différence avec la valeur actuelle a été comptabilisée par le résultat financier.

2.17. DIVIDENDES PROPOSES

Le Conseil d'Administration propose de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2012.

2.18 TRAITEMENT DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVAE)

La CVAE a été considérée par le groupe comme une charge opérationnelle, la valeur ajoutée étant elle-même plus directement liée au chiffre d'affaires qu'au résultat

2.19 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

3.1 CONDAMNATION DE LA SOCIETE PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE**3.1.1. Rappel des faits**

En date du 15 février 2010, l'Autorité de la Concurrence a notifié des griefs à la société, estimant qu'elle avait pris part à des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la vente de farine en sachets.

La société a fermement contesté l'ensemble des griefs, tant dans ses mémoires en réponse aux services d'instruction que lors de l'audience des 10 et 11 octobre 2011 devant le collège de l'Autorité. Cette position était confortée par les observations présentées par le Commissaire du Gouvernement aux différentes étapes de la procédure et par l'unanimité des contestations élevées par les meuniers français mis en cause.

L'Autorité de la Concurrence n'a pas fait droit aux contestations soulevées et, par une décision du 13 mars 2012, a lourdement condamné le secteur de la meunerie. La société s'est ainsi vue infliger une sanction d'un montant de 28.820 K€ aux motifs :

- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à limiter les importations de farine en sachet de l'Allemagne vers la France ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue à la grande et moyenne distribution en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue aux enseignes du hard discount en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit.

La société estime cette sanction injustifiée et a interjeté appel de la décision de l'Autorité par une déclaration déposée le 16 avril 2012 auprès du greffe de la Cour d'Appel de Paris. Ce recours n'étant pas suspensif, un avis de mise en recouvrement ayant été émis par l'Administration le 15 juillet 2012, des discussions ont été engagées avec la Direction Régionale des Finances Publiques et avaient permis d'obtenir un étalement du recouvrement de la sanction jusqu'à la décision de la Cour d'Appel devant intervenir courant 2014. Un échéancier, formalisé par un accord en date du 31 juillet 2012, avait ainsi été obtenu dans un premier temps de l'Administration, prévoyant un règlement partiel de l'amende, soit 9,9 M€, dont 8,9 M€ sur une période de 24 mois à compter de janvier 2013 après versement d'une somme d'1 M€ courant 2012.

Dans le cadre de négociations plus globales, ce plan n'a toutefois pas été mis en application. L'administration et l'entreprise ont convenu qu'en complément d'une somme de 300 000 € déjà versée courant 2012, celle-ci s'engageait à verser 1.500.000 € avant le 15 août 2013. Elle doit également effectuer au bénéfice de la DRFIP un règlement de 100 000 € par mois à compter d'août 2013 jusqu'à la décision de la cour d'appel.

A titre de garantie, le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture détenus par la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et valorisés à 10.343.391 € a été accordé à l'administration le 2 avril 2013. Le présent engagement est pris sous réserve par ailleurs d'une inscription d'hypothèque judiciaire à effectuer sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à PARIS 16ème.

Il est précisé que la demande de sursis introduite au second semestre 2012 auprès de la Cour d'Appel afin d'obtenir un traitement plus favorable que celui envisagé initialement avec l'Administration a été rejeté dans un arrêt du 13 novembre 2012.

Compte tenu du calendrier de procédure fixé par la Cour d'Appel, une décision dans ce dossier est attendue au courant de l'exercice 2014.

3.1.2. Traitement comptable

La décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars 2012 étant frappée d'appel, une sortie de ressources demeure incertaine. Néanmoins, en application de l'avis n°00-01 du CNC, la société a opté pour la comptabilisation d'un passif au 31 décembre 2011. A défaut d'une estimation fiable du niveau final de la sanction qui pourrait être prononcé à l'encontre de la société suite à l'appel, la société a retenu le montant provisoire de l'amende pour l'enregistrement dans ses comptes.

La société rappelle qu'elle maintient l'intégralité des contestations élevées en première instance et qu'elle ne procède à la constatation d'une provision que pour satisfaire à ses obligations comptables.

Au 31 décembre 2012, en l'absence d'autres informations, la société a maintenu dans ses comptes, à titre de meilleure estimation, le risque maximal en principal, soit 28,8 M€.

Parallèlement, les sommes versées suite aux accords passés avec l'Administration en vertu du caractère non suspensif de l'Appel, et limitées à ce jour à un montant de 300 K€, ont été inscrites dans un compte à l'actif du bilan de la société GRANDS

MOULINS DE STRASBOURG. Ce compte intégrera toutes les sommes qui seront versées à l'Administration d'ici la décision de la Cour d'Appel.

Le solde de ce compte viendra s'imputer sur le solde définitif de l'amende.

3.1.3. Conséquences en termes de continuité d'exploitation

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision du recours en appel. Un avis de mise en recouvrement a été adressé à la société en date du 15 mai 2012. Toutefois, les contacts pris par la société auprès des services en charge du recouvrement ont abouti à une limitation du montant mis en recouvrement (cf. point 3.1.1).

Si la condamnation devait être confirmée en appel, la société se verrait dans l'obligation de céder un certain nombre d'actifs non stratégiques et/ou hors exploitation pour dégager le financement nécessaire au paiement de l'amende.

Le reprofilage du pool bancaire (cf. point 3.2), la mise en place du contrat d'affacturage (cf. point 3.2) et le soutien apporté par la société-mère Sofracal permettront au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement.

3.2. FINANCEMENT DU GROUPE

La société a engagé une renégociation de son financement avec les différents banquiers intervenant dans le groupe qui pourrait déboucher sur un pool bancaire restreint par le biais de la mise en place d'un contrat d'affacturage et de ressources additionnelles. Des contrats d'affacturage ont été signés en octobre 2012 et sont entrés en application depuis février 2013 pour certaines filiales et portent sur les sociétés suivantes :

- GMS MEUNERIE
- Moulins DELIGNE
- Moulins Réunis de la Sarthe
- Minoterie ESTAGER
- GMS Alimentaire
- RHEINTAL MUHLEN GmbH

Le montant du financement qui devrait découler de la mise en place de cet affacturage pourrait représenter un montant maximal d'environ 21 M€.

Enfin, il est précisé que sur l'exercice 2012, les apports en compte-courant réalisés par la société SOFRACAL ont représenté un montant total de 11,1 M€. Depuis le 1^{er} janvier 2013, 9,7 M€ supplémentaires ont été apportés au groupe.

Par ailleurs, dans l'attente de la finalisation des négociations bancaires, les clauses de covenants relatifs à certains prêts n'ont pas été activées.

L'application de la clause de déchéance aurait comme impact sur l'arrêté au 31 décembre 2012 un reclassement d'un montant de 2.215 K€ entre les « emprunts portant intérêts » et la « part à court terme des emprunts portant intérêts ».

3.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

3.3.1 Dénonciation des accords conclus avec M. BAKRI dans le cadre du protocole signé en 2007 et rapprochement avec le Groupe ADVENS

Dans la mesure où les développements réalisés sur le marché angolais, à l'origine d'importantes créances impayées, l'ont été par l'intermédiaire de sociétés détenues directement ou indirectement par M Imad BAKRI, celui-ci disposant d'un droit de préemption sur les actions détenues par M LEARY lors de sa sortie du capital de SOFRACAL, M LEARY a estimé que M BAKRI n'était plus à même d'assurer la pérennité du groupe. M LEARY a ainsi dénoncé le droit accordé à M BAKRI dans le cadre du protocole conclu en 2007, afin de se rapprocher d'un autre groupe capable de représenter un soutien financier pérenne pour le groupe.

Le 12 décembre 2012, la société SOFRACAL cédait 4 193 actions de la société Les Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société ADVENS, opérateur agro-industriel international. Les actions cédées représentent 4,99 % du capital de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Outre ce premier accord, M LEARY et le Groupe ADVENS ont également conclu un second protocole prévoyant, sous conditions suspensives :

- une promesse de vente par SOFRACAL à ADVENS et un éventuel consortium de coopératives en pourparlers, exerçable en septembre 2014, du solde de sa participation dans la société GMS ;
- une promesse d'achat consentie par ADVENS à SOFRACAL portant sur le solde de sa participation dans la société GMS, exerçable, selon le cas, entre juillet et août 2014 ou entre octobre et décembre 2014 ;

- la faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et ADVENS dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse d'achat précitée ne pourrait être exercée.

L'entrée en vigueur de ce second protocole est subordonnée à la réalisation préalable de trois conditions suspensives, à savoir la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers de l'absence d'obligation de dépôt d'une offre publique immédiate sur les titres de GMS à raison de la seule signature desdits accords (et par conséquent tant que les promesses décrites ci-dessus ne seront pas exercées), la réalisation par ADVENS d'un audit du groupe GMS et la levée de toute restriction à la cessibilité des actions GMS détenues par SOFRACAL.

Le communiqué complet en date du 18 décembre 2012 relatif à « L'entrée du Groupe ADVENS dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG » est disponible sur le site internet du groupe.

3.3.2 Garantie consentie par la société SOFRACAL aux sociétés du Groupe

Parallèlement à ces opérations, la société SOFRACAL a consenti une garantie pour l'ensemble des créances export détenues sur des sociétés liées directement ou indirectement à la personne de M BAKRI pour l'ensemble des sociétés du groupe concernées par ces encours.

L'encours correspondant représentait pour le groupe un montant total de 58,3 M€ portant sur des encours détenus par les sociétés GMS MEUNERIE (41,4 M€ dont 22 M€ couvert par la mise en œuvre de la garantie au 31 décembre), LA TOULOUSAIN DES FARINES (15,9 M€) et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE (1 M€).

L'application du protocole signé entre la société GMS Meunerie et la société SOFRACAL s'est traduite par la cession de créances identifiées au 31 décembre 2012 pour un montant de 22 M€. Pour l'acquisition de ces créances, la société SOFRACAL a, en application de l'article 1275 du Code civil, délégué à la société GMS Meunerie la créance qu'elle détenait sur la société GMS à hauteur de 22 M€.

Ainsi, la mise en œuvre partielle de cette garantie s'est traduite pour le groupe par :

- La réduction du compte courant créditeur SOFRACAL d'un montant de 22 M€ pour le porter de 23 M€ à 1 M€ ;
- La réduction des créances export figurant au bilan consolidé à due concurrence.

Des opérations de couverture, souscrites à la demande des clients importateurs et en lien avec les créances impayées ont été dénouées à la clôture. Des refacturations ont été établies à ce titre pour un montant de 3 M€ selon les usages établis avec les clients concernés. Elles rentrent dans le cadre de la garantie accordée par SOFRACAL.

Le montant des créances non compensées au 31 décembre 2012 (soit 36,3 M€) sera couvert par les apports complémentaires en compte-courants (cf. § 4.2) mais également par le produit de la vente des titres GMS détenus par la société SOFRACAL au groupe ADVENS sous la réserve de la réalisation de conditions suspensives.

Note 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS

4.1. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Dans le cadre de son soutien apporté au groupe des Grands Moulins de Strasbourg, la société SOFRACAL a émis un emprunt obligataire de 2,5 M€ en avril 2013. Cette somme a été mise à disposition de la société par apport en compte courant d'associé.

4.2. APPORTS EN COMPTE-COURANT

Comme évoqué au point 3.2. la société SOFRACAL a procédé depuis le 1^{er} janvier 2013 à des apports en compte-courant complémentaires représentant un montant total de 9,7 M€. Ces sommes participeront à l'exercice de la garantie de SOFRACAL au groupe GMS au titre des créances export échues impayées (cf. point 3.3.2).

4.3. RISQUE LIE A L'ENQUETE DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE SUR LE MARCHE DE LA BOULANGERIE ARTISANALE

Au cours de l'exercice 2012, Le groupe GMS, par l'intermédiaire des sociétés GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et ESTAGER, a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale.

Le 22 février 2013 les Rapporteuses auprès de l'Autorité de la Concurrence notifiaient des griefs à l'ensemble des meuniers concernés par l'enquête parmi lesquels le groupe des Grands Moulins de Strasbourg.

L'ensemble des sociétés meunières concernées par la notification rejettent l'intégralité des griefs exposés. S'agissant d'une procédure toujours en phase d'instruction, aucune sanction n'a été prononcée à ce stade.

4.4. ENTREE AU CAPITAL DU GROUPE G6M

Dans le prolongement des accords conclus avec le groupe ADVENS (cf. point 3.3.1), SOFRACAL a annoncé le 28 mai 2013 la signature d'un accord de cession immédiate et partielle de ses titres GMS à la société G6M.

La société G6M, qui regroupe un consortium de coopératives françaises opérant notamment dans le domaine des céréales, prend ainsi une participation d'environ 4,98 % au capital de GMS, pour un montant de 2,5M€. Initiée par SOFRACAL, cette opération permettra de mettre à la disposition de GMS 2,5 millions d'euros de trésorerie complémentaire par apport en compte courant d'associé.

Parallèlement à cet accord, Monsieur LEARY, qui contrôle indirectement SOFRACAL, et G6M ont conclu un protocole prévoyant sous les mêmes conditions suspensives que celles affectant le protocole avec ADVENS :

- la conclusion par SOFRACAL d'une promesse de vente au bénéfice de G6M portant sur le solde de la participation détenue par SOFRACAL dans GMS, exerçable en octobre 2014, sous réserve du non exercice des promesses de vente et d'achat qui existeront entre SOFRACAL et le Groupe ADVENS à la suite des accords de décembre 2012 ; et
- la faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et de G6M dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse de vente précitée ne serait pas exercée par G6M.

Ce protocole a pour but d'offrir une alternative supplémentaire à la transmission du groupe GMS, si ADVENS ne prend pas à terme le contrôle du groupe, en application de l'une ou l'autre des promesses au profit du groupe ADVENS.

Le communiqué complet en date du 28 mai 2013 relatif à l'entrée de la société G6M dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est disponible sur le site internet du groupe.

4.5. VERIFICATION DE COMPTABILITE SUR LA SOCIETE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Début 2013, la société a fait l'objet d'une vérification sur pièces de la TVA déductible relative à l'année 2011. Cette vérification s'est conclue par l'absence de proposition de redressement.

Un contrôle fiscal s'est tenu fin juin 2013 portant sur la TVA, l'impôt sur les sociétés de la société GMS pour les années 2010 et 2011. Celui-ci s'est formalisé par l'établissement d'une proposition de rectification émise le 10 juillet 2013.

Dans la mesure où la société conteste les points faisant l'objet de la proposition, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes 2012. Par ailleurs, en l'absence d'un échange complet sur les points relevés par l'Administration fiscale il n'est pas fait mention des montants redressés, ceux-ci apparaissant manifestement excessifs.

4.6. CESSION DU MOULIN LÖFFEL MUHLEN

Un protocole a été signé en date du 30 juin 2013 avec M LÖFFEL en vue d'organiser la cession des 51% des titres détenus par le groupe GMS dans la société LÖFFEL MUHLEN pour une valeur de 1 €. Ce protocole prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Préalablement à cette cession, la société LOEFFEL MUHLEN avait cédé à la société RHEINTAL MUHLEN les titres qu'elle détenait dans la société REISS MÜHLE pour une valeur de 1,5 M€, son fonds de commerce pour 500 K€ HT et un terrain pour 150 K€.

Cette opération n'entraîne pas de conséquences sur les comptes consolidés 2012.

Note 5 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1. LISTE DES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Contrôle	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,00%	100,000%	100,00%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,85%	100,000%	98,85%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,00%	100,000%	70,00%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,00%	100,000%	100,00%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,08%	100,000%	95,08%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,00%	100,000%	100,00%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	99,99%	100,000%	99,99%	IG
RHEINTAL MÜHLE GmbH	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	100,00%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	100,00%	IG
LÖFFEL MÜHLEN GmbH	Freiburg-Walterhofen (Allemagne)		51,00%	100,000%	51,00%	IG
LÖFFEL LOGISTIK GmbH	Merdingen (Allemagne)		45,90%	100,000%	90,00%	IG
REISS-MÜHLE GmbH	Lörrach (Allemagne)		51,00%	100,000%	100,00%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,00%	100,000%	100,00%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,00%	50,000%	50,00%	IP
BACH MUHLE	Thann (68)	947 150 207	25,00%	25,000%	25,00%	ME
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,33%	33,333%	33,33%	IP
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,04%	100,000%	67,04%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,04%	100,000%	100,00%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,04%	100,000%	100,00%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,52%	50,000%	50,00%	ME
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,04%	100,000%	100,00%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,52%	50,000%	50,00%	ME
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,63%	100,000%	80,00%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,04%	100,000%	100,00%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	23,46%	35,000%	35,00%	IP
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	25,64%	38,250%	100,00%	IP
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	419 412 705	37,99%	56,670%	33,33%	IP
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	38,72%	57,750%	100,00%	IP
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,04%	100,000%	100,00%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	33,52%	33,520%	50,00%	IP
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,51%	33,514%	99,98%	IP
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,09%	26,085%	77,82%	IP
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	14,77%	14,765%	56,60%	IP

(*) I.G. : Intégration globale - I.P. : Intégration proportionnelle - M.E. : Mise en équivalence

Il n'y a pas de modifications dans les pourcentages de contrôle par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Sociétés détenues à moins de 50% intégrées proportionnellement :

- Les sociétés BROCHET, MINOTERIES DES BELLES OUVRIERES, SCI LA FORGE et SCI LES BELLES OUVRIERES restent détenues majoritairement par M BROCHET, de sorte qu'à ce jour le groupe GMS n'exerce pas de contrôle exclusif. Toutefois, il est convenu de manière informelle que le transfert complet de propriété de la société soit réalisé. A ce titre, et compte tenu de la part du capital qu'ils détiennent d'ores et déjà dans les sociétés, les GMS sont consultés pour toute décision stratégiques et financière. Dans ce contexte, le contrôle a été considéré comme conjoint, justifiant l'application de la méthode de l'intégration proportionnelle.
- La société MEULES DES FLANDRES est détenue de manière égale avec deux autres groupes meuniers, justifiant l'existence d'un contrôle conjoint.

Sociétés détenues à 50% mis en équivalence :

- La détention de 50% des capitaux des sociétés FTO et TMS avec un transporteur n'a pas été analysée comme représentative d'un contrôle conjoint dans la mesure où les activités de ces filiales sont exclusivement tournées vers la réalisation d'opérations de transport pour le compte de sociétés du groupe. A ce titre, la gestion de ces filiales a été intégralement confiée au groupe partenaire. Cela justifie la prise en compte d'une influence notable impliquant l'application de la méthode de la mise en équivalence.

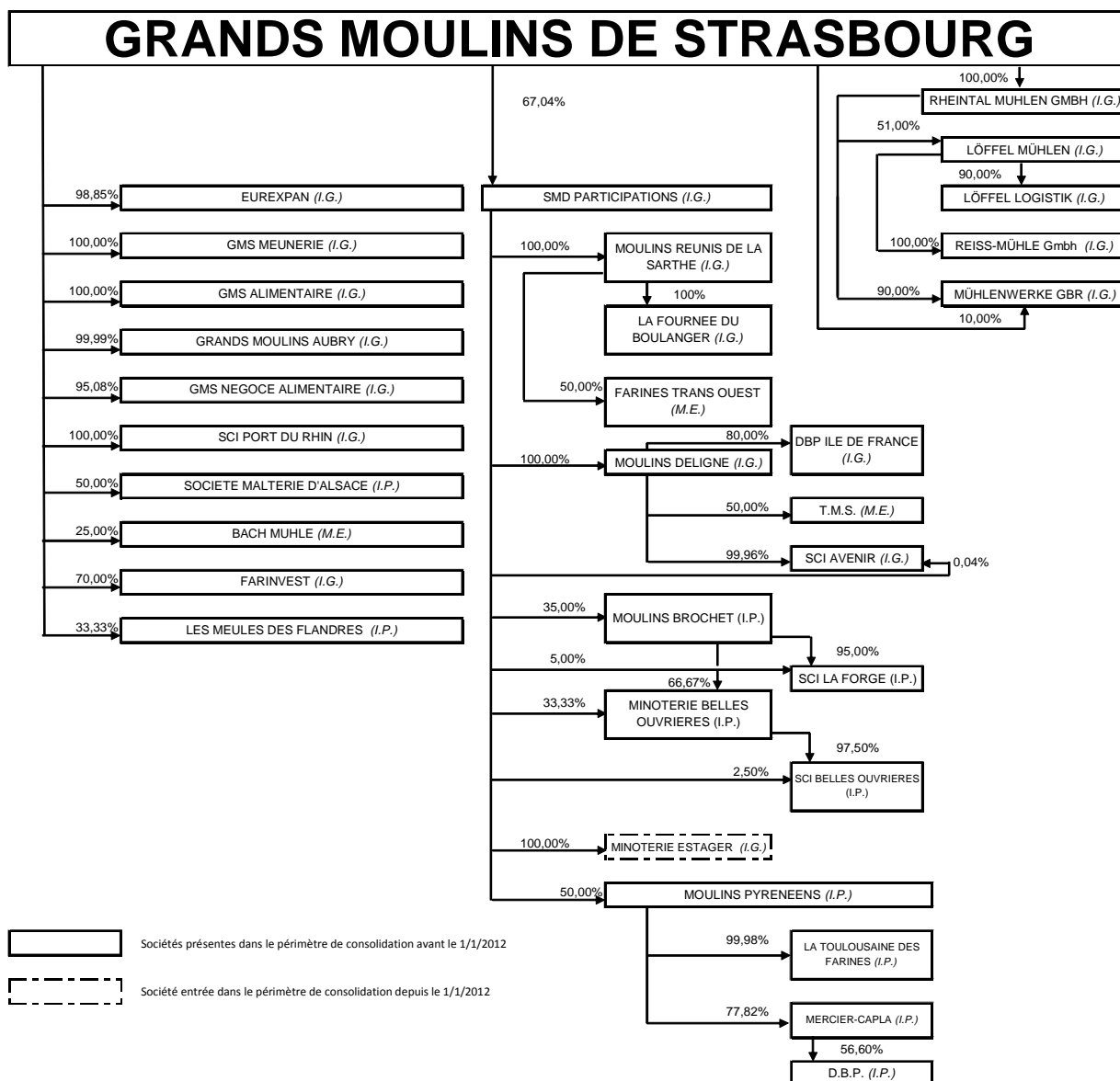
5.2. SOCIETES NON COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation en 2012 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN. Cette société est également exclue du périmètre du groupe en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80 % par une autre société.

- SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1 Place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50 % par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

5.3. ORGANIGRAMME DU PERIMETRE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012



5.4. CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2012

La société suivante a été intégrée au périmètre de consolidation au cours de l'année 2012 :

○ ACQUISITION DE SOCIETE

• MINOTERIE ESTAGER

- Siège : 29, Route Nationale 19300 EGLETONS (FRANCE)
- Activité : Moulin
- Date d'acquisition : Acquisition de 100 % des titres début janvier 2012
- Nombre d'actions détenues : 15.150 actions
- Valeur d'acquisition des titres : 18.000.000 €
- % de détention : 100,00 % par la société SMD PARTICIPATIONS
- Méthode d'intégration : Intégration globale

Un écart d'acquisition de 7 M€ a été dégagé et affecté principalement aux actifs incorporels (droits de mouture) et corporels (outil industriel et bâtiments).

5.5. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES 2011 PRO FORMA INTEGRANT LA SOCIETE MINOTERIE ESTAGER

5.5.1 Bilan consolidé 2011 Pro Forma

BILAN ACTIF	31/12/2011 (Pro Forma)	31/12/2011 (initial)	31/12/2011 (impact MINOTERIE ESTAGER)
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	22 800	22 397	403
Immobilisations corporelles	34 880	33 475	1 405
Autres actifs financiers	21 470	20 765	705
Impôts différés actif	3 076	3 076	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	82 227	79 714	2 513
ACTIFS COURANTS			
Stocks	22 531	21 913	618
Clients	86 246	83 570	2 676
Autres débiteurs	10 339	10 082	257
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 729	32 145	6 583
Actifs destinés à être cédés	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	157 845	147 711	10 134
TOTAL DES ACTIFS	240 072	227 425	12 648

BILAN PASSIF	31/12/2011 (Pro Forma)	31/12/2011 (initial)	31/12/2011 (impact MINOTERIE ESTAGER)
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	73 452	66 788	6 664
Résultat de l'exercice	(31 506)	(31 903)	397
Intérêts minoritaires	8 721	5 250	3 472
TOTAL CAPITAUX PROPRES	50 667	40 134	10 533
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts portant intérêts	13 384	12 786	598
Autres provisions	30 698	30 698	-
Impôts différés passif	3 439	3 439	-
Autres dettes	2 107	2 107	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	49 627	49 030	598
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	38 141	37 770	371
Part à court terme des emprunts portant intérêts	73 752	73 704	48
Passif d'impôt exigible	-	-	-
Autres créditeurs	27 884	26 787	1 098
Autres provisions	-	-	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	139 777	138 261	1 517
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	240 072	227 425	12 648

RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2011 (Pro Forma)		31/12/2011 (initial)		31/12/2011 (impact MINOTERIE ESTAGER)	
Chiffre d'affaires	288 413 027		281 160 307		7 252 720	
Total produits	288 413 027	100,00%	281 160 307	100,00%	7 252 720	100,00%
Achats consommés	(206 174 521)	-71,49%	(202 225 055)	-71,93%	(3 949 466)	-54,45%
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(351 817)	-0,12%	(552 403)	-0,20%	200 586	2,77%
Charges du personnel	(21 525 591)	-7,46%	(20 266 230)	-7,21%	(1 259 361)	-17,36%
Charges externes	(55 588 710)	-19,27%	(54 316 948)	-19,32%	(1 271 762)	-17,53%
Impôts et taxes	(6 707 939)	-2,33%	(6 624 116)	-2,36%	(83 823)	-1,16%
Dotations aux amortissements & provisions	(6 288 764)	-2,18%	(6 006 037)	-2,14%	(282 727)	-3,90%
Autres produits et charges d'exploitation	3 083 108	1,07%	3 108 572	1,11%	(25 464)	-0,35%
Résultat opérationnel courant	(5 141 207)	-1,78%	(5 721 910)	-2,04%	580 703	8,01%
Autres produits et charges opérationnels	(29 105 313)	-10,09%	(29 273 810)	-10,41%	168 497	2,32%
Résultat opérationnel	(34 246 520)	-11,87%	(34 995 720)	-12,45%	749 200	10,33%
Coût de l'endettement financier net	(1 909 507)	-0,66%	(2 006 234)	-0,71%	96 727	1,33%
Autres produits et charges financiers	1 237 381	0,43%	1 200 141	0,43%	37 240	0,51%
Charge d'impôts	1 833 333	0,64%	2 123 908	0,76%	(290 575)	-4,01%
Résultat net des sociétés intégrées	(33 085 313)	-11,47%	(33 677 905)	-11,98%	592 592	8,17%
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(7 087)	0,00%	(7 087)	0,00%	-	0,00%
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(33 092 400)	-11,47%	(33 684 992)	-11,98%	592 592	8,17%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-		-		-	
Résultat net	(33 092 400)	-11,47%	(33 684 992)	-11,98%	592 592	8,17%
Part du groupe	(31 505 776)		(31 903 051)		397 275	
Intérêts minoritaires	(1 586 624)		(1 781 941)		195 317	
Résultat net part du groupe par action	(375,664 €)		(380,401 €)		4,737 €	
Résultat net dilué part du groupe par action	(375,664 €)		(380,401 €)		4,737 €	

BILAN ACTIF

6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Frais d'établissement	77	35	41	77	35	41
Logiciel	1 368	1 250	118	1 240	1 151	88
Marques	26	-	26	26	-	26
Fonds commercial	3 350	645	2 705	3 038	579	2 459
Droits de mouture & contingents	15 835	-	15 835	15 743	-	15 743
Autres immobilisations incorporelles	96	-	96	20	-	20
Ecarts d'acquisitions	7 195	-	7 195	4 019	-	4 019
Total	27 945	1 930	26 015	24 163	1 766	22 397

Immobilisations incorporelles – Mouvements de l'année

	Augmentations	Diminutions
Frais d'établissement	0	0
Logiciel	128	0
Marques	0	0
Fonds commercial	311	0
Droits de mouture & contingents	92	0
Autres immobilisations incorporelles	75	0
Ecarts d'acquisitions	3 176	0
Total	3 783	0

Immobilisations incorporelles – acquisitions par voie de regroupement d'entreprise

Entrée MINOTERIE ESTAGER dans le périmètre du groupe	01/01/2012		
	Brut	Amort.	Net
Frais d'établissement	-	-	-
Logiciel	42	42	-
Marques	-	-	-
Fonds commercial	311	-	311
Droits de mouture & contingents	92	-	92
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Ecarts d'acquisitions	-	-	-
	445	42	403

6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENTS

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amortiss. provisions	Net	Brut	Amortiss. provisions	Net
Terrains	3 097	382	2 715	3 005	344	2 661
Constructions	30 053	20 255	9 798	27 283	19 425	7 858
Installations techniques	64 889	41 583	23 306	56 017	37 197	18 821
Autres	10 542	6 079	4 462	8 249	4 541	3 708
En cours	415	0	415	468	40	427
Total	108 996	68 300	40 696	95 022	61 547	33 475

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition augmenté le cas échéant de frais accessoires. La valeur des immobilisations acquises en devises a été convertie au cours de douane du mois de l'opération.

Conformément à la réglementation comptable les escomptes sont déduits directement de la valeur brute des immobilisations.

S'agissant des immeubles de placement, cf. § 2.5.

Le montant des biens inscrits dans les immobilisations ci-dessus faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou d'une location financière se décompose comme suit :

6.2.1. Immobilisations corporelles – Biens pris en location financière ou crédit bail

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amortiss. provisions	Net	Brut	Amortiss. provisions	Net
Terrains	152	0	152	152	0	152
Constructions	1 714	888	826	1 714	793	921
Matériel et outillage	10 865	7 874	2 991	10 850	7 183	3 667
Autres imm. corporelles	3 106	1 449	1 657	2 631	1 291	1 340
Total	15 838	10 210	5 627	15 347	9 267	6 080

Certains contrats de crédit-bail mobilier ou de longue durée n'ont pas été retraités car ils ne représentent pas une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

Mouvements de l'année des biens pris en location financière ou crédit bail

	Variation de périmètre	Virement poste à poste	Augmentations	Diminutions
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques	0	0	88	72
Autres immobilisations corporelles	0	0	814	339
En cours	0	0	0	0
Total	0	0	901	411

6.2.2. Immobilisations corporelles – acquisitions par voie de regroupement d'entreprise

Entrée MINOTERIE ESTAGER dans le périmètre du groupe	01/01/2012		
	Brut	Amort.	Net
Terrains	92	-	92
Constructions	538	26	512
Installations techniques	2 178	1 684	494
Autres	1 901	1 593	308
En cours	-	-	-
	4 709	3 304	1 405

6.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0	0	0
Titres disponibles à la vente (a)	14 337	855	13 483	8 123	829	7 295
Participations mises en équivalence (b)	216	0	216	205	0	205
Créances sur participations	1 966	388	1 578	3 219	287	2 932
Autres titres immobilisés	280	0	280	199	29	169
Prêts (c)	8 561	2 789	5 772	11 609	1 708	9 900
Fonds de garantie, dépôts & cautionnements	371	117	253	352	88	264
Total	25 730	4 148	21 582	23 706	2 941	20 765

a) Détail du poste "Titres disponibles à la vente"

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
EUREXPAN	52	0	52	52	0	52
• SOFRACAL - Strasbourg	38	0	38	38	0	38
• KANSOUN - Luanda / Angola	14	0	14	14	0	14
FARINVEST	335	(335)	0	335	(335)	0
• SNGB - Burkina faso	335	(335)	0	335	(335)	0
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	12 960	(464)	12 496	6 994	(455)	6 539
• AU BON PAIN DE FRANCE	267	(267)	0	267	(267)	0
• BANETTE S.A.S. – Briare	157	0	157	157	0	157
• NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller	5 692	0	5 692	4 097	0	4 097
• NEUHAUSER BOULANGERIE S.A. - Folschviller	6 486	0	6 486	2 115	0	2 115
• SUTTGARTER BACKERMUHLEN GmbH & Co - Stuttgart	175	(175)	0	175	(175)	0
• SUTTGARTER BACKERMUHLEN Verwaltung - Stuttgart	13	(13)	0	13	(13)	0
• STE MEUNERIE ET AVICOLE DU GABON - Libreville	4	0	4	4	0	4
• LE FOURNIL VOSGIEN. - Pierrel	9	(9)	(0)	9	0	9
• Affectation écart acquisition LTF	55	0	55	55	0	55
• SCI IMMOBILIERE DU SUD	100	0	100	100	0	100
• CFNR	1	0	1	1	0	1
GMS MEUNERIE	157	0	157	157	0	157
• MOULIN DECOLLOGNE Précý sur Marne	150	0	150	150	0	150
• MOULIN DECOLLOGNE Précý sur Marne	7	0	7	7	0	7
LA TOULOUSAIN DES FARINES	511	0	511	8	0	8
• DIVERS	8	0	8	8	0	8
• BOULANGERIE DU MOULIN - Narbonne	503	0	503	0	0	0
LES MOULINS PYRENEENS	0	0	0	503	0	503
• DIJON CEREALES MEUNERIE	0	0	0	503	0	503
MINOTERIE MERCIER CAPLA	41	(13)	29	41	(13)	29
• HYDRO - Saverdun	29	0	29	29	0	29
• DIVERS	13	(13)	0	13	(13)	0
MOULINS DELIGNE	32	(26)	7	32	(26)	7
• SOFILEVAIN - Bornel	21	(21)	0	21	(21)	0
• SOFILEVAIN - Robert Pierre	5	(5)	0	5	(5)	0
• CREDIT COOPERATIF	6	0	6	6	0	6
• CREDIT AGRICOLE	1	0	1	1	0	1
MINOTERIE ESTAGER	248	(17)	231	0	0	0
• Banette	200	0	200	0	0	0
• FMT Boulangerie	29	0	29	0	0	0
• LINA	8	(8)	0	0	0	0
• LE FOURNIL TERRASSONNAIS	9	(9)	0	0	0	0
• AUX BIENFAITS DES PAINS	2	0	2	0	0	0
Total	14 337	(855)	13 483	8 123	(829)	7 295

b) Détail du poste "Participations par mise en équivalence"

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	4	0	4	4	0	4
• BACH MUHLE	4	0	4	4	0	4
MOULINS DELIGNE	134	0	134	136	0	136
• TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	134	0	134	136	0	136
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	78	0	78	65	0	65
• FARINE TRANS OUEST	78	0	78	65	0	65
Total	216	0	216	205	0	205

c) Note sur le poste « prêts boulangers »

Cette rubrique comprend les prêts, avec ou sans intérêts accordés par la société mère et ses filiales les Moulins Réunis de la Sarthe, Rheintal Mühlen, GMS Meunerie, Grands Moulins Aubry, Moulin Deligne, La Toulousaine des Farines et Minoteries Mercier Capla à leur clientèle « boulangerie » servant à financer, soit des chambres à farines, soit de nouvelles installations, soit des agencements.

L'octroi de prêts est autorisé par l'article 12-1° de la loi bancaire prévoyant qu'une entreprise peut dans l'exercice de son activité professionnelle consentir à ses contractants des crédits commerciaux dès lors que ces opérations, sans être affectées à la couverture d'une vente précise, constituent le complément indispensable d'un contrat commercial.

Actifs financiers – acquisitions par voie de regroupement d'entreprise

Entrée MINOTERIE ESTAGER dans le périmètre du groupe	01/01/2012		
	Brut	Amort.	Net
Capital souscrit non appelé	-	-	-
Titres disponibles à la vente	48	39	9
Participations mises en équivalence	-	-	-
Créances sur participations	68	-	68
Autres titres immobilisés	77	-	77
Prêts	944	393	551
Fonds de garantie, dépôts & cautionnements	0	-	0
	1 137	432	705

6.4. BIENS FAISANT L'OBJET D'UNE EVALUATION A LA JUSTE VALEUR

	31/12/2012
Immeubles de placements	2 901
Titres disponibles à la vente	12 178

6.5. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31/12/2012	31/12/2011
Créances liées aux retraitements	(803)	(216)
Créances liées aux différences temporaires	2 262	3 292
Total	1 460	3 076

Les impôts différés ont été nettés par société ou par groupe d'intégration fiscale.

Au 31.12.2012, les impôts différés actifs constatés au titre des déficits reportés en avant sont les suivants :

sociétés	31/12/2012		31/12/2011	
	Déficits activés	Impôt différé actif	Déficits activés	Impôt différé actif
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	3 796	1 265	1 995	665
DBP ILE DE FRANCE	0	0	375	125
LÖFFEL MÜHLEN	0	0	972	292
MINOTERIE MERCIER CAPLA	0	0	461	154
MOULINS DELIGNE	205	68	1 891	630
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	0	0	3 780	1 260
LA TOULOUSAINNE DES FARINES	555	185	0	0
AUTRES	0	0	474	158
Total	4 556	1 518	9 948	3 283

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les perspectives de bénéfices imposables sont les suivants :

- L'évolution du prix du blé laisse présager un rétablissement des marges et donc de la rentabilité des structures à compter du second semestre 2013.
- Les perspectives commerciales pour les exercices 2013 et suivants sont favorables.
- L'horizon attendu de recouvrement des reports déficitaires activés est limité à 3 ans même si les perspectives de résultats positifs sont favorables au-delà de cette période.

L'impôt différé relatif à des déficits et qui n'a pas été activé représente un montant total de 3 786 K€.

6.6. STOCKS

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	12 099	142	11 956	13 150	25	13 125
En cours de production	340	0	340	344	0	344
Produits intermédiaires & finis	7 103	2	7 102	7 340	0	7 340
Marchandises	1 003	15	988	1 105	0	1 105
Total	20 545	158	20 386	21 938	25	21 913

6.7. CREANCES CLIENTS

	31/12/2012		
	Brut	Provisions	Net
Créances échues provisionnées	8 060	6 132	1 928
Créances échues et non provisionnées	40 100	0	40 100
Créances non échues et non provisionnées	30 831	0	30 831
Total	78 992	6 132	72 860

Créances échues non provisionnées :

- Des créances pays tiers à hauteur de 35.356 K€ font l'objet de la garantie consentie par la société SOFRACAL (cf. à ce sujet le point 3.3.2).
- Des créances export détenues par la société GMS NEGOCE ALIMENTAIRE représentant un encours de 3,5 M€ n'ont pas été provisionnées dans la mesure où elles font l'objet d'un plan d'apurement sur 4 ans. Celui-ci organise la mise en place d'une garantie ainsi que les modalités d'un apurement progressif de la créance incluant le versement de plusieurs traites et la compensation de la créance avec les commissions attribuées à ce client dans le cadre d'apports de marchés.
- Le solde correspond à des créances pour lesquelles des règlements ont été perçus en 2013.

6.8. AUTRES DEBITEURS

	31/12/2012	31/12/2011
Avances et acomptes sur commandes	1	4
Autres créances	8 598	9 145
Ecart de conversion actif	0	0
Charges constatées d'avance	640	933
Charges à répartir	0	0
Total	9 238	10 082

L'encours au 31/12/2012 est principalement constitué par des créances détenues par la filiale SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE à hauteur de 3.775 K€.

6.9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2012	31/12/2011
Sicav monétaires	0	0
Titres placement & bons côtés	58	1 048
Autres valeurs mobilières	0	0
Disponibilités	3 661	31 097
Total	3 719	32 145

Le groupe a mis en place avec plusieurs de ses partenaires financiers une centralisation de trésorerie pour les sociétés détenues à plus de 95% par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. Cela conduit à constater des soldes de trésorerie positifs au niveau de certaines entités.

BILAN PASSIF

6.10. CAPITAUX PROPRES

6.10.1. Capital social

Le capital social est de 3.000.000 €uros. Il est constitué de 83 867 actions, de même catégorie et de même valeur nominale. Il est entièrement libéré.

La répartition du capital social est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/2012	% de capital au 31/12/2012	% de droits de votes au 31/12/2012	Nombre d'actions au 31/12/2011	% de capital au 31/12/2011	% de droits de votes au 31/12/2011
SOFRACAL	47 106	56,17%	56,17%	51 299	61,17%	61,17%
MOULINS SOUFFLET	25 781	30,74%	30,74%	25 781	30,74%	30,74%
Famille LEARY (a)	4 355	5,19%	5,19%	4 355	5,19%	5,19%
ADVENS	4 193	5,00%	5,00%	0	0,00%	0,00%
Public	2 432	2,90%	2,90%	2 432	2,90%	2,90%
Total	83 867	100,00%	100,00%	83 867	100,00%	100,00%

(a) Les 4355 actions détenues par la famille LEARY, font l'objet du démembrement de propriété suivant :

- Famille LEARY : Nue-propriété des 4355 actions

- SOFRACAL : Usufruit des 4355 actions

Les droits de vote attachés à ces actions sont exercés suivant les dispositions statutaires relatives aux actions dont la propriété est démembrée.

L'actionnariat de la société SOFRACAL (principal actionnaire de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG) se décompose ainsi :

- LA FINANCIERE DE MEUNERIE (69,53%)
- METRO TRADING COMPANY (10,77%)
- BF HOLDING (5,38%)
- M. Bertrand LEARY (0,47 %)

L'actionnariat de la société LA FINANCIERE DE MEUNERIE (principal actionnaire de SOFRACAL) se décompose ainsi :

- M. Bertrand LEARY (50,41 %)
- METRO TRADING COMPANY (45,63%)
- ROMAGRO (3,96%)

6.10.2. Réserves

Avant affectation du résultat, l'ensemble des réserves et résultat part de groupe, se décompose comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Primes liées au capital :		
- Prime d'émission	0	0
- Prime de fusion	5 951	5 951
Ecart de réévaluation		
- Réévaluations légales	1 035	1 035
- Droits de mouture	7 778	7 778
- Impact juste valeur immeubles de placement	1 699	1 144
- Impact juste valeur Titres participations	6 209	481
Réserves		
- Réserve légale	300	300
- Réserves statutaires ou contractuelles	13 506	13 506
- Réserves réglementées	0	0
- Autres réserves	24 550	24 550
- Réserve du groupe	1 240	9 041
- Report à nouveau	(24 922)	2
Résultat groupe	(5 545)	(31 903)
Total	31 801	31 885

6.11. EMPRUNTS

Nature	31/12/2012	31/12/2011
Part à long terme des emprunts portant intérêts :		
Auprès d'établissement de crédit	14 878	10 461
Auprès d'établissement de crédit (loc. & C.B.)	2 105	2 325
Divers	0	0
Total	16 983	12 786
Part à court terme des emprunts portant intérêts :		
Auprès d'établissement de crédit	4 811	5 079
Auprès d'établissement de crédit (loc. & C.B.)	993	1 131
Concours bancaires	43 342	67 491
Divers	0	3
Total	49 146	73 704

Emprunts – acquisitions par voie de regroupement d'entreprise

Entrée MINOTERIE ESTAGER dans le périmètre du groupe	01/01/2012
Auprès d'établissement de crédit	646
Auprès d'établissement de crédit (loc. & C.B.)	-
Concours bancaires	-
Divers	-
	646

Instruments financiers

La valeur de marché du contrat de couverture de taux d'intérêts (Swap) mentionné au § 2.16 a fait l'objet d'une comptabilisation au niveau du poste emprunts pour un montant de 277 K€.

Garanties données

- Nantissement de fonds de commerce en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 346.910 € au 31/12/2012.
- Nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture détenus par la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et valorisés à 10.343.391 € a été accordé à l'administration le 2 avril 2013 dans le cadre de l'étalement du paiement de l'amende (cf. § 3.1.1).

Covenants

Voir § 3.2. - Financement du Groupe

Engagements financiers divers

Les Grands Moulins de Strasbourg se sont engagés par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de leurs actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31/12/2012 concernés par cette clause pari passu se monte à 6.053.814 €.

6.12. PROVISIONS POUR PENSIONS OU ASSIMILES

	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers de couverture		
Valeur de début exercice	552	549
Variation de périmètre	0	(0)
Rendement des actifs	29	4
Prestations payées	0	0
Acquisitions / cessions	0	0
Variation de change	0	0
Valeur fin d'exercice	581	552
Provision au bilan		
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	581	552
Juste valeur des actifs financiers	581	552
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des actifs financiers	1 831	1 584
Gains / pertes actuarielles non encore reconnues	0	0
Provision au bilan	1 831	1 584
Composantes de la charge annuelle		
Coûts des services	0	0
Charges d'intérêt	0	0
Gains / pertes reconnus dans l'année	0	0
Variation des provisions au bilan		
Provision début d'exercice	1 584	1 562
Changement de périmètre	271	(1)
Départs en retraite	(123)	(141)
Autres départs	(118)	(50)
Charges de l'exercice	218	214
Provision à la fin de l'exercice	1 831	1 584
Hypothèses actuarielles retenues		
Taux d'actualisation	3,50%	4,50%
dont taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	1,50%

Les entités du groupe concernées par les provisions pour pensions sont les suivantes :

- DBP ILE DE FRANCE
- DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE
- GMS ALIMENTAIRE
- GMS MEUNERIE
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE
- GRANDS MOULINS AUBRY
- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
- LA FOURNEE DU BOULANGER
- LA TOULOUSAIN DES FARINES
- MINOTERIE ESTAGER
- MINOTERIE MERCIER CAPLA
- MOULINS BROCHET
- MOULINS DELIGNE
- MOULINS REUNIS DE LA SARTHE
- SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE

Provisions pour pensions – acquisitions par voie de regroupement d'entreprise

Entrée MINOTERIE ESTAGER dans le périmètre du groupe	01/01/2012
Valeur des engagements couverts par des actifs	-
Juste valeur des actifs financiers	-
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des actifs financiers	271
Gains / pertes actuarielles non encore reconnues	-
	271

6.13. AUTRES PROVISIONS NON COURANTES

Natures		31/12/2012	31/12/2011	Variation N/N-1
Provisions pour litige Prud'homme	(a)	0	130	(130)
Provisions pour litige agent commercial	(b)	85	100	(15)
Provisions pour impôts	(c)	15	59	(44)
Provisions pour pertes s/contrats	(d)	41	4	37
Provisions pour amende autorité concurrence	(e)	29 548	28 820	728
Provisions pour plan social	(f)	808	0	808
Total provisions non courantes		30 497	29 114	1 383

a) Provisions pour litige Prud'homme :

- La société MOULINS DELIGNE avait constaté en 2011 une provision de 90.000 € dans le cadre d'un litige qui l'oppose à l'un de ses salariés. Le jugement a été prononcé et la provision, correspondant au montant de la condamnation, a été reprise en 2012.
- La société GRANDS MOULINS AUBRY avait constaté en 2010 une provision de 40.000 € dans le cadre d'un litige qui l'oppose à l'un de ses salariés. Le jugement a été prononcé et la provision, correspondant au montant de la condamnation, a été reprise en 2012.

b) Provisions pour litige avec un agent commercial :

- La société MOULINS DELIGNE avait constaté en 2009 une provision de 100.000 € dans le cadre d'un litige qui l'oppose à un agent commercial. Compte tenu des demandes de cet agent, la provision a été diminuée de 15.000 €. Le jugement (Tribunal de Grande Instance de Paris) n'ayant pas encore été rendu, cette provision est maintenue au 31 décembre 2012 pour la somme de 85.000 €.

c) Provisions pour impôts :

- Suite à un sinistre, la société MINOTERIE BELLES OUVRIERES bénéficie de l'étalement de l'imposition de la plus-value et de l'indemnité d'assurance perçue à ce titre, représentant un montant total de 843.729 €. L'impôt sur les sociétés relatif au montant restant à imposer a été provisionné et représentait au niveau des comptes consolidés un montant de 89.735 € au 31 décembre 2010. Une reprise partielle de cette provision a été réalisée en 2011 et 2012. Le solde au 31 décembre 2012 est de 15.373 €.

d) Provisions pour pertes sur contrats :

- La société SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE avait constitué en 2011 une provision de 4.252 € destinée à couvrir des pertes sur contrats. En 2012, cette provision a été augmentée pour être portée à 41.131 €.

e) Provisions pour amende de l'autorité de la concurrence :

- La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a constitué en 2011 une provision de 28.820.000 € en couverture d'une amende de l'autorité de la concurrence. (cf § 3.1.1)
La société estime qu'il s'agit d'une sanction injustifiée et a interjeté appel à la décision de l'autorité. Elle rappelle qu'elle maintient l'intégralité des contestations élevées en première instance et qu'elle ne procède à la constatation d'une provision que pour satisfaire à ses obligations comptables.
- La société RHEINTAL MÜHLE a constitué en 2012 une provision de 727.500 € en couverture d'une amende de l'autorité de la concurrence (Allemagne).

f) Provisions pour plan social :

- La société GMS MEUNERIE a constitué en 2012 une provision de 807.627 € en prévision d'un plan social qui doit avoir lieu au cours de l'année 2013.

Autres provisions non courantes – acquisitions par voie de regroupement d'entreprise

Il n'existe aucune provision non courante acquise par voie de regroupement d'entreprise.

6.14. PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes liées aux retraitements	4 935	3 439
Dettes liées aux différences temporaires	0	0
Total	4 935	3 439

6.15. AUTRES CREDITEURS

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes financières diverses	9 743	20 967
Avances & acomptes sur commandes en cours	20	24
Dettes fiscales et sociales	6 423	5 537
Dettes sur immobilisations	46	219
Produits constatés d'avance	7	40
Ecart arrondi passif	0	0
Total	16 238	26 787

Autres créiteurs – acquisitions par voie de regroupement d'entreprise

Entrée MINOTERIE ESTAGER dans le périmètre du groupe	01/01/2012
Emprunts et dettes financières diverses	-
Avances & acomptes sur commandes en cours	-
Dettes fiscales et sociales	336
Dettes sur immobilisations	-
Produits constatés d'avance	3
Ecart arrondi passif	-
	339

COMPTE DE RESULTAT

6.16. RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2012			31/12/2011		
	Résultat global	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat global	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du groupe	(5 545)	83 867	(66,12 €)	(31 903)	83 867	(380,40 €)
Résultat opérationnel courant avant impôt	(3 075)	83 867	(36,67 €)	(5 722)	83 867	(68,23 €)

6.17. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 122	6 006
Dont dotations aux amortissements :	4 951	4 323
Dont dotations aux provisions :	3 170	1 683
<i>* dont pour risques et charges</i>	935	51
<i>* dont sur immobilisations</i>	0	26
<i>* dont sur actif circulant</i>	2 235	1 606

6.18. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2012	31/12/2011
Revenus sur placements	191	191
Produit de cession de valeurs mobilières	0	8
Autres produits	825	1 520
Produits de trésorerie et équivalents	1 016	1 719
Intérêts (*)	(3 545)	(3 725)
Coût de l'endettement financier brut	(3 545)	(3 725)
Coût de l'endettement financier net	(2 529)	(2 006)
<i>(*) Y compris les intérêts se rapportant aux retraitements des crédits baux et locations financières pour un montant de</i>	180	255

6.19. PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2012	31/12/2011
Produits des autres val. mobilières et créances de l'actif immobilisé	191	191
Autres intérêts & produits assimilés	825	1 520
Produits nets de cession valeurs mobilières de placement	0	8
Total autres produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 016	1 719

6.20. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	31/12/2012	31/12/2011
Produits financiers des participations	472	806
Gain de change	397	292
Reprise de provisions	614	657
Ecart de conversion	0	0
Perte de change	(389)	(158)
Charges nettes sur cessions de val. mob. de placement	0	0
Dotations aux provisions financières	(1 405)	(397)
Total autres produits et charges financières	(311)	1 200

6.21. CHARGES D'IMPÔTS

6.21.1. Impôts courants / impôts différés

	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	667	311
Impôts différés (cf § 5,4)	612	(2 435)
Total impôt sur les bénéfices	1 279	(2 124)

6.21.2. Preuve d'impôt

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôt	(6 081)	(35 809)
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante (33,33% en 2011 et 33,33 % en 2012)	(2 027)	(11 942)
Impact des différences de taux d'imposition	53	34
Impact des retraitements fiscaux	3 253	9 785
Total charge d'impôt effective	1 279	(2 124)

L'impact des retraitements fiscaux correspond à l'ensemble des déductions et réintégrations fiscales par sociétés ou groupe de sociétés.

7.1. INFORMATIONS SOCIALES

● Sociétés intégrées globalement						
SOCIETES	31/12/2012					31/12/2011
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Total	Total
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	20	9	41	0	70	69
EUREXPAN	0	0	0	0	0	0
GMS MEUNERIE	1	7	0	81	89	92
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	1	0	1	0	2	2
GMS ALIMENTAIRE	0	0	0	5	5	5
GRANDS MOULINS AUBRY	1	1	1	5	8	8
RHEINTAL MÜHLE GmbH	2	0	10	31	43	43
LÖFFEL MÜHLEN GmbH	1	0	14	9	24	29
LOFFEL LOGISTIK	1	0	0	12	13	15
MÜHLENWERKE Gbr	0	0	0	0	0	0
REISS-MÜHLE GmbH	1	0	5	14	20	20
SCI PORT DU RHIN	0	0	0	0	0	0
FARINVEST	0	0	0	0	0	0
S.M.D. PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0	0
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	6	5	4	10	25	26
LA FOURNEE DU BOULANGER	0	0	2	3	5	5
MOULINS DELIGNE	3	11	5	12	31	32
DBP ILE DE FRANCE	0	0	1	0	1	3
SCI AVENIR	0	0	0	0	0	0
MINOTERIE ESTAGER (a)	5	0	0	33	38	0
Total	42	33	84	215	374	349

● Sociétés intégrées proportionnellement ou mises en équivalence						
SOCIETES	31/12/2012					31/12/2011
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Total	Total
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	2	5	3	14	24	23
BACH MUHLE	0	0	0	0	0	0
LES MEULES DES FLANDRES	0	0	0	0	0	0
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	1	0	3	39	43	48
FARINES TRANS OUEST	0	0	0	24	24	20
MOULINS BROCHET	2	9	5	15	31	28
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	0	0	0	0	0	0
SCI LES BELLES OUVRIERES	0	0	0	0	0	0
SCI LA FORGE	0	0	0	0	0	0
LES MOULINS PYRENEENS	0	0	0	0	0	0
LA TOULOUSAIN DE FARINES	3	9	6	25	43	47
MINOTERIE MERCIER CAPLA	4	2	4	22	32	33
DISTRIB. BOULANGERIE PATISSERIE	1	0	9	0	10	9
Total	13	25	30	139	207	208

Total général groupe	55	58	114	354	581	557
-----------------------------	-----------	-----------	------------	------------	------------	------------

(a) Société entrée dans le périmètre de consolidation en 2012

7.2. FRAIS DE RECHERCHE

Nature	31/12/2012	31/12/2011
Personnel	174	106
Amortissement	21	15
Frais généraux	199	79
Total	393	199

Les frais identifiés ci-dessus correspondent à ceux mis en œuvre aux fins de développer de nouveaux produits correspondant à des demandes particulières de certains clients (améliorants moelleux, farines composées adaptées aux marchés d'export...)

7.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.3.1. Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS BILAN			
<i>Tableau présenté en millions d'€uros</i>			
Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Effets escomptés non échus	1	1	
Avals et cautions	3	0	
Autres engagements donnés (détaillé ci-dessous)	68	71	
Autres engagements reçus (détaillé ci-dessous)	41	3	
Détail du poste ' Autres engagements donnés '			
Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Cautions	19	1	Garanties données envers des clients
Cautions & lettres d'intention	33	49	Garanties données envers des filiales
Avance en compte Dailly (1)	7	21	Dailly
Nantissement sur droits de mouture	10	0	cf § 3.1.1.
	68	71	
<i>Droit individuel de formation (DIF) - Nbre heures</i>	<i>38 003</i>	<i>30 053</i>	<i>Droits cumulés (2005 à 2012)</i>
Détail du poste ' Autres engagements reçus '			
Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Garantie SOFRACAL sur créances export	36	0	cf. § 3.3.2
Aval de traites	0	0	Avalisation de traites clients
Cautions & lettres d'intention	2	1	Cautions solidaire gérant / prêts clients
Nantissement fonds de commerce	3	2	Nantissement suite prêt client
Total	41	3	

Pour information :

Les engagements hors bilan concernant les sociétés intégrées proportionnellement ont été indiqués dans leur globalité.

(1) Il s'agit d'avances de trésorerie garanties par des factures

Autres engagements financiers

Garanties données

Voir § 6.11. - Emprunts

Covenants

Voir § 3.2. - Financement du Groupe

Engagements financiers divers

Voir § 6.11. – Emprunts

7.3.2. Autres engagements

Engagements locations financières et crédit bail	31/12/2012	31/12/2011
Loyers à moins d'un an	2 136	2 271
Loyers de 1 à 5 ans	4 906	4 977
Loyers à plus de 5 ans	297	552
Total	7 339	7 801

7.4. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

	Charges	Produits	Créances	Dettes
Ventes de produits finis	0	64 350	0	0
Prestations de service	1 486	0	0	0
Produits financiers	0	732	0	0
Charges financières	323	0	0	0
Dividendes	0	0	0	0
Prêts	0	0	3 561	0
Clients	0	0	44 022	0
Fournisseurs	0	0	0	437
Comptes courants	0	0	567	3 575
Total	1 809	65 082	48 149	4 012

Il s'agit des sociétés suivantes :

- SOFRACAL S.A.
- GROUPE BAKRI
- SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD

7.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Emetteur	Filiales	Total
GRANT THORNTON	88	86	173
INSTITUT RHENAN D'EXPERTISE COMPTABLE	76	0	76
INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS	27	0	27
DIDIER MATZINGER	0	77	77
CABINET LOURDEAU	0	22	22
SOFICO	0	8	8
EIDEL & PARTNER	0	34	34
AGRO REVISION	0	18	18
KPMG	0	24	24
LEPRINCE	0	4	4
LARRIBE - VALVO	0	12	12
MAZARS	0	8	8
	191	292	483

Ces honoraires ne concernent que des missions de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés.

Aucune autre prestation n'est rendue par les réseaux aux filiales.

7.6. INFORMATION SUR LES RISQUES

Une information relative aux risques afférents aux domaines d'activité du groupe figure dans le rapport de gestion du groupe. Celui-ci fait partie intégrante du Rapport Financier Annuel.

Note 8 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

8.1. BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Rubriques	MEUNERIE	MALTERIE	DAKATINE	NEGOCE	HOLDING	IMMOBILIER	TOTAL GENERAL	Impact des regroupement d'entreprises
BILAN ACTIF								
ECART D'ACQUISITION	(93)	0	0	6	0	88	0	7 051
ACTIFS NON COURANTS								
Immobilisations incorporelles	25 959	55	0	1	0	0	26 015	406
Immobilisations corporelles (hors crédit bail et locations financières)	25 060	4 843	197	47	50	1 971	32 168	1 384
Immobilisations corporelles (Crédit bail et locations financières)	5 614	0	14	0	0	0	5 627	399
Immeubles de placement	0	0	0	0	0	2 901	2 901	95
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	216	0	0	0	0	0	216	0
Autres actifs financiers	6 878	0	9	631	13 848	0	21 366	613
Impôts différés actif	701	0	10	3	0	745	1 460	142
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	64 428	4 898	230	683	13 898	5 617	89 753	3 040
ACTIFS COURANTS								
Stocks	16 630	2 918	684	154	0	0	20 386	813
Clients	65 510	362	1 423	5 356	208	0	72 860	1 945
Autres débiteurs	3 609	3 776	159	271	1 420	3	9 238	77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 500	1	8 429	70	(21 345)	64	3 719	587
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS COURANTS	102 248	7 058	10 695	5 852	(19 717)	67	106 203	3 422
Contrepartie Intra-Gruppe	(86 690)	(4 742)	2 246	(1 158)	94 596	(4 252)	0	(11 189)
TOTAL DES ACTIFS	79 893	7 214	13 171	5 382	88 777	1 519	195 956	2 324
BILAN PASSIF								
CAPITAUX PROPRES								
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	(8 132)	2 928	11 322	229	33 110	888	40 346	(376)
Résultat de l'exercice	(8 505)	1 087	814	(146)	1 047	157	(5 545)	273
Solde des Actifs / Passifs transférés	2 540	0	0	0	(2 172)	(368)	0	0
Intérêts minoritaires	(2 489)	0	0	(317)	5 973	(125)	3 041	(51)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(16 586)	4 015	12 136	(233)	37 957	552	37 842	(154)
PASSIFS NON COURANTS								
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	4 508	0	0	4	10 153	214	14 878	546
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	2 105	0	0	0	0	0	2 105	312
Provision pour pension et avantages assimilés	1 708	85	34	5	0	0	1 831	297
Autres provisions	1 636	41	0	625	28 135	59	30 497	0
Impôts différés passif	460	956	0	8	2 907	605	4 935	0
Autres dettes	1 883	4	149	129	38	3	2 205	32
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	12 299	1 086	183	771	41 233	880	56 452	1 186
PASSIFS COURANTS								
Fournisseurs	33 263	1 264	548	1 198	0	5	36 279	721
Part à court terme des emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	34 291	519	203	3 508	9 587	45	48 153	52
Part à court terme des emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	993	0	0	0	(0)	0	993	92
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres créiteurs	15 633	330	101	138	0	37	16 238	426
Autres provisions	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	84 180	2 113	852	4 844	9 587	87	101 663	1 291
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	79 893	7 214	13 171	5 382	88 777	1 519	195 956	2 324

8.2. RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING		IMMOBILIER		Impact des regroupement d'entreprises
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	
Chiffre d'affaires	284 583	281 248	257 532	255 354	15 608	16 087	6 353	5 780	4 788	3 699	205	234	97	94	9 227
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total produits	284 583	281 248	257 532	255 354	15 608	16 087	6 353	5 780	4 788	3 699	205	234	97	94	9 227
<i>Evolution N / N-1</i>	1,19%		0,85%		-2,98%		9,91%		29,47%		-12,54%		3,47%		
Achats consommés	(201 248)	(202 225)	(180 918)	(185 353)	(13 199)	(11 195)	(3 105)	(2 703)	(4 024)	(2 971)	(2)	(2)	0	0	(5 173)
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(240)	(552)	(658)	(764)	504	67	(87)	145	0	0	0	0	0	0	268
Charges du personnel	(22 327)	(20 266)	(16 597)	(14 558)	(639)	(609)	(266)	(273)	(308)	(358)	(4 517)	(4 468)	0	0	(1 856)
Charges externes	(53 124)	(54 317)	(42 545)	(43 941)	(2 362)	(2 288)	(771)	(916)	(426)	(502)	(6 983)	(6 632)	(37)	(38)	(1 180)
Impôts et taxes	(6 875)	(6 624)	(5 863)	(5 651)	(181)	(255)	(42)	(55)	(41)	(29)	(732)	(617)	(17)	(17)	(362)
Dotations aux amortissements	(4 951)	(4 323)	(2 894)	(2 220)	(203)	(268)	(22)	(21)	(9)	(8)	(1 540)	(1 290)	(284)	(517)	(368)
Dotations aux provisions	(3 170)	(1 683)	(3 091)	(1 641)	(63)	(12)	(4)	0	(12)	(29)	0	0	0	0	(1 015)
Autres produits et charges d'exploitation	4 279	3 109	1 992	2 325	2 239	61	(4)	3	5	10	34	414	13	296	915
<i>Contrepartie Intra-groupe (Exploitation)</i>	0	0	(12 898)	(13 629)	(5)	(5)	(943)	(867)	(69)	(58)	13 464	14 111	451	448	41
Résultat opérationnel courant	(3 075)	(5 634)	(5 940)	(10 078)	1 701	1 583	1 107	1 094	(96)	(248)	(70)	1 749	223	266	498
<i>Evolution N / N-1</i>	45,42%		41,06%		7,49%		1,21%		61,39%		-104,02%		-16,27%		
Autres produits et charges opérationnels	(166)	(29 274)	(133)	(419)	(4)	1	(1)	9	(58)	(51)	30	(28 814)	0	0	44
Résultat opérationnel	(3 241)	(34 908)	(6 072)	(10 497)	1 697	1 583	1 105	1 103	(153)	(299)	(41)	(27 065)	223	266	542
<i>Evolution N / N-1</i>	90,72%		42,15%		7,18%		0,23%		48,69%		99,85%		-16,33%		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 016	1 719	882	1 637	10	36	0	0	5	12	118	32	1	1	35
Coût de l'endettement financier brut	(3 545)	(3 725)	(1 874)	(2 230)	(38)	(14)	(69)	(64)	(16)	(15)	(1 526)	(1 375)	(21)	(26)	(85)
<i>Contrepartie Intra-groupe (Financier)</i>	0	0	(774)	(1 226)	7	18	184	196	(49)	(47)	633	1 068	(2)	(9)	87
Coût de l'endettement financier net	(2 529)	(2 006)	(1 766)	(1 819)	(20)	40	116	133	(60)	(49)	(776)	(276)	(22)	(34)	37
<i>Evolution N / N-1</i>	-26,06%		2,92%		-150,64%		-12,80%		-21,97%		-181,26%		34,18%		
Autres produits et charges financiers	(311)	1 200	(774)	458	0	0	0	(29)	31	27	432	744	0	0	37
Charge d'impôts	(1 279)	2 124	(1 272)	1 697	(590)	(812)	(407)	(398)	(163)	92	1 188	1 565	(35)	(21)	(209)
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	(7)	11	(7)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	(7 349)	(33 597)	(9 873)	(10 167)	1 087	811	814	808	(346)	(229)	803	(25 032)	165	211	407
Résultat net d'impôt activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	(7 349)	(33 597)	(9 873)	(10 167)	1 087	811	814	808	(346)	(229)	803	(25 032)	165	211	407
<i>Evolution N / N-1</i>	78,13%		2,90%		34,00%		0,72%		-50,88%		103,21%		-21,80%		
Part du groupe	(5 545)	(31 903)	(8 505)	(8 532)	1 087	811	814	808	(146)	(85)	1 047	(25 025)	157	120	273
Intérêts minoritaires	(1 804)	(1 694)	(1 368)	(1 635)	0	0	0	(0)	(200)	(144)	(244)	(7)	8	91	134
Résultat par action	(66,115 €)	(380,395 €)	(101,404 €)	(101,735 €)	12,963 €	9,675 €	9,705 €	9,636 €	(1,735 €)	(1,016 €)	12,484 €	(298,386 €)	1,872 €	1,430 €	3,253 €

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés
des entreprises

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
1, place Henry Lévy – B.P. 80
67016 STRASBOURG CEDEX

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Paris Ile-de-France
37, avenue de la Forêt Noire
67000 STRASBOURG

Institut Européen d'Audit et de Conseils (IEAC)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de
Colmar
1c, rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM

Rapport des commissaires aux comptes

sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention
des difficultés des entreprises

Société Grands Moulins de Strasbourg
Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Grands Moulins de Strasbourg et en application des dispositions des articles L. 232-3 et L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que nous n'avons pas reçu communication dans le délai légal des documents et rapports visés aux articles L. 232-2 et L. 232-3 de ce Code.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 16 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International



Jean-Jacques Pichon
Associé

Institut Européen d'Audit
et de Conseils



Pascal Krauskopf
Associé

Yves Mack
Associé